

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 7 AVRIL 2016**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant le Conseil..... | 45 |
| Nombre de Conseillers en exercice..... | 45 |
| Présents..... | 32 |
| Absents représentés..... | 4 |
| Absents excusés..... | 6 |
| Absents non excusés..... | 3 |

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE SEPT AVRIL à DIX NEUF HEURES CINQUANTE CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 1^{er} avril 2016 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, MAYET, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée (à partir du vote du compte rendu des débats), M. MOKRANI (à partir du vote du compte rendu des débats), adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL (à partir du vote du compte rendu des débats), TAGZOUT (à partir du vote du compte rendu des débats), HEFAD (à partir du vote du compte rendu des débats), Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE, PIERON (jusqu'au 2^{ème} vœu), M. SEBKHI, Mme MISSLIN, MM. AIT AMARA, ZAVALLONE (à partir du 1^{er} vœu), Mmes APPOLAIRE, LE FRANC (à partir du vote du compte rendu des débats), ANDRIA, MM. VERLIERE, BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA (à partir du point A), Mmes BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par M. MAYET,
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. BEAUBILLARD,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme OUDART (à partir du point A),
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme ZERNER.

ABSENTS EXCUSÉS

Mme BERNARD Méhadée, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. MOKRANI, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. ZAVALLONE, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. HEFAD, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. TAGZOUT, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. ALGUL, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats).

ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme POURRIOT, conseillère municipale,
Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote de secrétaire de séance),
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal (jusqu'au 2^{ème} vœu).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(31 voix pour et 5 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - *« Je vais demander aux conseillers municipaux de regagner leur place, pour ceux qui sont encore dans les travées. Si Mesdames Zerner et Oudart veulent bien reprendre leur place. Il y a quelques collègues qui sont retenus à l'extérieur et qui vont nous rejoindre dans les minutes qui viennent.*

Donc, alors j'ai plusieurs procurations. Je vais déjà faire l'état des présences. Donc, Marie Pieron qui sera amenée à nous quitter en cours de séance qui a donné procuration à Fabienne Oudart. J'ai également Fanny Sizorn qui a donné procuration à Jeanne Zerner. Patricia Gambiasio qui a donné procuration à Daniel Mayet, Pierre Martinez qui a donné procuration à Arthur Riedacker et Bozena Wojciechowski qui a donné procuration à Olivier Beaubillard. Et je vous informe que Bozena Wojciechowski a mis au monde dans la nuit de samedi à dimanche une petite Ludmilla qui va très bien. Alors, je ne vais pas vous faire le poids, la taille et tout, vous le verrez par vous-mêmes. Mais tout s'est très bien passé. Donc, on lui souhaite la bienvenue dans ce monde que nous allons essayer de lui faire meilleur qu'il ne l'est en ce moment.

L'état des présences étant fait, je vais procéder à la désignation d'une ou d'un secrétaire de séance. Y a-t-il des candidatures à proposer ? D'habitude, qui présente ? C'est Fanny Sizorn, mais elle n'est pas là. »

M. BEAUBILLARD. - *« Je le fais. Vraiment, je propose Séverine Peter. On est tous très contents. »*

M. BOUYSSOU. - *« ça veut dire que tu as bien fait ton travail, Séverine Peter jusqu'à maintenant. Donc, je sou mets cette proposition au vote. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, Séverine Peter, tu es élue secrétaire de séance. »*

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages, est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(31 voix pour et 5 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

M. BOUYSSOU. - *« Alors, avant de procéder aux autres actes de ce conseil municipal, je vais appeler votre attention sur deux sujets d'actualité, malheureusement pour l'un et heureusement pour l'autre. Donc, nous avons été accueillis ce soir à l'entrée du Conseil Municipal par une distribution de tracts concernant le Collectif « On vaut mieux que ça Ivry », dont je salue plusieurs représentants qui sont parmi nous ce soir. Et tout en les félicitant, j'informe de la tenue - on m'a informé de ça, donc j'espère que mon information n'est pas erronée - d'une Nuit Debout ivryenne, la Nuit Debout qui depuis maintenant plusieurs jours a lieu tous les soirs place de la République, d'une Nuit Debout qui se tiendra mercredi prochain à la place Voltaire. Donc, je profite de l'occasion pour informer le Conseil Municipal et bien évidemment, à titre personnel et en tant que Maire, et je pense que vous serez nombreux à me rejoindre sur ce point, je salue l'ensemble de ces initiatives qui, dans un contexte bien morose sur d'autres plans, donnent un peu d'espoir. Voilà, c'est très bien.*

Alors Mesdames, Messieurs et chers collègues, avant de commencer je souhaite que nous puissions rendre hommage aux victimes des attentats terroristes qui ont frappé cruellement Bruxelles, la Belgique, mais également depuis le début de cette année, bien des peuples dans le monde, notamment en Afrique, en Asie et en Europe. La liste est malheureusement bien longue. En 2015, 120 attentats ont été perpétrés à travers le monde au nom de la même idéologie sectaire et totalitaire. Depuis le début 2016, c'est déjà par dizaine que les victimes des crimes terroristes ont été fauchées par centaines de victimes, de Ouagadougou à Peshawar, d'Istanbul à Bruxelles, de Bagdad à Sanaa, de Lahore à Grand-Bassam. Les populations innocentes de dizaines de pays sont devenues des cibles. Je vous propose donc que nous rendions hommage à l'ensemble des victimes en partageant ensemble, à l'ouverture de ce Conseil, une minute de silence.

(Minute de silence)

Je vous remercie. Alors, vous trouverez dans vos sous-mains des modificatifs et des additifs, dont le retrait du point 6, concernant le 78-82 avenue Maurice Thorez et le 3 rue René Robin. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour, car la promesse de vente n'était pas finalisée. Et la transmission de l'avenant du protocole et du plan concernant le point 14 nous est parvenue. Ça concerne le 56 quai Auguste Deshaies et 4 rue Galilée. Ils nous sont parvenus ceux-là, ils sont dans l'additif. Merci. Vous pourrez également consulter en séance les documents suivants : concernant le point 11, le plan local d'urbanisme, le dossier de modification simplifiée ; concernant le point 22, la ZAC du Plateau à propos des lots 6, 7 et 8, le traité de concession d'aménagement et son avenant. Également concernant le point 24, chauffage urbain, la délégation de service public du secteur centre-ville et ouest d'Ivry, est à votre disposition le rapport annuel 2013 - 2014 du délégataire et le rapport de contrôle financier qui est transmis également à l'ensemble des conseillers municipaux par CD-ROM dans les dossiers du Conseil. Mais si vous souhaitez le consulter en séance sous format plus traditionnel qu'est le papier, vous pourrez le faire.

Alors, vous aurez noté, je fais une pause 30 secondes, que le Conseil de ce soir est filmé, car c'est un conseil important. Donc, ce n'est pas du direct. C'est un film qui fera probablement l'objet d'un montage et qui permettra un compte rendu dynamique de ce conseil municipal. Alors, je vais peut-être profiter de l'occasion, comme nous sommes filmés, pour faire un petit point d'ordre, très léger. Je vais vous demander, sans que cela soit dans notre règlement intérieur en aucune façon, de bien vouloir utiliser pour ceux qui en sont munis vos tablettes numériques que pour suivre les documents du Conseil et peut-être éventuellement nous épargner ou m'épargner un double Conseil Municipal sur Tweeter. J'apprécierai assez la chose. Mais enfin ça, je ne peux pas vous y contraindre. C'est juste un appel, je dirais, à la bienséance. Et puis d'éviter aussi d'être trop - je dis trop, je ne dis pas « pas du tout » - je dis trop branché sur vos... comment on appelle ça quand on ne veut pas dire la marque ? Smartphones, merci. Parce que sinon, on ne va voir que vos fronts aux uns et aux autres dans la caméra, donc ce ne sera pas très esthétique. Donc, si on peut, pas seulement parce qu'il y a les caméras, mais aussi parce que c'est mieux pour l'instance démocratique dans laquelle nous siégeons, j'apprécierai cet effort de votre part à toutes et à tous.

Alors, j'ai d'autres informations à donner. Concernant le point A sur le budget primitif 2016, les conseillers municipaux doivent signer une feuille de présence pour l'envoi en préfecture des documents réglementaires. Le parapheur circulera, comme d'habitude, pendant la séance. Et les conseillers mandataires ne doivent pas signer pour leurs mandants. Il faut signer juste à votre place. Les mandats ont été enregistrés à l'ouverture de la séance, donc vous n'avez pas besoin de signer deux fois. Par ailleurs, je vous informe du retrait de l'ordre du jour, mais je n'ai plus le numéro du point en tête. Concernant la CAO, c'est quel point ? 18. Du retrait du point 18. Alors, je vous donne une petite explication sur ce point. Nous avons enregistré, lors de notre dernière séance, la démission de M. Leclercq qui, pour des raisons professionnelles, s'est éloigné d'Ivry et qui a été remplacé dans notre conseil. Mais pour la désignation de son remplaçant à la commission d'appel d'offres, la réglementation ne nous permet pas de le remplacer nom pour nom au sein de cette commission et de simplement procéder à son remplacement. Il faudra que l'ensemble des membres de la CAO démissionnent par courrier pour que nous revotions, comme nous l'avions fait à l'occasion du Conseil Municipal, je crois, d'installation concernant les dispositions organiques. Alors, ça ne change rien. Je vous ferai à ce moment-là la proposition qu'on ait, comme la dernière fois, une liste complète avec les membres de l'opposition et les membres de la majorité, conformément à la représentativité de chacun des groupes politiques, mais de sorte que ça permette à M. Bouillaud, qui est titulaire de cette commission d'appel d'offres, d'avoir un ou une suppléante issu(e) de son groupe. Sinon, la délibération qui vous était proposée ce soir, c'était une prise d'acte du départ de M. Leclercq et M. Bouillaud n'aurait jamais pu être remplacé. Donc, ça a été un processus un peu compliqué, mais je précise qu'en attendant, la CAO peut continuer valablement à se réunir et à prendre toutes les décisions qu'il y a à prendre. Mais il faudra qu'on fasse cette petite opération dans un de nos prochains conseils municipaux.

Alors, je dois vous soumettre l'approbation du compte rendu des débats du 18 février. Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Il n'y en a pas. Donc, je passe au vote. Qui est pour son adoption ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, le compte rendu est adopté. »

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 18 février 2016.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et M. VERLIERE)

VŒUX

Vœu pour la reconnaissance officielle des massacres du 8 mai 1945

Vœu présenté par le groupe Europe Écologie Les Verts au nom de la majorité municipale

M. BOUYSSOU. - *« Alors, j'ai été saisi de deux propositions de vœux émanant de la majorité municipale. Le premier vœu nous est présenté par le groupe Europe Écologie Les Verts concernant la reconnaissance officielle des massacres de Sétif et Guelma du 8 mai 1945. Et je crois que c'est Sabrina Sebaihi - Tu as vu, je ne t'ai pas appelée Malika. Je n'ai pas fait comme le Préfet - qui va rapporter sur ce premier vœu. Et donc, je lui passe la parole. »*

Mme SEBAIHI. - *« Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Les écologistes vous soumettent ce soir, au nom de la majorité, un vœu relatif à la reconnaissance officielle des massacres du 8 mai 1945 en Algérie à Sétif. Nous avons accepté de porter au Conseil Municipal ce vœu proposé par l'association Les Oranges - dont d'ailleurs je salue la présence parmi nous ce soir -, qui œuvre essentiellement, depuis une dizaine d'années, à la construction d'une mémoire commune entre la France et l'Algérie. Cette histoire, en grande partie méconnue, des massacres de Sétif, Guelma et Kherrata, je vais me permettre de vous la raconter à travers les mots du célèbre écrivain Kateb Yacine, qui alors adolescent, fut témoin de ces massacres :*

« Ce jour-là, c'était la fête, la victoire contre le nazisme. On a entendu sonner les cloches et les internes étaient autorisés à sortir. Il était à peu près dix heures du matin. Tout à coup, j'ai vu arriver au centre de la ville un immense cortège. C'était mardi, jour de marché. Il y avait beaucoup de monde, et même des paysans qui défilaient avec leurs vaches. À la tête du cortège, il y avait des scouts et des camarades du collège qui m'ont fait signe et je les ai rejoints, sans savoir ce que je faisais. Immédiatement, ce fut la fusillade, suivie d'une cohue extraordinaire, la foule refluant et cherchant le salut dans la fuite. Une petite fille fut écrasée dans la panique. Ne sachant où aller, je suis entré chez un libraire. Je l'ai trouvé gisant dans une mare de sang. Un ami de mon père qui passait par là me fit entrer dans un hôtel plein d'officiers qui déversaient des flots de propos racistes. Il y avait là mon professeur de dessin, une vieille demoiselle assez gentille, mais comme je chahutais dans sa classe, ayant parlé une fois de faire la révolution comme les Français en 1789, elle me cria : « Eh bien, Kateb, la voici votre révolution. Alors, vous êtes content ? »

Les autorités françaises de l'époque fixèrent le nombre de tués entre 1020 et 1340. Les autorités algériennes évoquent le nombre de 45 000 morts. Des recherches historiques récentes estiment entre 3 000 et 8 000 le nombre de victimes. Je précise qu'il s'agit bien de morts français, même si beaucoup étaient considérés comme des citoyens de seconde zone, bref des indigènes. Ces massacres, ignorés de la République jusqu'à présent, doivent faire l'objet d'une reconnaissance officielle. Il ne s'agit pas là de faire acte de repentance, il s'agit d'honorer la mémoire des victimes de ces massacres, de leurs descendants et de leurs proches.

L'histoire entre la France et l'Algérie reste conflictuelle et passionnelle. En 2016, il est triste de constater qu'il existe encore des nostalgiques de l'Algérie française. De nombreux politiques de Droite et d'Extrême Droite s'en font d'ailleurs régulièrement l'écho. Est-il nécessaire de rappeler que la conquête puis la colonisation de l'Algérie fut une œuvre de domination pourvoyeuse d'inégalités ? Vous me permettrez de décerner la palme de la bêtise à M. Menard, maire de Béziers, qui en 2015, a débaptisé la rue du 19 mars 1962 pour la renommer du nom d'un militaire gradé ayant fait le choix de l'Algérie Française et participé au putsch des généraux en 1961 contre le Gouvernement. Les drapeaux de la mairie de Béziers ont également été mis en berne à la date du 19 mars, date commémorative des accords d'Évian. Si cela peut sembler un évènement isolé, orchestré par un individu, dont on connaît bien les positionnements politiques, il n'en est rien. Depuis 2002, nous assistons à un véritable mouvement réactionnaire instrumentalisant la question coloniale. J'en veux pour preuve le chiffre suivant, bien que non exhaustif : près de 90 communes en France accueillent des stèles commémoratives - certes non officielles pour beaucoup d'entre elles - à la gloire de l'OAS et de l'Algérie française.

Alors même que les revendications des nostalgiques de l'Algérie française prennent de l'ampleur, il faudra attendre le 27 février 2005 pour que M. Hubert Colin de la Verdière, ambassadeur de France à Alger en visite à Sétif, évoque en ces termes le drame qui s'est déroulé : « Je me dois d'évoquer une tragédie qui a particulièrement endeuillé votre région. Je veux parler des massacres du 8 mai 1945, il y aura bientôt 60 ans, une tragédie inexcusable ». Son successeur ajoutera, en avril 2008 à Guelma, que « le temps de la dénégation des massacres perpétrés par la colonisation en Algérie est terminé ». Depuis 2012, quelques pas ont été faits en faveur d'une reconnaissance des crimes coloniaux. Permettez-moi d'en citer deux exemples. Soixante-dix ans après ce drame, un secrétaire d'État aux anciens combattants a participé en 2015 à Sétif à la commémoration officielle du 8 mai 1945. Le 19 mars dernier, pour la première fois, un Président de la République a commémoré le cessez-le-feu de la guerre d'Algérie en lieu et place de la commémoration traditionnelle des accords d'Évian.

Nous souhaitons que ces premiers pas soient le début d'une politique plus globale de la reconnaissance des crimes coloniaux. La vérité autour de ces évènements longtemps tabous, occultés, d'une part, par la victoire des Alliés sur le nazisme et d'autre part, par les horreurs de la Guerre d'indépendance algérienne, ne pourra se faire sans le travail scientifique des historiens. C'est pour cette raison qu'au-delà de la reconnaissance officielle de ce drame, nous demandons l'ouverture de toutes les archives qui y sont relatives. En tant qu'élus de cette majorité, nous considérons que les victimes des crimes coloniaux méritent qu'un lieu de souvenir leur soit consacré, afin de transmettre ces mémoires au plus grand nombre et qu'aucune d'entre elles ne tombe dans l'oubli. En effet, seule la construction d'une mémoire commune permettra à la France, à l'Algérie et à leurs citoyens des deux côtés de la Méditerranée d'envisager sereinement et pacifiquement des relations apaisées. Les Français et plus particulièrement les Franco-Algériens sont avides de connaître leur histoire. L'État doit accéder à cette demande légitime.

La reconnaissance officielle des massacres du 8 mai permettra également de réaffirmer fortement à toute une partie des Français d'origine algérienne, trop souvent stigmatisés, leur appartenance inaliénable à la communauté française. Plus de 60 ans après la fin de la colonisation, il s'agit d'écrire ensemble une nouvelle page de notre histoire commune. C'est pour toutes ces raisons, mes chers collègues, que je vous propose de voter ce vœu. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Sabrina Sebaihi (Applaudissements). Merci. Qui souhaite intervenir sur ce point ? M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Encore un vœu, un de plus, qui n'a rien à voir avec une problématique locale. Surtout, quelle tristesse de voir un vœu du groupe Europe Écologie Les Verts qui reprend exactement mot pour mot sur deux pages le vœu n° 87 de Mme Danielle Simonet, conseillère de Paris, Front de Gauche, déposé lors du Conseil Municipal du 13 avril 2015. Un magnifique exemple de copier-coller. En êtes-vous résolu à ça, ne plus penser par vous-mêmes ? Jusqu'à la parenthèse près, vous avez juste rajouté six mots, histoire de faire plus sensationnel. Je cite : « De nombreux Algériens ont fait l'objet d'une répression sanglante ». C'est la seule différence avec la délibération qui a été déposée à Paris. Ce copier-coller n'est également pas un exemple pour la jeunesse. À quoi servent vos collaborateurs ? J'espère que vous verserez des droits d'auteur à Mme Simonet. À noter qu'il aurait été plus discret, peut-être moins ridicule, de reprendre plutôt le vœu déposé par Les Verts sur le même sujet en 2006 au Conseil de Paris. Cela aurait fait sans doute moins récupération.*

Nous ne contestons pas la réalité de l'histoire et nous ne devons pas oublier les moments glorieux comme les moments plus délicats de l'histoire de France et nous ne pouvons occulter les victimes de ces événements atroces. Les différents monuments aux morts sont là pour nous rappeler au quotidien les grandes dates de notre histoire.

Ivry célèbre déjà la fin de la Guerre d'Algérie le 19 mars, commémore le 8 février 1962, les attentats commis par l'Organisation Armée Secrète et commémore enfin la répression de la manifestation pacifique des Algériens le 17 octobre. Ivry-sur-Seine ne peut pas commémorer toutes les pages douloureuses qui ont jalonné la Guerre d'Algérie. Si c'était le cas, encore faudrait-il commémorer tous les massacres, y compris ceux à l'encontre de la population européenne. Mieux encore, si on veut vraiment la paix des peuples, seule devrait être célébrée la fin des conflits et tous les morts à commémorer ensemble. De plus, instaurer une autre commémoration le même jour que celle de la victoire sur le nazisme crée un flou historique, contraire à la valeur symbolique et pédagogique sur cette barbarie unique. Il faut garder la force et la spécificité de cette commémoration à laquelle les Français et les anciens combattants sont unanimement attachés et dont le souvenir doit être transmis aux générations montantes. Il n'est donc pas souhaitable que la ville d'Ivry prenne le risque d'atténuer la portée de cette journée nationale de commémoration. Pour tout cela, nous ne prendrons pas part au vote. »

M. BOUYSSOU. - *« Après M. Bouillaud, à qui j'apporterai quelques éléments de réponse sur le fond, Mme Fabienne Oudart a la parole. »*

Mme OUDART. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. « Allez voir un peu ce qu'ils ont fait les chleuhs, chez moi ... Les quoi ?*

Ben les chleuhs, les boches, quoi !

Chleuhs ! Encore un mot comme bicot. Bien sûr, nous combattons ensemble les boches en première ligne, et les français nous confondent avec l'ennemi.

Il regrettait déjà d'avoir prononcé le mot boche « il m'a collé sa maladie des races ».

Il y a de quoi faire cette tête de Turc ! Lakhdar éclata de rire. »

Lors du Conseil Municipal de juin 2008, sur proposition de Serge Aberdam et présenté par le groupe Communistes et Partenaires, après amendement et échanges, a été adopté un vœu dont l'intitulé était : « La fin de la guerre mondiale n'a pas été la fin de la barbarie ». Il y était dit qu'évoquer simultanément la mémoire de ces événements historiques, ce n'était pas se complaire dans les contradictions. Lutter obstinément contre toutes résurgences de ce qui fût la barbarie nazie nécessite au contraire de comprendre pourquoi la fin du conflit mondial ne fut pas, loin de là, la fin des guerres. La reconnaissance des crimes coloniaux n'est pas seulement nécessaire à des rapports normaux avec les pays anciennement colonisés, elle nous est nécessaire, ici et maintenant, dans notre ville métissée pour une compréhension commune de notre histoire.

Nous avons hâté la mise en place d'un groupe de travail réunissant les représentants des groupes politiques et associations souhaitant travailler sur les commémorations des massacres de Sétif et Guelma et plus globalement sur les crimes coloniaux commis par la France. La commission Mémoires qui a été mise en place en 2003 travaille en permanence pour que notre passé colonial ne soit pas éludé et elle œuvre par exemple à ce que nos rues et équipements le reflètent. Elle travaille aussi dans le cadre de la semaine de la mémoire et des commémorations à ce que ce passé soit en permanence réinterrogé. Chaque 17 octobre, une cérémonie en mémoire des Algériens massacrés et noyés dans la Seine a lieu. Chaque 27 février, la ville est partenaire à la commémoration du groupe Manouchian. Chaque année, le génocide des Tutsis au Rwanda est rappelé par des débats, des rencontres, des actions. La commission Mémoires est l'outil pour que notre mémoire commune, riche de nos diversités, permette une ouverture aux autres et endigue la tentation délétère du repli sur soi. Car notre histoire est jalonnée, entachée de crimes : de la prime de 13 livres pour chaque tête de nègre importée en 1672 ou de la promulgation du Code noir en 1687, des répressions en 1871 en Nouvelle-Calédonie, des exactions au Soudan, au Congo, à la fin du 19^e siècle, au chemin des Dames durant la Première Guerre mondiale. Car, en effet, la fin de la Deuxième Guerre mondiale n'a pas signifié la fin de la barbarie. Le Vietnam, Madagascar, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, le Cameroun, la France, le Togo, le Tchad, le Burkina Faso, la Libye, le Rwanda ont vécu des drames liés à la politique coloniale et postcoloniale française. Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive. Des mères, chaque jour, perdent la mémoire : à Kaboul, à Bamako, à Alep, à Palmyre. Et une mère a perdu la mémoire à Guelma le 8 mai 1945.

L'impossibilité d'avoir accès à son histoire et parce que l'heure du crime ne sonne pas en même temps pour tous les peuples fait que l'histoire se perpétue. L'identité de tous citoyens est plurielle. Elle se construit dans son rapport à l'histoire, à sa connaissance, à sa possibilité de l'interroger sans complaisance ni repentance. Le fragment du roman de Kateb Yacine que j'ai cité au début de cette intervention nous dit parfaitement la diversité de nos identités.

Et je voudrais rajouter une petite citation d'un autre écrivain qui me tient à cœur, que j'ai retrouvé dans un petit fascicule qui a été édité par la ville, de Robert Desnos : « Ayant perdu toute mémoire, un myosotis s'ennuyait.

Voulait-il conter une histoire, dès le début, il l'oubliait. Pas de passé, pas d'avenir. Myosotis sans souvenir. » Le groupe Front de Gauche votera ce vœu qui demande simplement à l'État l'ouverture des archives concernant les massacres perpétrés en 1945 par des militaires et des milices à Sétif et Guelma. Merci. »

M. BOUYSSOU.- *« Merci, Fabienne Oudard. Y a-t-il d'autres interventions? Ah pardon, Saïd Hefad. »*

M. HEFAD.- *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. C'est l'histoire d'un paradoxe de la République française. Le 8 mai 1945, jour de victoire contre le nazisme et de rétablissement de la République et de l'État de droit, ce même jour, des manifestants algériens sont violemment réprimés dans le sang à Sétif et Guelma pour avoir manifesté avec l'espoir que la victoire soit aussi la leur et pour demander ce que les Français venaient d'obtenir, la liberté. Depuis ce jour, le fait de brandir un drapeau algérien a pris tout son sens. C'est aussi ce jour qui est considéré comme le point de non-retour qui mènera à la Guerre d'Algérie neuf ans plus tard. Le 8 mai 1945 et les mois qui suivirent, des massacres ont été perpétrés par l'armée française, marine, aviation, infanterie, ainsi que des milices coloniales dans tout le Constantinois. Le bilan de ce déchaînement de violence ne sera jamais connu avec exactitude, mais il est estimé entre 10 000 et 45 000 morts, selon les sources. Il a fallu attendre 60 ans pour qu'un représentant de la République française reconnaisse pour la première fois qu'un drame s'était déroulé à Sétif. Il s'agit de l'ambassadeur de France à Alger le 27 février 2005. Depuis, d'autres se sont exprimés et notamment le Président de la République en parlant de tragédie inexcusable, 71 ans après les faits. Au-delà des formulations remarquablement euphémisées, les termes « massacre » et « crime » ne sont jamais employés. Quant à ceux qui les ont commis, ils ne sont nullement désignés. Nulle mention n'est faite non plus du gouvernement de l'époque sous la responsabilité duquel les forces armées ont agi. Tout se passe comme si ce 8 mai 1945, des dizaines de milliers d'Algériens seraient morts sans qu'il n'y ait ni assassins, ni commanditaires, ni coupables d'aucune sorte.*

Nous saluons donc dans ce contexte la mobilisation organisée par le collectif « L'autre 8 mai 1945 », qui a lancé l'initiative de ce vœu au sein des municipalités. Il est en effet indispensable qu'au-delà des excuses et condoléances, de l'émotion et de l'affectif, la France officielle reconnaisse clairement et explicitement ce qui a été perpétré il y a 71 ans dans l'Est algérien, c'est-à-dire des crimes de guerre, des crimes d'État - Nul doute que tous les régiments de l'armée française n'ont pu intervenir comme un seul homme sans que des ordres venus du plus haut sommet de l'État n'aient été donnés - ainsi que des crimes contre l'humanité. Reconnaître de la sorte ces crimes, c'est rendre justice à celles et ceux qui ont été assassinés, et à leurs descendants français ou algériens. Les revendications du collectif sont claires : une reconnaissance officielle des faits, le déblocage de moyens pour la recherche historique, une place conséquente dans les manuels scolaires et les documentaires télévisés, une inscription matérielle sous forme de monuments, noms de rue, lieux publics.

Le refus de cette reconnaissance est d'une grande violence en particulier pour les ex-colonisés et leurs descendants désignés implicitement comme indignes de figurer dans l'Histoire, avec un grand H, celle qui prétend retracer les heurts et malheurs de l'Humanité. La dénégation des torts passés et l'injonction à l'oubli faite aux descendants de victimes constituent donc une violence symbolique qui peut être durement ressentie.

Notre patrimoine historique national se doit d'inclure l'histoire de la colonisation et de l'esclavage colonial, de la considérer comme faisant partie intégrante de l'Histoire de France. Il est pour cela nécessaire d'ouvrir les archives pour combler un vide mémoriel qui constitue une amputation importante de l'Histoire nationale. La France doit accepter de regarder son histoire coloniale dans les yeux et reconnaître l'ensemble de crimes coloniaux d'Algérie, de Madagascar, du Cameroun ou encore d'Indochine. Cette reconnaissance est essentielle pour prendre en compte le poids présent de ce lourd passé et pour dépasser certaines fractures de notre société. Le groupe CCI vote donc pour ce vœu. Je vous remercie de toute votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. S'il n'y a plus d'intervention et avant de passer au vote, je vais donner un avis. D'abord, je remercie l'ensemble des intervenants de la majorité municipale pour la qualité de leurs propos. M. Bouillaud, quelques réponses quand même. Il n'est pas du tout un manque d'originalité de la part de Sabrina Sebaihi d'avoir présenté le même vœu que celui que Mme Simonet a présenté à la mairie de Paris, car, comme elle l'a très clairement exprimé dès le début de son intervention, c'est un vœu et comme vient de le rappeler d'ailleurs Saïd Hefad, c'est un vœu qui a été proposé par une association qui s'appelle Les Oranges, dont je salue d'ailleurs la présence dans la salle de M. Karim Fergani qui est responsable départemental de cette association et qui nous fait l'amitié de sa présence ce soir. Donc, c'est un vœu qui a été proposé par cette association à l'ensemble des municipalités. Et donc, nous relayons cette demande parce que nous la trouvons juste. Donc, il n'est pas du tout étonnant que le vœu soit présenté ici, presque dans les mêmes termes, parce que nous, ce soir, nous allons voter l'intégralité du vœu proposé par l'association Les Oranges et ce qui n'a pas été le cas à Paris, parce que suite à des négociations, il a fallu retirer quelques passages pour que le vœu soit voté en partie par le... Ah, mais oui, Sandrine Bernard, si je fais des conclusions et que tu te manifestes après que je cause, on n'est pas dans l'ordonnancement tel que prévu. Néanmoins, comme je ne voudrais pas frustrer sur un sujet aussi important d'une quelconque parole, je mets de côté mon intervention et je te passe la parole. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Monsieur le Maire, vous n'étiez pas obligé de mettre de côté votre intervention, puisque c'est simplement une explication de vote, donc à faire avant le vote. Si vous souhaitez... très bien. Donc, nous sommes parfaitement favorables à tout ce qui a été exprimé dans ce vœu et puis formulé ce soir et nous aurions volontiers participé à ce débat, passionnant sur un plan historique et sur un plan mémoriel, et critique politiquement. Simplement, conformément à notre positionnement de ne pas prendre part au vote sur les vœux qui ne concernent pas la gestion municipale, et ce, tant qu'ils ne seront pas placés en fin de conseil, nous ne participerons pas à ce vote. »*

M. BOUYSSOU. - *« C'est moi qui aurai été frustré, Sandrine Bernard, de ne pas entendre ton intervention parce que je trouve quand même absolument décevant et fantastique que sur un sujet aussi important que la reconnaissance mémorielle qui, encore une fois, suscite la présence dans notre salle de publics venus spécialement pour assister à nos débats... j'ai cité M. Fergani, je pourrai citer tout un tas d'autres militants qui sont présents dans la salle ce soir et qui sont... il y a l'association Cap sur Ivry, enfin il y a plusieurs personnes... j'espère d'ailleurs que tout le monde va rester pour le vote du budget, qui est une question très importante. Mais il y a aussi des personnes qui sont venues ici ce soir pour assister à ce débat et pour écouter ce que nous avons à dire. Et leur infliger un Conseil Municipal peut-être jusqu'à 11 heures du soir ou jusqu'à minuit pour garder un vœu d'importance jusqu'à la fin, personnellement, j'y suis opposé et notre règlement intérieur ne prévoit pas cela.*

Donc, j'applique le règlement intérieur en donnant aux groupes politiques, qu'ils soient de la majorité municipale ou de l'opposition, la possibilité d'exprimer quelque chose de politique qui ne relève pas strictement effectivement des affaires municipales, bien que cette question de la reconnaissance des massacres de Sétif et Guelma est une question qui relève de notre responsabilité collective et qui est déclinée au plan local. Je rappelle que depuis plusieurs années, à chaque discours officiel de la municipalité au moment du 8 mai 1945, nous évoquons - Fabienne Oudart l'a rappelé suite au vœu de 2008 - nous évoquons cette question dans la commémoration mémorielle concernant la libération de Paris. Donc, c'est un sujet qui intéresse beaucoup d'Ivryens et il est tout à fait normal que nous en débattons, que ce soit en début de conseil ou à la fin du conseil.

Sur le fond pour continuer à répondre à M. Bouillaud, donc c'est un vœu général qui a été proposé dans plusieurs municipalités. Il est donc normal qu'on le retrouve ici dans les mêmes termes. Et le deuxième élément que je voulais donner, vous avez évoqué le 19 mars 1962 et vous faites une erreur sur la lecture du présent vœu qui nous est proposé. Sur le 19 mars 1962, il y a une opposition générale de la Droite dans le pays à retenir cette date comme commémoration de la fin de la Guerre d'Algérie. Et je vais dire que pour une fois, j'étais d'accord avec François Hollande quand enfin un président de la République s'est déplacé et a marqué cette année par sa présence dans les commémorations officielles, cette date du 19 mars 1962, ce qui a levé un tollé général à Droite, en disant « c'est scandaleux ». Le 19 mars 1962, ce n'est pas seulement les accords d'Évian et la signature des accords d'Évian et la fin de la guerre, mais c'est aussi un moment où dans cette signature des accords d'Évian, il y a eu effectivement des violences à l'encontre des Harkis, à l'encontre d'une partie des colons. On ne va pas rentrer dans ce débat-là ce soir, c'est une réalité, mais ça n'empêche que c'est la date à laquelle la fin de la guerre a été signée entre les parties et où la paix a pu recommencer. Et il y a eu effectivement des effets. Mais dire « on ne célèbre pas le 19 mars 1962 et la fin de la guerre au nom de ces massacres », ce serait comme dire « on ne célèbre plus le 8 mai 1945 comme une victoire sur le nazisme et sur l'Allemagne au nom de Sétif et Guelma ». Nous ne prenons pas cette posture, contrairement à la Droite qui la prend au plan national sur le 19 mars 1962. Nous, on continuera dans cette ville à célébrer le 8 mai 1945 comme un moment de libération et de victoire sur le nazisme, ce qui ne nous empêchera pas d'avoir une mémoire, je dirais, complète, intégrale de tout ce qui s'est passé à ce moment-là, d'évoquer et de porter pleinement la question des massacres de Sétif et Guelma. Et tout ce qu'on demande ce soir, c'est une reconnaissance nationale de ces crimes coloniaux, car ça a été employé plusieurs fois et il faut les reconnaître comme tels, et de demander l'ouverture des archives pour que le devoir mémoriel qui est un devoir essentiel de l'Humanité soit rempli. Donc, je regrette, y compris pour des questions de procédures, que des membres de la Gauche républicaine dans ce conseil ne s'associent pas à la majorité municipale pour voter ce vœu que je vais vous soumettre immédiatement. Donc, qui est pour son adoption ? Merci. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Donc, ce vœu est adopté, Madame la rapporteuse, et nous le transmettrons. Et ça mérite des applaudissements. (Applaudissements) Voilà! »

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie Les Verts au nom de la majorité municipale pour la reconnaissance officielle des massacres du 8 mai 1945.

(35 voix pour et 8 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VERLIERE)

Vœu contre les premières mesures antisociales de Valérie Pécresse au Conseil Régional

Vœu présenté par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité municipale

M. BOUYSSOU. - *« Alors, nous avons un deuxième vœu. On va encore me dire que ce n'est pas très ivryen, mais malheureusement, ça l'est. C'est un vœu contre les premières mesures antisociales de Valérie Pécresse au Conseil Régional. Et je ne sais plus qui du groupe Front de Gauche le présente. J'ai subitement... C'est Ouarda Kirouane. Mais comment ai-je pu oublier que c'était Ouarda Kirouane. À toi Ouarda Kirouane. »*

Mme KIROUANE. - *« Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Qu'on se le dise, depuis son arrivée à la tête de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse ne cesse d'user d'un discours de pseudo-simplification, pire de pseudo justice sociale pour justifier un certain nombre de mesures. Nous avons eu droit à la suppression du tarif réduit pour les étrangers sans papiers, une mesure de justice sociale parce qu'en République, une personne en situation irrégulière n'a pas lieu d'être mieux traitée qu'une personne qui respecte la loi. Mieux traitée ! Supprimer une aide à des gens qui ont tout quitté pour fuir la misère, la guerre et tenté de vivre mieux, c'est les assigner à résidence, bien souvent dans la rue ou des bidonvilles de fortune. Voilà ce que le pays des droits de l'Homme leur propose. Ensuite début mars, une délibération du Conseil Régional a mis fin aux modulations des subventions accordées aux communes ou EPCI. Jusqu'à présent, quatre critères permettaient d'adapter ces subventions régionales liées à la lutte contre les carences en matière de logement social, à la lutte contre les inégalités sociales, à l'écoresponsabilité et au respect du SDRIF. À nouveau, l'argumentaire est édifiant. Le dispositif actuel de modulation du montant des aides régionales est devenu un casse-tête inexplicable qui altère l'efficacité du travail des services administratifs et qui ralentit le soutien apporté aux bénéficiaires. Dans ce contexte, le nouvel exécutif régional a choisi de mettre fin à la modulation pour simplifier et rendre plus efficient les dispositifs d'aide régionale.*

Concrètement, ça veut dire quoi ? Eh bien, on donne la même chose à Levallois et à Ivry. En voilà une mesure qui va bien dans le sens d'un rééquilibrage territorial de l'Île-de-France tellement prôné par Mme Pécresse durant toute sa campagne. Et là, Mme Valérie Pécresse a annoncé, la semaine dernière, le lancement d'un grand plan anti-ghetto. Le Conseil Régional d'Île-de-France s'apprête à ne plus subventionner la construction de logements très sociaux, PLAI, prêts locatifs aidés d'insertion destinés aux personnes les plus précaires dans les villes comptant plus de 30 % de logements sociaux. Cette décision traduirait, d'après le vice-président du Conseil Régional en charge du logement, la volonté de casser les ghettos et de ne pas rajouter de la pauvreté à la pauvreté. En parallèle, il est question de relancer le financement des PLS, c'est-à-dire des logements sociaux aux loyers plus élevés pour soi-disant dynamiser l'accession des classes moyennes au logement social. Bon, soyons clairs. Tout ceci est du vent. La réalité, c'est que la Droite de Mme Valérie Pécresse ne veut pas plus de logements sociaux, ne veut pas une plus juste répartition territoriale du logement social.

D'abord, elle nous parle de ghetto. Mais le logement social, ce n'est pas le logement des pauvres. C'est du logement public subventionné, qui permet des habitats à loyer modéré. Ça veut dire bien en dessous du marché privé qui ne cesse d'augmenter jusqu'à l'indécence. Aujourd'hui, avec 500 €, à Paris, vous n'avez même pas un 15 m². Ensuite, la construction de logements doit avant tout répondre au besoin de logements. Sinon, quel intérêt ? Or, en Île-de-France, il y a un manque criant de logements très sociaux, les PLAI, car ce sont les plus chers à financer, les plus subventionnés et donc les moins nombreux dans le parc social. C'est d'ailleurs pour cela que Valérie Pécresse préfère subventionner les moins onéreux.

Enfin, qui peut croire que supprimer les aides et donc limiter la construction pour les villes ayant 30 % de logements sociaux va favoriser la construction dans les autres villes, dont une grande majorité de Droite ? Bien sûr que non ! D'ailleurs, Mme Pécresse l'a bien dit. Ce n'est pas à la Région d'obliger les villes à construire, c'est à l'État : il y a une loi pour ça. En revanche, que la Région agisse pour limiter le développement nécessaire de logement social, aucun souci. Que se passera-t-il donc ? Eh bien, c'est le logement privé, avec les nombreuses aides annoncées dans son programme, qui va se développer sur un marché de l'immobilier vorace, en bénéfice et dont les loyers ne cesseront d'exclure les classes populaires et moyennes toujours plus loin de Paris.

Mais il ne s'agit pas là seulement de râler contre la Droite. C'est que pour Ivry, les conséquences de ces décisions iniques sont claires. Sur 2016, cela concerne plusieurs opérations de 591 logements familiaux et 86 en résidences sociales. Pour l'OPH par exemple, ce sont trois opérations où l'organisme est dans l'attente de l'agrément de la Région, mais qu'au vu des textes, la Région ne financera pas. Je les cite : Rousseau-Vanzuppe/ Le Julia, la ZAC du Plateau/ le lot n° 9/ Olympe de Gouges et le 4 - 6 rue Fouilloux. Sur 2017, environ six opérations concernées, soit 400 logements et 272 en résidences sociales. Que va-t-il donc se passer ? Eh bien, pour les futures programmations, les bailleurs sociaux devront réaliser plus de PLS ou de PLI pour équilibrer les opérations. Si les autres partenaires financiers, ville et État, ne compensent pas cette perte, alors que nous avons 75 % de demandes correspondant à des PLAI à Ivry, nous ne pourrons plus répondre aux besoins des populations les plus précaires. Résultat, ces Ivryennes et Ivryens n'auront plus rien et c'est la spirale de la sur-occupation, voire de l'exclusion : SDF, habitat précaire, squat. Et alors demain, comment fera-t-on pour continuer la lutte contre l'habitat indigne, tous ces immeubles privés dégradés, exploités par des propriétaires peu scrupuleux ? Où pourra-t-on reloger les familles s'il n'y a plus assez de PLAI ? Il y en a plus de 200 à Ivry. Et Mme Pécresse continue de prétendre qu'elle répond aux besoins de tous les Franciliens. Mais desquels exactement ?

J'en viens à la lecture du vœu.

Considérant que nous connaissons une crise dramatique du logement, le manque de logements accessibles est criant et les inégalités territoriales dans la construction de logements sociaux n'ont jamais été aussi aiguës. Vouloir empêcher les villes qui construisent du logement social, de le faire est une absurdité. Cette mesure va donc à l'encontre des besoins des populations. Un vrai plan de rééquilibrage territorial devrait commencer par contraindre les villes qui dérogent à la solidarité nationale en ne construisant pas sur leur territoire les 25 % de logements sociaux imposés par la loi. Or, il s'agit principalement des villes de la même famille politique que Mme Pécresse.

Considérant qu'en région Île-de-France, plus de 70 % de la population est éligible au logement social. À Ivry, ce sont plus de 75 % des 5 000 demandeurs de logements qui peuvent prétendre à un logement très social. Justement, le nombre de logements très sociaux, les PLAI, est très en dessous des besoins. Face à la paupérisation d'un grand nombre de nos concitoyens qui trouve son origine dans le chômage, la précarité et la dégradation des conditions de vie, nous avons tout au contraire besoin de plus de logements sociaux. Il ne s'agit pas de créer des ghettos, mais de rendre opérant le droit fondamental au logement. Au regard des prix exorbitants de l'immobilier dans le privé, cela ajouterait de la pauvreté à la pauvreté.

Considérant qu'à Ivry, nous faisons en sorte que le développement de notre ville soit équilibré, mixte et solidaire. Dans tous nos projets d'aménagement urbain, la mixité sociale est une réalité, avec 50 % de logements sociaux et 50 % de logements en accession à la propriété, avec des outils de prix maîtrisés favorisant les parcours résidentiels des Ivryennes et Ivryens. Cette mesure va donc lourdement affecter nos projets en cours et à venir, alors même que nous œuvrons au quotidien pour le droit au logement et à la ville pour tous.

Considérant que le logement social n'est pas du logement pour les pauvres, mais du logement public, subventionné, de l'habitat à loyer modéré. C'est une action de service public qui échappe en partie au marché et à la spéculation financière et qui représente un autre choix de société que l'hégémonie du privé aux loyers exponentiels.

Le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine demande à Valérie Pécresse, présidente du Conseil Régional, de revenir sur ses premières mesures d'injustice sociale, contre-productives et mortifères pour l'avenir de l'Île-de-France et de ses habitants; demande au Conseil Régional de maintenir et développer les subventions régionales pour le logement très social, le PLAI, dont la pénurie est criante et de s'attacher dans une action conjointe avec l'État à faire respecter le seuil des 25 % de logements sociaux pour un véritable rééquilibrage territorial en Île-de-France; s'associe à la mobilisation en cours de nombreux élus d'Île-de-France qui a permis le rassemblement de ce jour devant le Conseil Régional et aux demandes formulées dans ce cadre, à savoir la suppression de la loi Boutin pour relever les plafonds d'accès au logement social et assurer une meilleure mixité du salariat, l'augmentation de l'aide à la pierre pour favoriser la construction de logement de qualité avec des loyers réellement modérés. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Ouarda Kirouane pour la qualité de cette intervention et pour avoir tout à fait « ivryanisé » le sujet sur l'ensemble des logements que tu as énoncés qui vont être directement impactés par les réorientations des mesures de la Région. Donc là, on ne pourra pas dire que ce n'est pas un sujet ivryen, au regard de ton propos et je t'en remercie. Qui souhaite intervenir ? Évelyne Lesens. »*

Mme LESENS. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Voilà 100 jours que Mme Valérie Pécresse est à la tête de la région Île-de-France. Comme vous le savez sûrement, les 100 premiers jours d'un exécutif sont fondamentaux, car c'est durant cette période que les nouveaux responsables mettent en place leur stratégie et imposent leur style. Bien sûr, comme nous pouvions nous y attendre, les mesures antisociales ainsi que la politique d'austérité annoncées augurent de sinistres perspectives pour les politiques de solidarité et les politiques en faveur de l'environnement portées jusqu'alors par la Région Île-de-France. En effet, la fameuse « modernité » prônée par Mme Pécresse, aidée de sa nouvelle équipe, se rapproche singulièrement de l'image de la France du 19^e siècle passée à la postérité dans les romans d'Émile Zola. Jugez plutôt !*

En matière d'aide à la construction de logements sociaux, le nouvel exécutif régional a claironné sa décision de supprimer certaines aides à la construction. Faussement appelée dispositif anti-ghetto, cette mesure supprime les aides octroyées aux communes pour la construction de logements en PLAI, une catégorie de logement social destinée aux ménages les plus modestes, lorsque celles-ci disposent sur leur territoire de plus de 30 % de logements sociaux PLAI et PLUS. Alors que près de 600 000 foyers en Île-de-France restent dans l'attente d'un logement social, que 40 communes franciliennes ne respectent toujours pas l'obligation des 25 % de logements sociaux imposée par la loi SRU, l'exécutif régional punit financièrement les collectivités qui accueillent les ménages les plus fragiles ! Non seulement, cette mesure n'incitera pas les communes ne respectant pas la loi SRU à construire du logement social, mais plus dramatique encore, les villes populaires n'auront plus les moyens financiers nécessaires pour continuer à construire des logements en PLAI. Je vous rappelle qu'à Ivry, nous avons près 5 000 demandeurs de logement et que 75 % d'entre eux ne peuvent accéder qu'à des logements de type PLAI.

En outre, le nouvel exécutif a décidé la suppression des modulations de la péréquation régionale qui permettaient selon certains critères sociaux, territoriaux et environnementaux, d'attribuer aux communes des subventions plus ou moins élevées. Toutes les bonifications de financement pour les collectivités respectant la loi SRU ou connaissant des difficultés financières ont été abrogées. Ce choc de simplification - c'est son nom - va dès lors continuer à creuser les inégalités territoriales déjà fortes dans notre région en matière sociale et environnementale. L'environnement n'est d'ailleurs plus une priorité puisque le budget qui lui est dédié est en baisse de 41 % pour l'investissement et de 24,5 % pour le fonctionnement. Avec Mme Péresse, autant le dire tout de suite : pratiquement rien pour l'écologie et la protection de l'environnement. Il y a un signe qui ne trompe pas. Dans le rapport d'orientations budgétaires de 63 pages, le mot « écologie » n'apparaît que trois fois, le mot « environnement » 12 fois, le mot « biodiversité » zéro fois. Mme Péresse dit aussi qu'elle veut lutter contre la pollution, mais bizarrement poursuit l'achat de bus au diesel. Merci d'avance, Mme Péresse, pour la santé des Franciliens et des Franciliennes.

Aussi grave et inquiétant : la réduction des coûts de maintenance du réseau ferroviaire de près de 50 millions d'euros ! Non, Mme Péresse, les agents de la SNCF et les usagers n'ont nullement envie de revivre une nouvelle catastrophe ferroviaire comme celle de Brétigny-sur-Orge. La promesse de 700 nouvelles rames et la poursuite pour la quatrième année consécutive du plan de renfort de l'offre bus est passée directement à la trappe. C'est la fin à la Région d'une politique audacieuse aux transports qui était menée par notre collègue et ami, Pierre Serne, élu écologiste. Et que dire de votre refus de financer le Pass Navigo à 70 €, instauré le 1^{er} septembre dernier ? Le Pass Navigo unique, loin de vos accusations, ne mettait aucunement en danger les finances du STIF comme le démontre l'excédent budgétaire constaté dans le budget du STIF en 2015. Nous espérons que cette mesure écologique de justice sociale entre les Franciliens et Franciliennes ne sera pas remise en cause par le nouvel exécutif régional. Et encore, il nous apparaît évident que la décision de supprimer l'aide aux transports publics pour les titulaires étrangers de l'Aide Médicale d'État vise à flatter la branche la plus droitière et la plus démagogique de la nouvelle assemblée. Preuve en est, le groupe Front National à l'assemblée régionale a revendiqué la paternité de cette mesure inique et profondément scandaleuse.

Mme Péresse a annoncé sa volonté de faire la chasse au gaspi. Ainsi, sous couvert de bonne gestion, elle s'attaque aux subventions allouées aux associations, ainsi qu'aux politiques sociales, éducatives et environnementales. En témoigne le souhait de supprimer les subventions aux associations qui n'auraient pas fourni de compte rendu d'activité, une économie de 22 millions d'euros, ou encore la suppression pure et simple du service Jeunes Violence Écoute. Le cas du Centre Hubertine-Auclert, lieu de ressources internationalement reconnu pour ses travaux sur l'égalité hommes-femmes et qui voit sa subvention baisser de 30 %, illustre là encore cette triste réalité. On est loin aussi de la promesse électorale faite par Mme Péresse d'augmenter de 20 % le budget de la culture pour l'Île-de-France. D'où une très grande inquiétude du Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles, qui craignent que les restrictions budgétaires impactent les projets de création et d'actions culturelles déjà engagés. Dès 2016, ces restrictions auront fatalement d'importantes répercussions en matière d'emploi : artistiques, culturels et techniques.

Non, Mme Péresse, nous n'accepterons pas que vous vous attaquiez à ce que nous avons mis tant d'années à construire avec les collectivités territoriales. La Région Île-de-France ne doit pas devenir le nouveau laboratoire des partisans d'une politique néo-libérale, antisociale et anti-environnementale et cela au détriment des Franciliens et des Franciliennes. C'est pourquoi, mes chers collègues, le groupe écologiste s'associe pleinement à ce vœu présenté par nos camarades du Front de Gauche. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Évelyne Lesens. Alors, je vais demander aux intervenants suivants de parler plus près du micro parce que je crois qu'on a un petit problème de son. D'ailleurs, vous l'avez entendu, ça grésille. Tout ça n'est pas terrible. Mais il faut parler encore plus près du micro pour que ça passe dans la caméra. Y a-t-il d'autres intervenants? Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, rebonsoir Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les élus. Nous allons voter ce vœu parce qu'il concerne Ivry, mais surtout parce que nous sommes opposés à ce plan de Valérie Péresse pour trois raisons concrètes. D'abord, il ne tient pas compte des besoins réels des Franciliens et donc des Ivryens, en matière de logement, dont bien plus de 30 % pourraient prétendre à un accès à un logement social. De plus, il touche en particulier les PLAI, les logements les plus sociaux, qui sont ceux manquant le plus et qui sont déjà très contraints par les règles préfectorales de financement. Et troisièmement, parce qu'il n'y a aucune mesure coercitive pour contraindre les villes qui n'ont pas atteint et qui ne souhaitent pas atteindre les 30 % de logements sociaux.*

Néanmoins, nous voulons profiter de ce vœu et nous aurons de nouveau l'occasion de le rappeler, pour réitérer notre position de maintien du taux existant à Ivry, qui doit être aujourd'hui autour de 38 - 40 % de logements sociaux et de ne pas monter à 50 % de logements sociaux dans les logements neufs, comme nous l'avons déjà formulé. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Après Sandrine Bernard, est-ce qu'il y a d'autres... M. Bouillaud, j'eus été déçu si vous n'intervîntes pas. Je ne sais pas si c'est la bonne formule, mais il faudra que je révise mon Bescherelle. À vous! »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci, Monsieur le Maire. La campagne des régionales est finie et que vous le vouliez ou non, Valérie Péresse a gagné et est la nouvelle présidente de la Région Île-de-France. Ce vœu est une insulte à la démocratie. »*

M. BOUYSSOU. - *« Je vous en prie. Laissez M. Bouillaud intervenir tout seul. Allez-y, M. Bouillaud. Je vous en prie. »*

M. BOUILLAUD. - *« Vous ne souhaitez pas respecter le choix du Peuple. Au moins à la différence de François Hollande, Valérie Pécresse tient les engagements de son programme et ne trahit pas ses électeurs. L'élection est finie et ce vœu ressemble plus à un tract électoral qu'à la défense de l'intérêt général. Je crois que vous confondez un peu l'objet d'un conseil municipal. Bref, vous vous permettez une attaque frontale aux actions de Valérie Pécresse qui doit corriger 18 ans d'inaction de Jean-Paul Huchon. Le plan dit « anti-ghetto » vous fait bondir. Mais pour la première fois, une vraie mixité sociale est encouragée. C'est surtout cela qui vous dérange. Avec 30, 40, 50, voire plus de 60 % de logements sociaux au sein de certaines communes, c'est l'entassement, l'empilement d'une même classe de population au sein des immeubles. C'est la fin des politiques unilatérales au sein des communes comme Ivry, la fin des ghettos urbains. Comme l'a dit lui-même le Premier Ministre Manuel Valls, il faut arrêter d'ajouter de la pauvreté à la pauvreté.*

C'est la fin du financement des logements très sociaux dans les communes qui en comptent déjà plus de 30 %. Et Valérie Pécresse n'est pas contre le logement social. Elle est contre les logements sociaux dans les villes qui en comptent trop. Valérie Pécresse souhaite une société qui s'élève et encourage la mixité sociale et souhaite aider ceux qui le peuvent et le veulent à devenir propriétaires. Rassurez-vous, la Région entend aider et reprend le financement du logement social intermédiaire, abandonné il y a quelques années. Abandonné sous la dernière mandature de Jean-Paul Huchon. À la différence de ce qui s'est pratiqué pendant des années, personne ne sera oublié, y compris les classes moyennes, toujours trop riches pour être aidées, mais pas assez pour accéder au parc privé.

Vous pouvez également vous satisfaire que la Région ait décidé d'amplifier et de pérenniser l'accès des logements sociaux, du contingent régional, en faveur des femmes victimes de violences conjugales et familiales. Pour remédier à la pénurie de professeurs dans certains territoires d'Île-de-France, Valérie Pécresse a aussi décidé d'ouvrir le contingent régional aux enseignants nouvellement arrivés dans les académies de Créteil et de Versailles. Aujourd'hui, 15 professeurs quittent la Seine-Saint-Denis lorsqu'un seul s'y installe. C'est une vraie mesure sociale afin d'encourager l'éducation dans ces territoires plus difficiles qui nécessitent un accompagnement spécifique. C'est un effort de solidarité sans précédent qui ne peut que susciter l'adhésion, au-delà des clivages partisans.

Le budget 2016 de la Région s'oriente également vers ce renforcement d'une meilleure justice sociale, avec une baisse des dépenses de communication et une hausse des investissements dans les transports (600 millions d'euros), dans les lycées, la sécurité et la culture à travers le soutien aux associations. Lorsque les mesures et les actions sont bonnes et vont dans le bon sens, nul besoin de dépenser à tort et à travers en matière de communication, comme on peut le voir ailleurs. Grâce à l'action conjointe de l'État, Valérie Pécresse aura également sauvé le financement du Pass Navigo unique que la précédente majorité n'avait pas prévu. Aujourd'hui, les mesures sociales de la Région s'accompagnent donc du sens des responsabilités. Alors que les transports ferroviaires ont été délaissés pendant des années, c'est 700 trains neufs, principalement sur les RER D et E, qui seront rénovés d'ici 2021. C'est ici aussi une vraie mesure sociale qui viendra désenclaver et faciliter le transport des Franciliens et notamment ceux de seconde couronne qui ne subiront plus les difficultés qu'ils connaissent aujourd'hui et qui facilitera l'accès à leur travail ou à leur recherche d'un emploi.

Enfin, la Région a voté une série de mesures fortes pour mener une véritable politique volontariste en faveur de l'apprentissage. Valérie Pécresse a choisi ainsi de simplifier les conditions d'ouverture des formations d'apprentissage, d'encourager les demandes d'ouverture de CFA d'entreprise, d'instaurer un versement rapide des primes d'apprentissage aux entreprises ou encore de refonder la carte des formations pour coller au plus près des besoins des entreprises et des secteurs en tension.

Je ne vois donc pas en quoi les mesures de Valérie Pécresse sont antisociales. Au contraire ! Grâce à ces mesures, c'est une plus grande justice sociale, renforçant le vivre ensemble et l'égalité entre tous les citoyens. Face à des accusations si importantes, nous voterons contre ce vœu. »

M. BOUYSSOU. - *« Au moins, la conclusion est logique. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants sur ce point ? Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le Conseil Régional d'Île-de-France présidé depuis décembre 2015 par Valérie Pécresse annonce et vote depuis quatre mois une série de mesures antisociales qui visent directement les plus précaires et les plus marginalisés. La toute première mesure votée en janvier dernier est symptomatique de la ligne politique de cette nouvelle majorité. Le budget attribué au STIF pour financer les aides au transport pour les étrangers sans titre de séjour et bénéficiaires de l'aide médicale a été supprimé. « Une personne en situation irrégulière n'a pas lieu d'être mieux traitée qu'une personne qui respecte la loi », nous dit Valérie Pécresse pour qui cette aide n'était rien d'autre, je cite, « qu'une prime à l'illégalité dans les transports publics ». Pour justifier cette mesure, Mme Pécresse a fait référence au principe républicain de justice sociale, d'équité et sans doute a-t-elle oublié d'en appeler à la laïcité. Le FN bien sûr s'est félicité de cette mesure, fier de voir l'une de ses principales propositions être mise en œuvre. Faudrait-il inviter Mme Pécresse à se rendre à Calais pour qu'elle puisse se rendre compte à quel point la France, terre d'accueil et patrie des droits de l'Homme, traite bien mieux les migrants que ses propres citoyens ? Faut-il lui rappeler que la majorité d'entre eux sont rentrés régulièrement sur le territoire et se retrouvent sans droit du fait des procédures administratives mises en place par ceux qui nous gouvernent ? Faut-il lui rappeler également que c'est par souci de justice sociale et sur la base de principes républicains que la loi sur les aides au transport a été mise en place sous un gouvernement de Droite et que l'article 1113 alinéa 1 du Code des transports stipule que toute personne, indépendamment de sa nationalité ou de sa situation administrative, dont les ressources sont inférieures à 720 € par mois, peut bénéficier d'une réduction tarifaire d'un minimum de 50 % sur son titre de transport ? Il n'y a donc aucune condition de nationalité ou de régularité du séjour dans la loi. Supprimer cette aide est injuste, discriminatoire et dangereux. Supprimer cette aide, c'est priver les personnes bénéficiaires de l'AME de la possibilité de se déplacer. C'est prendre le risque d'un retard à l'accès aux soins pour elles-mêmes et pour leurs enfants. C'est les condamner à plus de précarité et pour plus longtemps.*

Mais à quelle justice sociale fait référence Valérie Pécresse avec des mesures qui renforcent à ce point la précarité et les inégalités, notamment lorsqu'elle décide de réduire drastiquement ou même de supprimer totalement les subventions de centres de ressources ou d'associations qui luttent contre les inégalités et œuvrent pour une société plus inclusive ?

De quelle justice sociale est-il question lorsqu'elle fait le choix de mettre fin aux modulations des contrats territoriaux qui permettaient, par une meilleure répartition des richesses entre communes, de réduire les inégalités dans notre région qui, je le rappelle, est à la fois la plus riche et la plus inégalitaire de France. Mettre fin aux modulations des contrats territoriaux revient tout simplement à donner plus à ceux qui ont plus.

Cerise sur le gâteau, toujours au nom de la justice sociale, mais également de la mixité sociale, le Conseil Régional d'Île-de-France s'apprête à ne plus subventionner la construction de logements très sociaux dans les villes qui en comptent déjà plus de 30 %, dont Ivry et 95 autres communes. Cette mesure est insupportable et scandaleuse. Elle stigmatise d'abord nos communes en renvoyant une image négative de ces villes et de leurs habitants. Certaines populations sont considérées comme à problème et leur concentration dans nos communes est perçue comme problématique, voire dangereuse. Et puisque la figure repoussoir du ghetto est mobilisée pour justifier l'arrêt des subventions, il est donc de bon ton de rappeler à Mme Péresse que nos villes populaires sont diverses et ne sauraient se réduire à cette image simpliste. Non, nos villes ne sont pas des ghettos. Faut-il rappeler que les quartiers sans mixité ne sont pas les quartiers populaires dans lesquels cohabitent toutes les générations, toutes les origines, beaucoup de chômeurs certes, mais aussi des ouvriers, des employés, des professions intermédiaires ? Les vrais ghettos, ce sont les quartiers de riches qui eux sont absolument homogènes. C'est Neuilly, ville de naissance de Valérie Péresse, mais aussi de Nicolas Sarkozy, de Brice Hortefeux et de Dominique Strauss-Kahn et j'en passe. Si on veut vraiment faire de la mixité, alors c'est d'abord les quartiers riches qu'il faut viser. Et en cela, nous sommes plus que favorables au renforcement de la loi SRU et l'application de mesures coercitives pour la faire respecter. Oui, nous sommes fiers d'être une ville populaire et nous refusons cette logique qui récuse le droit à l'existence des quartiers populaires. Oui, Mme Péresse, la majorité des Ivryens est attachée à sa ville et souhaite davantage de logements sociaux. Bien sûr, il y a des quartiers où sont concentrés les plus pauvres, confrontés d'ailleurs à une situation sociale et économique particulièrement difficile. Mais en aucun cas, les problèmes qui existent dans nos quartiers ne sauraient être résolus aussi simplement que par un plus grand éparpillement de la pauvreté. Ce qu'il faut dans nos quartiers, c'est une amélioration des conditions de vie des habitants. C'est aussi agir sur les causes structurelles de la dégradation des quartiers, sur les conditions d'existence de celles et de ceux qui y vivent : le chômage, la précarisation des contrats de travail, la disqualification des jeunes sans formation et les discriminations.

Ce qu'il faut également, c'est une politique volontariste de construction de logements pour favoriser les parcours résidentiels des habitants et leur permettre d'être libres de choisir leur lieu de vie. Au contraire de tout cela, le Conseil Régional semble avoir fait le choix de se désengager. La mixité sociale semble n'être qu'une illustration et qu'un prétexte à ce désengagement en direction des plus démunis. La référence aux ghettos et à la mixité sociale occulte la véritable urgence, la lutte contre la pauvreté, et passe sous silence l'ampleur des besoins et l'insuffisance de logements sociaux en orientant le débat sur la répartition territoriale des logements et de la pauvreté.

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour dire deux mots au sujet de cet engouement pour la mixité sociale. Il ne semble pas inutile de mentionner quelques effets néfastes de cet appel constant à la mixité sociale, aussi bien à Droite qu'à Gauche.

Cette mixité se traduit en effet bien souvent par des difficultés accrues d'accès au logement social pour certaines populations, un temps d'attente plus long sur les listes de demandeurs de logement, condamnant certains au logement insalubre du privé et à être la proie de marchands de sommeil et d'autres à devoir s'acquitter de loyers exorbitants au regard de leurs ressources. C'est aussi cet objectif de mixité sociale imposé aux communes dans les programmes de rénovation urbaine qui conduit à des démolitions massives de logements bon marché. C'est aussi ce principe qui est mis en avant lorsqu'on interdit le relogement de ménages à bas revenus dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Or, la mixité sociale ne se construit pas et ne peut pas se construire en pénalisant les plus démunis. Ce ne sont pas aux ménages pauvres de faire les frais de politiques dites de mixité sociale. Malheureusement, l'interdiction de construction de logements PLAI dans les communes comprenant déjà plus de 30 % de logements sociaux ne va pas dans le bon sens. Au vu de la crise du logement que nous connaissons, c'est bien davantage de la construction d'un nombre suffisant de logements sociaux et à loyer réellement modéré, dont nous avons besoin dans toutes les communes, riches ou pauvres. Et c'est pour ces raisons que nous demandons au Conseil Régional de revenir sur sa décision et d'encourager toutes les villes à œuvrer en ce sens.

De même, nous apportons notre solidarité aux mobilisations qui demandent notamment un engagement plus important de l'État sur cette question. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Saïd Hefad. Je pense qu'il n'y a plus d'autres interventions. Simplement deux mots. Moi, je rappelle d'abord que cet après-midi, il y a eu une grande manifestation devant le siège du Conseil Régional pour protester justement contre l'ensemble des mesures qui ont été rappelées ici. Donc, je me félicite que cette initiative ait réussi et ait été un succès. Deux, je ne serai pas long parce que vraiment tout a été dit dans les interventions et notamment dans celle de Saïd Hefad à l'instant. La question de ghetto effectivement, elle n'est pas posée chez nous à Ivry. Moi, je n'ai pas le sentiment d'être dans un ghetto à Ivry. Et maintenir le niveau de logement social -on est à 38 - 39 % aujourd'hui, selon qu'on compte que les logements familiaux ou qu'on intègre dans le comptage de ces logements, les résidences sociales, les foyers, etc ; donc, il y a un petit delta qui s'opère là-dessus- maintenir cet équilibre et continuer dans les opérations neuves à maintenir cet équilibre en proposant du logement social neuf et accessible, c'est un choix politique fondamental. Ça a été rappelé par les uns et par les autres et on continuera vraiment à se battre sur ce point. On va être beaucoup plus en difficulté pour le faire. Ça, c'est clair. Parce que les aides de la Région, elles sont quand même utiles à ce qu'on puisse tenir ces choix. Si dorénavant, on en est privé, les bailleurs sociaux qui construiront à Ivry n'auront d'autres choix que d'emprunter un peu plus pour compenser ce manque à financer et de reporter le poids de ces emprunts sur le coût des loyers de sortie, ce qui va compliquer tout ce qui a été rappelé ce soir sur la question des loyers accessibles, dans la mesure où les aides de la CAF qui devraient compenser tout ça sont de moins en moins importantes et ne pèsent que sur les loyers et pas sur les charges, comme chacun sait. Et ça met les gens très en difficulté et Ouarda Kirouane comme vice-présidente de notre OPH d'Ivry, qui travaille particulièrement sur la question de l'endettement et de la prévention de l'expulsion, sait bien à quelle situation de désespoir ces situations peuvent parfois conduire. Donc, c'est un sujet très sérieux qu'on aborde ce soir sur ces questions-là. Et les ghettos, tu l'as rappelé Saïd Hefad, ils sont plutôt dans le 16^e.*

J'ai d'ailleurs écrit à Anne Hidalgo et à Ian Brossat pour les soutenir dans le combat qui a été le leur récemment sur la construction d'un centre d'hébergement dans le 16^e arrondissement où on a pu voir à quel point les comportements de certains habitants constituent un véritable scandale. Mais je n'en rajoute pas.

Juste un point de réponse technique à M. Bouillaud. Vous avez quand même une drôle de conception de la démocratie. Selon vous, parce que Mme Péresse et son équipe ont été démocratiquement élues - et ce que je reconnais, alors là, sans aucun état d'âme - nous devrions ne pas critiquer sa politique et ne pas la combattre. Ce n'est pas ma conception de la démocratie. Mme Péresse a effectivement été démocratiquement élue. Il n'y a aucun problème sur ce point. Je ne partage aucunement, et nous sommes plusieurs si j'en crois les interventions, les mesures qui sont en train d'être prises par elle dans le rôle qui est le sien et on vote des vœux et on va manifester devant chez elle, enfin devant le siège de la Région et j'en ai à peu près autant pour François Hollande quand il prend de mauvaises mesures. Je n'ai pas de problème. Ça, ça s'appelle la démocratie. Il y a des gens qui sont élus, qui prennent des mesures, on est en désaccord avec ces mesures et on les combat. Je ne reparlerai pas de la « Nuit Debout » à propos de la loi El Khomri. Voilà, il y a des luttes et c'est ça la démocratie. Et ça ne remet aucunement en cause le mandat démocratique et légitime qui est confié aux élus de la République. Et d'ailleurs, ce n'est pas un scoop, j'ai écrit aujourd'hui à Mme Péresse pour l'inviter à venir à Ivry. Parce qu'autant, on est capable de critiquer sa politique, mais autant nous sommes candidats avec détermination et conviction à l'accueil du siège de la Région sur notre territoire. On est la meilleure offre et je sais, je crois, et j'ai entendu que la liste, la short-list, des sites pouvant accueillir le siège de la Région doit être décidée demain. Donc, je lui ai écrit pour lui rappeler notre candidature, faire valoir et l'inviter. Et ce n'est pas parce qu'elle est de Droite et que je suis en désaccord avec sa politique que je ne suis pas capable d'avoir des rapports courtois avec cette dame et de faire tout mon possible pour que les 50 000 m² de bureaux nécessaires pour l'implantation de la Région viennent à Ivry. Parce que ce sera bon pour le commerce de proximité, ce sera bon pour l'activité économique et ce sera bon pour notre ville. Et que ce soit Mme Péresse qui préside ce conseil, c'est l'affaire démocratique de la Région. Et demain, j'espère que ce sera quelqu'un d'autre qui présidera ce conseil régional. Et le fait qu'il soit à Ivry ou dans le 7^e arrondissement n'a qu'un faible impact sur cette question de démocratie. Ce sera plus près pour aller en manif. Tu as raison Mehdi Mokrani. (Rires) Mais il ne faut pas que ça lui fasse peur à Mme Péresse parce que moi, je veux qu'il vienne là le Conseil de la Région. Mais ce n'est pas elle toute seule qui décide.

Ce petit écart d'ordre du jour étant positionné, je vous propose d'adopter ce vœu. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Ah, c'est dommage. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie. »

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité municipale contre les premières mesures anti sociales de Valérie Péresse au Conseil Régional.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE

A) FINANCES

Budget primitif 2016

1/ Budget ville

Programme d'emprunt 2016

2/ Budget annexe du chauffage urbain

3/ Budget annexe de la restauration municipale

4/ Budget annexe aide à domicile

5/ Budget annexe du centre médico psychopédagogique

6/ Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

7/ Budget annexe du cinéma municipal « Le Luxy »

8/ Vote des taux de fiscalité directe locale

B) FINANCES

Budget primitif 2016

Budget alternatif

C) FINANCES

Délégation du Conseil municipal au Maire en matière d'emprunts

Rapporteur : Mehdy Belabbas

M. BOUYSSOU. - *« Et sans plus attendre, je passe la parole à Mehdy Belabbas, maire adjoint en charge des finances, qui va nous présenter le budget 2016. Mehdy Belabbas, il y a un PowerPoint qui va accompagner cette prise de parole. »*

M. BELABBAS. - *« Bien évidemment, pour illustrer ce propos qui sera, vous m'en pardonnerez, un peu long, mais il s'agit du budget de la ville et c'est donc un sujet sérieux qu'il faut aborder de la manière la plus complète possible.*

Mesdames et Messieurs, Monsieur Le Maire, mes chers collègues. Comme chaque année, il me revient la responsabilité, en tant qu'élu en charge des finances et du budget, de vous présenter le budget primitif pour l'année 2016. Ce dernier est le fruit d'un long processus entamé dès le mois de septembre 2015 et partagé avec l'ensemble des élus de la majorité ainsi que des cadres de l'Administration. À ce titre, je tiens à saluer le travail de l'ensemble des agents communaux qui ont œuvré à la réussite de cette construction budgétaire et j'ai une pensée particulière pour la direction des affaires financières qui met à notre disposition des documents d'une grande clarté.

Le vote du budget est toujours un temps essentiel de la démocratie locale. En effet, sans financements, aucune des politiques municipales pour lesquelles nous nous battons chaque jour n'est possible. Le vote du budget traduit en actes concrets nos engagements et les valeurs que notre majorité entend défendre. À défaut d'être spectaculaire, ce moment revêt donc un caractère particulièrement solennel, d'autant plus que la construction budgétaire se révèle un exercice toujours plus ardu d'année en année et le sera davantage encore lors des prochains exercices.

En février dernier, nous avons déjà eu l'occasion de présenter les grandes lignes des orientations de ce budget à la population, au personnel communal, ainsi qu'à cette assemblée, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le DOB. Notre budget porte, bien évidemment, les marques des baisses de dotations de l'État prévues par le pacte de responsabilité de Manuel Valls. Comme vous le voyez à l'écran derrière moi, la flèche symbolisant la dynamique de la dotation globale de fonctionnement (DGF) semble plonger vers un abîme sans fin. Ainsi, dans l'attente de la notification finale de l'État de la DGF, celle-ci est anticipée pour un montant de 5,4 millions d'euros en 2016, en baisse de 2,8 millions par rapport à 2015 et de 6,8 millions par rapport à 2013. C'est donc bien de l'extinction pure et simple du soutien de l'État aux collectivités locales dont il s'agit ici. La disparition programmée des dotations de l'État constitue désormais un enjeu allant bien au-delà des clivages politiques traditionnels et appelle les élus municipaux que nous sommes à adopter une vision transpartisane sur cette question. Car finalement, ce choix politique marque une vision bien singulière du rôle de l'État, qui, en se désengageant de ses compétences régaliennes, n'assume plus son devoir de redistribution et d'équité, dont il est pourtant le garant dans notre République. C'est pour marquer notre désapprobation face à cette politique que nous avons voté en janvier 2015 une motion de solidarité à l'appel de l'Association des Maires de France, association dont le caractère subversif est très relatif, tout le monde ici en conviendra, même notre opposition j'en suis sûr.

L'an dernier, j'évoquais déjà avec vous la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la MGP, comme un élément d'incertitude institutionnel pesant sur nos choix budgétaires. Cette construction essentiellement technocratique est désormais une réalité qui complique encore plus le mille-feuille francilien désormais pourvu de cinq échelons : la Région, la MGP donc, les Départements ou ce qu'il en reste pour l'instant, les Territoires et enfin nos communes. Loin de simplifier les choses comme cela nous avait été vendu par ses promoteurs de Droite comme de Gauche, ce nouvel échelon va renforcer la confusion des compétences entre les différents niveaux. Londres, par comparaison, ne possède que deux niveaux : le Grand Londres et ses 33 boroughs. Bref, vous l'aurez compris, la MGP est une fausse simplification et une véritable recentralisation, qui crée de surcroît un doublon avec la Région. Mais l'adoption d'une posture trop victimaire constitue également un danger, dans la mesure où elle peut donner l'impression à la population que les élus n'ont aucune prise sur le réel et que, de fait, ils ne servent à rien.

Certes, il ne fait aucun doute que les coupes gouvernementales affectent le développement des politiques que nous souhaitons mener. Cependant, nous devons adopter une attitude résolument volontariste en refusant de nous laisser enfermer dans le carcan d'une realpolitik à la française, conduisant à un règlement à court terme des problèmes, mais qui ne permet aucune audace ni aucune ambition. Bien au contraire, nous devons activement repenser notre processus de construction budgétaire, interroger notre fonctionnement et nos politiques publiques pour être toujours plus efficaces avec des moyens toujours plus contraints. Ce travail, déjà amorcé sous le précédent mandat, s'est poursuivi depuis 2014. Nous avons œuvré à l'amélioration de notre démarche de co-construction budgétaire, cette dernière étant par essence un processus en constante évolution.

En dépit des contraintes auxquelles nous sommes confrontés, notre objectif reste toujours le même, envers et contre tout : préparer la ville aux enjeux du 21^e siècle, en gardant à l'esprit ce qui constitue notre identité commune.

Et l'identité de notre Ville s'incarne dans « Ivry au Cœur », notre boussole politique, avec ses propositions qui portent notre action au quotidien : préserver les politiques de solidarité, accompagner le développement de la ville ainsi que sa transition écologique et développer le lien social ainsi que les liens de proximité. Dans cette perspective, nous avons construit un budget à la fois durable et ambitieux pour notre ville. Durable, car nous devons assurer la pérennité de nos politiques publiques pour nos administrés. Ambitieux, car nous restons plus que jamais volontaristes pour le présent et l'avenir de notre ville.

Un budget durable, c'est tout d'abord un budget responsable. Je vous rappelle, chers collègues, que le budget général et les budgets annexes représentent l'état équilibré des prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice budgétaire de la collectivité. Les budgets annexes sont utilisés par les services publics pour lesquels l'autonomie financière, mais non juridique, a été reconnue. Pour 2016, nos dépenses de fonctionnement s'élèvent à 135,8 millions d'euros, en intégrant nos relations financières avec la MGP et le T12 et hors charges financières et atténuations de produits. Le principal poste de dépenses, comme vous le voyez à l'écran, est constitué des dépenses de personnel, pour un montant de 81,4 millions d'euros. Nous assumons totalement cette structure de nos dépenses, qui reflète l'importance que nous accordons à un service public fort en direction de tous et ne laissant personne sur le bord de la route. Le reste se décline comme suit :

- les crédits de services pour 31,8 millions d'euros ;*
- les contingents et participations - il s'agit des contributions que la ville verse à divers organismes ou syndicats - pour 3,7 millions d'euros ;*
- les subventions aux associations et organismes locaux pour 3,9 millions d'euros ;*
- le fonds de compensation des charges territoriales, destiné à assurer le financement des établissements publics territoriaux, les 12 territoires de la MGP, pour 14,8 millions d'euros.*

S'ajoutent à ce total des atténuations de charges pour 1,7 million d'euros et les charges financières - il s'agit des intérêts que nous payons sur nos emprunts - pour 2,8 millions d'euros. Soit un total de 140,3 millions d'euros.

Comme vous le constatez, tous les postes de dépenses de la commune sont en diminution par rapport au budget de l'année dernière, soulignant de fait notre capacité à maîtriser notre fonctionnement et l'évolution des dépenses de la commune. Fort de cette exigence, nous avons scrupuleusement veillé à l'évolution de nos effectifs ainsi qu'à celle des dépenses des services. Les dépenses de personnel, je vous l'ai dit, représentent un budget prévisionnel de 81,4 millions d'euros, soit un montant identique au réalisé 2015. Des dépenses supplémentaires seront à intégrer aux dépenses reconduites bien évidemment, pour un montant global prévisionnel de 1,2 million d'euros constitué par :

- la progression automatique du glissement vieillesse technicité à hauteur de 300 000 € ;*
- les dépenses induites par les mesures gouvernementales à hauteur de 110 000 € : il s'agit des revalorisations d'indices des catégories B, revalorisation du SMIC notamment. Et à noter à ce propos que nous aurons également à intégrer la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires décidée par le Gouvernement et applicable au 1er novembre prochain ;*

- ensuite, les dépenses liées aux équipements nouveaux actées pour un montant estimé à 680 000 €. Il faut bien des personnels pour les nouveaux équipements, l'école Rosalind Franklin, la crèche Rosa Bonheur, les maisons de quartiers Gagarine et Pierre et Marie Curie en année pleine et des nouveaux postes et vacations supplémentaires pour la crèche Pierre Rigaud ;
- les dépenses nouvelles liées à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, avec des vacations supplémentaires nécessaires suite à la modification de la journée du mercredi, sont estimées à 110 000 €.

L'intégration à budget constant de ces dépenses supplémentaires nécessite de maintenir une gestion extrêmement rigoureuse de la masse salariale et de faire évoluer les organisations de travail. Ainsi pour 2016, il est proposé de supprimer 18 postes, permettant la création à coûts équivalents de 18 nouveaux postes : 11 postes pour les nouveaux équipements et besoins des services, 7 régularisations de postes en sureffectifs et la création de vacations supplémentaires, notamment pour la crèche Pierre Rigaud - je l'ai dit un peu plus haut - et dans le cadre des rythmes scolaires. Vous le voyez, chers collègues, cette maîtrise est d'autant plus remarquable qu'il n'y a pas de suppressions sèches de postes. Conformément à nos engagements, le personnel ne saurait constituer la variable d'ajustement d'un plan d'économies imposé de manière aussi injuste que brutale. À ce titre, j'en profite pour saluer le travail important et souvent difficile réalisé par notre collègue Daniel Mayet, en concertation avec les agents municipaux et les organisations syndicales.

Les dépenses de fonctionnement des services sont prévues pour un montant de 31,9 millions d'euros, soit une baisse de 1,1 million d'euros par rapport au BP 2015. En effet, les économies de fonctionnement que nous avons pu réaliser s'élèvent pour cette année à 1,8 million d'euros. Le décompte par service et par direction est le suivant. Vous me permettez quelques exemples : - 222 000 € pour la direction générale, - 621 000 € pour la direction de l'urbanisme, - 183 000 € pour la DEP et - 86 400 € pour la DIRCOM. La gestion temporaire de la compétence eau et assainissement en lieu et place du T12 du fait de la mise en place de la MGP entraîne une réintégration mécanique des montants dédiés dans notre budget général pour un montant estimé à 700 000 €, ce qui ne rend pas justice à l'ensemble des efforts fournis par l'Administration et par les élus.

Outre les économies de fonctionnement réalisées dès 2015 avec la suppression de la Nuit Blanche, du dispositif chèques vacances pour les jeunes, du village du Monde durant l'été, du séjour de solidarité, des vacances de printemps pour les enfants et les jeunes, économies qui ont été reconduites cette année, nous avons procédé à de nouveaux efforts pour 2016. Ainsi, premier exemple, une économie sur les loyers de 180 000 € du fait de l'installation de services municipaux dans des locaux du centre Jeanne-Hachette, comme je l'avais annoncé dès le budget 2015; une baisse de 70 000 € des frais de gardiennage visant à prévenir les occupations illicites des terrains et bâtiments communaux; la suppression des mini-séjours organisés par les centres de loisirs au mois d'août; une nouvelle baisse des frais d'affranchissement pour 22 000 €; une baisse du budget consacré aux carburants et l'élu écologiste que je suis y est particulièrement sensible; une légère diminution sur le montant des locations de cars; un nouvel effort sur la diffusion et la programmation du Hangar et malheureusement un renoncement à la démarche pédagogique d'éveil musical pour les tout-petits et à l'aide à la révision au baccalauréat option musique conduite par le conservatoire municipal.

Mes chers collègues, ces économies s'inscrivent dans notre volonté de redéfinir le périmètre de l'action municipale et d'évaluer nos politiques publiques pour répondre au mieux aux besoins des Ivryennes et des Ivryens, ainsi qu'à ces nouvelles contraintes budgétaires.

Pour réduire les dépenses de fonctionnement de la commune, nous avons également décidé de mettre à contribution nos partenaires associatifs. En effet, la vie associative ivryenne est particulièrement dynamique dans les domaines sportifs et culturels. C'est un atout incontestable. Mais le soutien à la vie associative représente également un coût de fonctionnement indirect pour notre ville. Par conséquent, les associations doivent également partager les efforts entrepris par l'administration communale. De plus, nous devons aussi conserver une marge de manœuvre financière pour encourager de nouvelles dynamiques associatives. Ces problématiques étant posées, le principe d'un même niveau de baisse de 5 % applicable à toutes les associations, hors structures opérant dans le champ social, a été annoncé durant tout le processus de construction budgétaire et lors du DOB le 18 février dernier. Cependant, certaines associations, qui connaissent déjà de grandes difficultés financières du fait des baisses de subventions de la Région ou du Département, nous ont fait part de leur incapacité à absorber sur un seul exercice une baisse aussi importante de leur subvention communale. Aussi, dans un souci permanent d'écoute et de co-construction, nous avons proposé finalement une baisse globale des subventions aux associations non pas de 5 %, mais finalement de 3 % par rapport au budget 2015. De fait, en 2016, les subventions aux associations sont ainsi estimées à 3,9 millions d'euros, soit une baisse de 95 000 € par rapport au BP 2015.

La maîtrise de nos dépenses et les économies réalisées ne nous permettent cependant pas de contrer pleinement les effets de la baisse des dotations de l'État. Notre budget 2016 n'est totalement soutenable que grâce à une politique volontariste et avisée en matière de développement de nos recettes. En 2016, comme vous le voyez sur ce nouveau graphique, les recettes sont prévues pour un montant de 140,4 millions d'euros, en baisse de 245 000 € par rapport au budget primitif 2015 et à 155 000 €, si l'on tient compte des relations financières avec la MGP. Les recettes se structurent principalement de la manière suivante :

- les fonds de garantie, mécanismes qui assurent en partie le maintien des ressources de la ville l'année suivant la réforme fiscale supprimant la taxe professionnelle, pour 5,9 millions d'euros ;*
- les allocations compensatrices censées compenser les allègements fiscaux que l'État accorde aux contribuables locaux pour un montant notifié par l'État de 1,6 million d'euros, en baisse toutefois de 138 000 € par rapport au montant de 2015 ;*
- l'attribution de compensation versée par la MGP pour un montant prévisionnel de 57,8 millions d'euros. Comme je l'ai dit plus haut, le montant de 14,7 millions d'euros à reverser par le biais du FCCT (fonds de compensation des charges transférées) sera à déduire de l'attribution de compensation ;*
- la Dotation Globale de Fonctionnement, je l'ai également évoquée, anticipée pour un montant de 5,4 millions d'euros ;*
- enfin, la fiscalité directe locale qui est la principale ressource de la ville pour 59,1 millions d'euros.*

Toutefois, la commune bénéficiera en 2016 :

- *d'une première nouvelle recette relative à la taxe de séjour instituée au 1^{er} janvier pour un montant estimé à 200 000 €, une décision que nous avons validée en 2015 ;*
- *d'une seconde nouvelle recette liée à la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires pour 168 000 €, également une mesure adoptée en 2015 et qui se concrétise cette année ;*
- *d'un maintien à un niveau notable des droits de mutation -les « frais de notaire », réservés aux collectivités locales- pour un montant de 2,39 millions d'euros.*

En ce qui concerne la fiscalité, un mot tout d'abord pour réhabiliter cet outil qu'est l'impôt, dans une période de creusement des inégalités marquée par des discours assez démagogiques sur le sujet. En effet, l'impôt finance le service public, les écoles, les équipements de santé, les infrastructures sportives, c'est-à-dire le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas ou peu. Mais le recours à l'outil fiscal doit être manié avec discernement et de manière justifiée, d'autant plus que la crise éprouve les revenus de nos administrés et qu'un sentiment de ras-le-bol fiscal, s'il n'est pas souvent justifié, peut toutefois se manifester du fait d'un contexte économique particulièrement difficile. Conscients de la difficulté de trouver le bon dosage, nous avons annoncé lors du DOB un relèvement des taux de fiscalité directe de 3 %. Cependant, toujours soucieux de ne pas dégrader les finances des Ivryennes et des Ivryens, notamment celles des plus modestes et des classes moyennes, j'ai proposé à la majorité municipale, lors de nos ultimes arbitrages, de réduire l'augmentation initialement prévue d'un demi-point. Nous sommes alors parvenus à un consensus aboutissant à un relèvement de la fiscalité directe de 2,5 % et non plus 3 %. Le produit fiscal en résultant se monterait donc à 59,2 millions d'euros.

Attention, cependant. Nous avons été informés par les services fiscaux de l'État que les bases de la taxe d'habitation notifiées étaient légèrement surévaluées du fait des diverses exonérations accordées l'an passé. Un réajustement sera très vraisemblablement nécessaire lors d'une décision modificative du budget en novembre prochain.

D'un point de vue prospectif, j'attire également votre attention sur le transfert au 1^{er} janvier 2016 de la compétence déchets ménagers à la MGP, qui nécessitera d'harmoniser son financement sur le territoire n° 12. Cela conduira à la mise en place dans les prochaines années d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères, une TEOM, sur le territoire ivryen. L'application d'un taux de TEOM territorial pourrait se traduire par une hausse de la fiscalité des ménages ivryens, ce qui altérerait notre capacité à relever l'impôt. Cela me donne l'occasion de regretter l'occasion manquée de mettre en place une fiscalité écologique et incitative en matière de collecte des déchets. Mais ce combat n'est pourtant pas perdu. Il est seulement indispensable de le porter à l'échelon territorial et nous comptons pour cela sur l'ensemble des élus ivryens siégeant au T12 et sur notre maire siégeant à la Métropole. Je l'ai dit, l'instauration de la TEOM entraverait notre capacité à utiliser l'outil fiscal pour contrer la baisse de dotations de l'État qui risque pourtant de se poursuivre. Il est donc important de lisser sur le moyen et long terme le relèvement de nos taux de fiscalité, pour ne pas avoir à les relever brusquement sur un seul exercice, comme un certain nombre de communes ont été contraintes de le faire durant cette période.

Un mot sur les autres recettes fiscales de la commune qui comprennent notamment les droits de stationnement pour 1,1 million d'euros, la taxe sur l'électricité pour un peu plus de 900 000 €, la taxe sur la publicité extérieure pour 290 000 € et une prévision de 150 000 € pour les rôles supplémentaires de fiscalité directe locale. Enfin, les recettes des services sont prévues à hauteur de 19,3 millions d'euros, en baisse de 600 000 € par rapport au budget primitif 2015. Toutefois, elles ne tiennent plus compte des recettes d'assainissement, celui-ci n'étant plus une compétence communale. Elles intègrent notamment la recette de 1 million d'euros liée à la disposition adoptée par le conseil syndical du SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, pour l'accueil d'un centre de traitement des déchets ménagers sur le territoire communal; le remboursement d'une quote-part d'intérêt d'emprunt par l'établissement public Silver Innov Charles-Foix pour un montant d'un peu moins de 50 000 €, dans le cadre du transfert de la plateforme immobilière Charles-Foix et des services.

L'ensemble de ces efforts nous permet également, et c'est un atout assez important de notre commune, de renforcer notre capacité d'autofinancement. Cette dernière représente l'excédent résultant du fonctionnement et est calculée par la différence entre les produits et les charges réelles de fonctionnement. En 2016, nous prévoyons un montant d'autofinancement de 5,3 millions d'euros contre 3,8 millions d'euros au BP 2015. Ce montant nous permet ainsi de maintenir la qualité de notre signature auprès des institutions financières et de mobiliser sereinement les fonds nécessaires à la réalisation de notre plan d'investissement pour l'année 2016. Grâce à nos efforts sur la maîtrise des coûts de fonctionnement ainsi qu'au développement de nos recettes, nous avons ralenti de façon certaine l'effet ciseau, soit la hausse de nos dépenses couplée à la baisse de nos recettes.

Ayant assuré la durabilité de notre fonctionnement, dégagé un haut montant d'autofinancement grâce à nos mesures de gestion, nous pouvons dans un deuxième temps développer notre vision politique du service public à travers un budget que nous souhaitons le plus ambitieux possible. Un budget ambitieux, c'est pour nous avant tout un budget solidaire et progressiste. En effet, avant de traiter du chapitre des investissements qui présente toujours un aspect plus spectaculaire - les investissements se traduisent souvent par des constructions d'équipements immédiatement visibles par la population -, souvenons-nous de ce qui est au cœur de l'action municipale : les politiques de solidarité et de proximité souvent invisibles aux yeux de nos détracteurs, mais pourtant essentielles pour toutes et tous au quotidien. Notre majorité est fière de conduire de telles politiques, dans une période où la précarité est le lot d'un nombre croissant d'habitants. Le quotidien de l'action municipale s'incarne ainsi dans une politique tarifaire visant à corriger les inégalités sociales. Très tôt, Ivry a fait le choix d'une pratique du quotient familial particulièrement avantageuse pour les familles, avec des tarifs adaptés pour les différentes prestations assurées par les services municipaux. Pour prendre deux exemples parmi les plus emblématiques, la ville assume ainsi 75 % des coûts de repas dans les cantines et 85 % des coûts de séjour des vacances pour les enfants. C'est donc un engagement très fort que nous portons.

Dans tout le champ de l'action municipale, qu'il s'agisse de l'égalité dans l'accès aux soins, de l'enseignement, de la culture, du logement ou de l'amélioration de notre cadre de vie, la recherche de justice sociale détermine les choix que nous opérons. Nos services publics de proximité sont les garants et les acteurs de l'égalité que nous souhaitons mettre en œuvre. À ce titre, je tiens à nouveau, au nom de notre majorité, à saluer le travail de l'ensemble des agents communaux.

Nous pourrions ce soir entrer dans le détail des multiples directions qui portent l'action municipale et citer l'ensemble de leurs services. Cette présentation nous conduirait toutes et tous jusqu'au bout de la nuit et à vos mines défaites, il m'apparaît préférable pour ma propre sécurité d'aller à l'essentiel. Je citerai donc seulement les plus immédiatement identifiables par les Ivryennes et les Ivryens. Comme vous le savez, au cours des dernières années, nous avons non seulement maintenu, mais développé des moyens importants en direction de celles et ceux qui assureront l'avenir d'Ivry. En 2016, comme vous le voyez sur ce graphique, le budget, hors ressources humaines allouées à l'enseignement et à l'enfance, intègre entre autres l'entretien de nos écoles primaires et de nos centres de loisirs, pour un montant prévu de 5,1 millions d'euros. Dans le même ordre d'idée, nous continuons à nous inscrire pleinement dans le cadre du schéma directeur de la petite enfance avec un budget de fonctionnement de près de 1,5 million d'euros.

En ce qui concerne nos actions de solidarité en direction des plus fragiles, qu'il s'agisse des retraités, des personnes porteuses de handicap ou par la facilitation de l'accès aux soins, le budget de fonctionnement s'élèvera à 827 000 €, mais ce chiffre reflète assez mal la richesse de cette politique qui réside davantage dans les moyens humains mis en œuvre pour un montant de près de 14 millions d'euros. Notre majorité souhaite également favoriser les liens de proximité en rapprochant toujours plus le service public des usagers et en renforçant le lien social. Avec le développement des centres sociaux de quartier au Petit Ivry et sur le Plateau Monmousseau, c'est près de 358 000 € que nous consacrons à cette dynamique. La question de l'épanouissement des individus s'inscrit dans cette même philosophie et nous avons, de longue date, développé une politique sportive et culturelle d'une très grande qualité. Le budget de fonctionnement de la Direction des sports s'élève ainsi à 2,2 millions d'euros et le budget de la Direction des Affaires Culturelles à près de 3,5 millions d'euros. Enfin, sous l'impulsion de Mehdi Mokrani, nous avons fait le choix de consolider les moyens alloués à la direction de la Jeunesse, avec un budget de fonctionnement d'un demi-million d'euros.

Pour conclure ce rapide aperçu de l'action municipale, il me faut bien évidemment évoquer les moyens nécessaires à l'entretien du patrimoine de la commune, qu'il s'agisse des bâtiments communaux ou des espaces publics. Ainsi, en ce qui concerne la direction des Bâtiments Communaux, ce sont 6 millions d'euros qui sont inscrits au budget 2016. Notre collectivité accorde également des moyens importants à la transition écologique de son territoire, via le budget alloué à la direction des Espaces Publics, qui travaille aussi bien à l'entretien des espaces publics, à la propreté de nos rues qu'à la gestion des déchets et à l'émergence d'une démarche zéro déchet - zéro gaspillage. C'est même l'un des plus gros postes de dépenses de la commune, avec un budget de près de 8,5 millions d'euros.

Vous le voyez, volontariste au quotidien, notre action politique est aussi résolument tournée vers l'avenir. Nous devons faire entrer notre ville dans le 21^e siècle, nourrir son développement et veiller à relever le défi de sa transition écologique et sociale. Notre budget est le reflet de cette ambition et est donc marqué par un haut niveau d'investissement. Nouveau graphique que j'espère clair, un budget marqué par un haut niveau d'investissement, car vous le savez, à Ivry, en 2025, nous pourrions accueillir près de 70 000 habitants, soit 10 000 de plus qu'aujourd'hui. Ce développement entraîne nécessairement de nouveaux besoins en équipements publics d'éducation, de santé, de solidarité et de loisirs. Nous devons soutenir et encourager cet essor par un programme d'investissements à la hauteur. Pour 2016, le montant de l'enveloppe dédiée aux investissements pourrait s'élever à près de 33,8 millions d'euros pour préparer l'avenir de la ville.

Cette enveloppe comprend quatre acquisitions foncières, dont la revente est prévue au cours du même exercice pour un montant en dépenses de 1,5 million d'euros et de 1,7 million d'euros en recettes. Le programme d'investissement comprend - vous me permettrez ces quelques exemples représentatifs :

- 18,2 millions d'euros au titre des opérations majeures. En premier lieu, le Centre dramatique national (CDN), la rénovation du Centre Municipal de Santé, la participation de 6 millions d'euros aux équipements publics de la ZAC Ivry Confluences, le soutien au logement social qui reste un engagement fort de notre majorité municipale, l'extension de l'école Anton Makarenko également un engagement important de notre majorité ;*
- 3,5 millions d'euros au titre des opérations lancées et des engagements de la commune ;*
- 6,9 millions d'euros au titre des enveloppes d'entretien courant des voiries et des bâtiments communaux ;*
- 3,6 millions d'euros qu'il reste des projets qui sont encore soumis au débat dans notre majorité.*

Par ailleurs, l'investissement génère également un certain nombre de recettes. Tout d'abord, venant de certaines cessions, 3,7 millions d'euros, dont principalement les biens situés rue René Villars pour 1,1 million d'euros et un bien situé rue Raspail pour 800 000 €; le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, simulé pour 4,3 millions d'euros; la Dotation Départementale Globale d'Investissement versée par le Département pour 160 000 €; les taxes d'aménagement pour 1,3 million d'euros; les amendes de police - il faut le signaler - pour 300 000 €; une contribution au titre des maires bâtisseurs pour 600 000 €; les subventions et participations pour les opérations d'investissement pour 6,8 millions d'euros et notons-le avec satisfaction, dont 4,7 millions d'euros pour le Centre Dramatique National à lui seul.

Le restant de ces subventions et participations tiennent compte notamment des subventions de l'État pour l'informatisation des prêts à la médiathèque; des réserves parlementaires pour l'informatisation des prêts à la médiathèque, pour la rénovation de l'orgue de l'église St Pierre-St Paul - remercions nos aimables parlementaires - ; des subventions de la CAF pour le centre de loisirs au sein de l'école Rosalind Franklin, les équipements de petite enfance, les maisons de quartier; des subventions du Conseil Départemental, un partenaire important de notre commune, pour les équipements de la petite enfance; des subventions relatives à la Convention régionale de Renouvellement Urbain; des derniers versements au titre du contrat de plan État - Région pour l'école Rosa Parks; des subventions du SYCTOM pour l'acquisition de tables de tri dans le cadre du projet relatif aux biodéchets dans les écoles primaires; des subventions de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour le CDN.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, de la rénovation urbaine, de la transition écologique de notre territoire, de l'habitat comme de la culture, notre programmation pluriannuelle des investissements couvre l'ensemble des champs de l'action publique, montrant un développement raisonné et équilibré et une vision stratégique pour notre commune.

En complément de ces recettes d'investissement, nous avons néanmoins besoin de recourir à l'emprunt, dans un contexte de taux historiquement bas. Et je vous rappelle que les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements - nous ne pouvons pas emprunter pour financer le budget de fonctionnement - qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Afin de financer une partie des dépenses d'équipement, il est proposé un recours à l'emprunt à hauteur de 11,1 millions d'euros. Ce niveau d'endettement est soutenable, justifié, mais l'élu aux finances que je suis sait aussi surveiller ce niveau d'endettement. Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de la dette se situe à 104,8 millions d'euros. 40 % de l'encours de notre dette, comme vous le voyez sur ce graphique, est à taux fixe contre 60 % à taux variable. Ce qui nous permet dans cette période de baisse des taux de profiter de charges financières moindres. L'annuité de la dette est anticipée pour un montant global de 12,38 millions d'euros contre 12,4 millions d'euros au budget primitif 2015 et comprend 2,8 millions d'euros au titre du paiement des intérêts d'emprunt et 9,5 millions d'euros au titre du remboursement des emprunts mobilisés. Il est notable et je m'en félicite que l'encours de la dette a diminué de 1,5 million d'euros au 1^{er} janvier 2016 par rapport au 1^{er} janvier 2015. Cette diminution s'explique par le montant du remboursement de la dette plus important, près de 9 millions d'euros, que celui des nouveaux emprunts mobilisés au cours de l'année 2015 qui s'élèvent à 7,5 millions d'euros. Le niveau d'endettement des Ivryennes et des Ivryens s'élève ainsi à 206 € par habitant quand celui d'Alfortville, vous le voyez sur ce petit comparatif, s'élève à 107 € par habitant, celui de Vitry-sur-Seine à 159 € par habitant et celui de Saint-Maur à 274 € par habitant. Mais, et je tiens à le souligner, le niveau d'endettement de la ville s'est fait dans un contexte de fort développement de notre commune et d'accompagnement d'un programme d'investissements extrêmement important.

En 2005, l'encours de la dette s'élevait ainsi à 65 millions d'euros. Les investissements consentis lors de la dernière période, à partir de 2005, sont tous justifiés et liés au développement urbain de notre ville. Je citerai quelques exemples parmi les plus emblématiques :

- le projet de la ZAC Ivry Confluences bien sûr, un des plus importants projets d'Île-de-France, qui va remodeler la physionomie de près d'un cinquième du territoire de notre commune ;*
- l'école Rosa Parks et ses 17 classes ;*
- l'école Dulcie September accueillant près de 315 élèves ;*
- le soutien à la ZAC du Plateau permettant le renouvellement urbain de ce quartier, que nous avons inauguré en présence de Madame la Ministre la semaine dernière, qui a permis la création de nouveaux logements, de bureaux, mais aussi de commerces de proximité et l'aménagement d'espaces publics de qualité ;*
- ou encore, le développement des Maisons de Quartier.*

Notre niveau d'endettement reste donc raisonnable. Charge à nous de rester vigilants, afin que notre dette reste supportable pour les finances de notre ville et qu'elle réponde précisément aux besoins de nouveaux équipements utiles pour nos administrés.

Nous avons souhaité dans ce budget 2015 être également force de proposition et aussi être dans la lutte face aux baisses des dotations de l'État que l'État nous inflige. Malgré nos efforts assumés pour rester maîtres de notre destin, il est évident que les coups de rabot gouvernementaux génèrent néanmoins des effets extrêmement négatifs. Ces derniers affectent de manière concrète notre capacité à porter certaines politiques pourtant nécessaires au bien-être de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Ainsi, si la DGF avait été maintenue au niveau de 2013 pour les années 2014, 2015 et 2016, c'est d'ores et déjà un cumul de 12,1 millions d'euros de recettes que la commune aurait pu affecter au développement des investissements et du service public local.

La délibération concernant le budget alternatif, que nous vous proposons de voter ce soir, met en lumière plusieurs projets et actions qui ont dû être reportés sine die du fait du pacte de responsabilité. Je précise bien qu'il s'agit d'une délibération dissociée, inscrite au point B de notre ordre du jour. Tous ces projets sont significatifs. Par manque de temps, je ne peux les citer de manière exhaustive, mais je sais que vous ne m'en tiendrez pas rigueur. J'évoquerai seulement quatre programmes, deux en investissement et deux en fonctionnement, pour bien signifier le caractère totalement irresponsable de la politique menée par le Gouvernement. En fonctionnement, nous aurions pu remettre en place les projets de printemps, les séjours de printemps, les colonies de vacances, pour un montant de 163 000 €. Nous aurions pu également maintenir le volume des subventions et encourager le développement associatif pour un montant de 100 000 €. En investissement, nous aurions pu lancer le chantier du gymnase Ivry Confluences avec cette année un premier versement de 1,7 million d'euros sur un coût total de 6 millions d'euros. Nous aurions pu soutenir davantage la rénovation du centre Jeanne Hachette avec un montant cette année de 2 millions d'euros par exemple.

Voilà, mes chers collègues, les grands axes de ce budget 2016, qui se veut à la fois durable et ambitieux, de résistance et de combat. Certes, la politique gouvernementale nous contraint à remettre en cause un certain nombre de programmes nécessaires à l'épanouissement des habitants de notre ville et heurte notre éthique de conviction, comme l'expliquait le sociologue Max Weber. Mais l'éthique de responsabilité nous commande de fournir des efforts qui ont un sens : assurer la pérennité de nos services municipaux ainsi que des politiques publiques que nous portons et qui représentent souvent le dernier filet de sécurité avant la précarité et l'isolement ou, à contrario, la première marche pour en sortir. Réactifs sur la forme, nous ne cédon rien sur le fond, c'est-à-dire maintenir notre fidélité à l'identité d'Ivry tout en nous adaptant aux réalités des temps présents et à venir. La nécessaire articulation d'une vision gestionnaire de nos finances avec notre ambition politique, non moins légitime, est un défi que nous avons et que nous continuerons de relever, afin de pouvoir conjuguer l'avenir d'Ivry au futur. Enfin, l'élaboration du budget est plus que jamais un processus en temps réel. Par conséquent, mes chers collègues, la construction budgétaire 2017 commencera dès demain. L'expertise de chacune et de chacun nous sera donc une aide précieuse. Mais ne brûlons pas les étapes, nous soumettons donc ce soir le présent budget au débat et à votre vote et je vous en remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy Belabbas pour cette très claire et très vivante intervention. Ce n'était pas du tout long et on a tout bien compris. »*

M. BELABBAS. - *« Quel menteur ! »*

M. BOUYSSOU. - *« Non, c'est vrai. C'est quand même l'acte majeur de l'année. Il faut prendre un peu le temps de présenter tout ça et franchement c'était très clair. Romain Marchand a demandé la parole. Je prends les autres inscrits pendant ce temps-là. »*

M. MARCHAND. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Séjour de vacances pour les enfants au printemps, 160 000 €; aménagement du stade Chaussinand en synthétique, 700 000 €; développement des pistes cyclables, 200 000 €; développement des cours d'art plastique et du conservatoire, 195 000 €; ouverture de la maison de quartier Ivry Port dès 2016, 135 000 €; renforcement des équipes mobilisées pour la propreté de la ville, 140 000 €, etc. Voilà des projets et bien d'autres qui ne figureront pas dans notre budget 2016 et que nous avons dû, au mieux, repousser à 2017. Gouverner, c'est choisir, me direz-vous.*

Comme le disait avant nous Mendes-France, une référence que ne renierait pas notre Premier Ministre. Ce qui est certain, c'est que son gouvernement, lui, a choisi. Il gouverne pour la finance et le patronat, auquel il multiplie les cadeaux et contre le peuple des salariés, des chômeurs et des jeunes en quête d'avenir qui sont ces jours-ci mobilisés jour et nuit contre le projet de loi El Khomri et au-delà, pour un meilleur partage des richesses et plus de démocratie. Il gouverne contre les collectivités locales aussi, productrices de services publics, auxquelles il a volé 28 milliards d'euros de dotations pour financer un pacte de responsabilité qui devait inverser la courbe du chômage. Nous le disions depuis le début que ça n'allait pas marcher et personne ne pourra le contredire ici, ça ne marche pas. Depuis mai 2012, 1 million de chômeurs en plus.

Pour revenir au budget, nous avons donc dû faire des choix et nous les assumons. Ces choix, quels sont-ils ? Nous avons procédé à des économies, à une rationalisation du fonctionnement de l'administration partout où cela était possible. Nous avons réorganisé certaines actions pour déployer ici ou là, croiser et améliorer le partage des ressources et richesses de notre administration communale. Je veux saluer l'effort colossal réalisé par les services municipaux qui se traduit parfois concrètement par une réduction de leurs capacités d'intervention et une dégradation des conditions de travail des agents. Nous maintenons cependant un haut niveau de service public, puissant outil de lutte contre les inégalités sociales. C'est vital dans une ville populaire comme la nôtre où la précarité explose et les conditions de vie du plus grand nombre se dégradent. Nous faisons le choix du logement accessible, comme l'a salué la ministre du Logement samedi dernier, de la solidarité en direction des plus fragiles, de la réussite de nos jeunes à laquelle nous croyons, d'une tarification au quotient familial pour favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités sportives, culturelles, aux vacances, aux loisirs. Nous conservons un haut niveau d'investissements, un niveau d'ailleurs dont peu de communes peuvent se targuer, pour accompagner le développement de la ville et la réalisation des engagements de notre programme municipal.

Certes, nous avons dû réduire les subventions aux associations. Je crois, une première, d'ailleurs, dans l'histoire de la ville. Mais comment aurait-il pu en être autrement quand les ressources de la collectivité sont en baisse ? Nous avons pu limiter cette baisse à 3 % au lieu des 5 envisagés lors du débat d'orientations budgétaires, ce qui équivaut à une baisse du même ordre que celle des dépenses de fonctionnement des services. Nous augmentons enfin les impôts, un petit peu plus que nous n'en avons l'habitude, à 2,5 % au lieu des 1 ou 1,5 % que nous avons appliqués ces dernières années. Nous nous démarquons en cela des communes qui sont contraintes à des augmentations de 5, voire 10 % d'un coup, en contrepartie de nombreuses années à 0 %, sous la pression du dogme, que nous jugeons populiste, du « pas d'augmentation d'impôts ». Rappelons-le toujours et encore, à la suite de Mehdy Belabbas, l'impôt est un outil de redistribution, de mise en commun pour le développement de services publics qui profitent à tous. Le choix que nous faisons permet de limiter raisonnablement l'utilisation de ce levier, indispensable pour faire face à la perte de recettes liée à la DGF, mais qui, nous le savons, touche directement aux ressources des foyers. Un point demeure encore incomplet, reconnaissons-le, celui de l'appropriation citoyenne des enjeux budgétaires. Là-dessus, il nous faut travailler plus, en lien avec tous les espaces de démocratie de notre ville, la coopérative citoyenne qui se construit, les comités de quartiers, etc.

En définitive, nous n'avons pas à rougir de ce budget, qui bien qu'élaboré dans un contexte de contraintes inédites, reste un budget résolument solidaire qui accompagne le développement de la ville et contribue à réduire les inégalités.

Si le budget d'une collectivité traduit son projet politique, voici le nôtre. C'est celui « d'Ivry au Cœur », celui d'une ville populaire et solidaire, une ville mobilisée contre les inégalités, une ville qui entretient sa vie sociale, culturelle, associative, une ville qui croit en ses habitants, une ville qui se développe en plaçant l'humain au cœur de ses choix.

L'opposition a eu l'amabilité de rappeler, lors du dernier conseil municipal, la constance qui fut celle de cette municipalité depuis 30 ans pour s'opposer aux réductions des moyens de l'État. On peut au moins nous reconnaître une cohérence de positionnement quand le discours du Parti Socialiste, lui, n'a pas cessé de varier selon qu'il fut dans la majorité ou dans l'opposition, en campagne électorale ou bien dans les palais dorés du pouvoir. Je vous laisse en juger avec cette phrase de Claude Bartolone en 2010 qui déclarait : « La décision du Président de la République de geler en valeurs les dotations de l'État aux collectivités locales est le coup de grâce donné aux services publics locaux. Après la suppression de la taxe professionnelle, après la réforme territoriale, après les transferts de charges non compensés, le voilà qui grave dans le marbre l'étranglement financier des collectivités locales et la disparition de la solidarité nationale ». Fin de citation. On pourrait presque penser que la phrase est tirée d'un discours de Philippe Bouyssou, sauf qu'aujourd'hui on ne parle plus du gel des dotations, mais bien de leur disparition pure et simple. Je vous fais, quant à moi, la grâce de ne pas remonter aux années quatre-vingt. Je suis certain qu'on y trouverait des citations encore plus enflammées, mais cela allongerait considérablement mon propos qui l'est déjà pas mal.

Notre position à nous n'a pas varié d'un iota. Nous refusons de participer à la réduction permanente des recettes de l'État et des collectivités territoriales, avec les baisses de cotisations sociales des entreprises, tout ça pour que la France soit championne des dividendes versés aux actionnaires et du chômage. C'est un cercle vicieux infernal, dont on doit sortir de toute urgence. En tant qu'élus responsables, habitués au difficile exercice de la gestion, les élus communistes et républicains ne se contentent pas de s'opposer, comme certains voudraient le faire croire, ils formulent également des contre-propositions que j'ai d'ailleurs eu l'occasion de remettre, en tant que secrétaire général de notre association départementale d'élus au Préfet du Val-de-Marne qui nous a reçus avec plusieurs maires du Val-de-Marne la semaine dernière. Permettez-moi de les rappeler ici rapidement parce que la démocratie se nourrit du débat et le débat de propositions contradictoires.

Nous demandons un moratoire immédiat sur les baisses de dotations, ainsi que le demande l'Association des Maires de France, moratoire qui peut être financé par un retrait du pacte de responsabilité qui coûte 41 milliards d'euros en année pleine et n'a pas fait la démonstration de son efficacité dans la lutte contre le chômage. Nous demandons, deuxième proposition, la publication du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les effets des baisses de dotations de l'État aux communes et intercommunalités, rédigé par le député communiste Nicolas Sansu. La majorité gouvernementale ayant rejeté ce rapport, un fait rarissime, qui ne peut donc, selon le règlement de l'Assemblée Nationale, être divulgué - son contenu est classé secret - nous demandons à ce qu'il le soit sous le seul nom de son rapporteur, afin de faire toute la lumière sur les conséquences de baisse des dotations. Nous proposons également, troisième proposition, la création d'un pôle public bancaire qui prêterait aux collectivités locales et leur permettrait d'emprunter sur de très longues périodes et à taux zéro, car leurs investissements sont d'intérêt général. Il prêterait également aux entreprises à un taux faible pour des investissements qui sont générateurs d'emplois, de formation ou d'augmentation de salaire et à un taux élevé pour celles qui distribuent des dividendes.

On est bien à l'inverse des cadeaux aux entreprises sans aucune contrepartie du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité de l'Emploi). Et enfin, dernière proposition, qui était contenue dans le programme de François Hollande, mais sans doute peut-être pas avec le même contenu, la mise en œuvre d'une grande réforme fiscale permettant un meilleur partage des richesses, à travers notamment la taxation des revenus financiers et une refonte de la fiscalité des entreprises, modulée pour favoriser l'emploi, les salaires et la formation et pénaliser la distribution de dividendes.

Vous le voyez, ces propositions sont sérieuses, concrètes, crédibles. Elles n'ont besoin que d'une chose pour être mises en œuvre, qu'on le décide tous ensemble, qu'on choisisse d'en finir avec l'austérité et de placer l'humain au cœur de la société. Dans cette nuit politique, on dirait que l'espoir se lève. Des citoyens se rassemblent par milliers sur les places publiques. Ils s'assoient ensemble pour partager leurs aspirations à vivre dignes, dans une société plus juste. J'ai l'espoir que nos exigences de partage des pouvoirs et des richesses, que notre ambition d'une autre société que nous tâchons d'expérimenter à Ivry au quotidien, grandissent en ces jours de manifestation et ces Nuits Debout. J'ai l'espoir que nous cheminions tous ensemble, jusqu'à renverser cet ordre libéral et autoritaire, pour enfin laisser place à une république sociale dans laquelle les moutons ne se jetteront plus à l'eau, tels ceux de Panurge, mais se lèveront pour ne plus se laisser tondre et vivre enfin debout. Merci de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Très belle intervention, Romain Marchand. Je te félicite. Les moutons, Panurge et tout ça, c'était ça que j'attendais, en fait. (Rires) »*

M. MARCHAND. - *« Je le savais. »*

M. BOUYSSOU. - *« Tu le savais. Pardon. Ensuite, Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, Mesdames et Messieurs les élus. Nous voici face au troisième exercice budgétaire de cette mandature, sans réels changements ni sur la forme ni sur le fond. Au travers de vos organes de propagande, vous développez votre stratégie à deux visées. Un, nous expliquer ce que vous feriez avec ce que vous n'avez pas, plutôt que de défendre ce que vous faites avec les moyens dont vous disposez. Deux, reporter la responsabilité de votre gestion au Gouvernement. Vous augmentez les impôts à cause du Gouvernement. Vous supprimez quelques petites actions bien visibles à cause du Gouvernement. Vous baissez les subventions à cause du Gouvernement. Pour bien nous endormir, vos documents de présentation sont un épais rideau de fumée. Les chiffres ne sont pas les mêmes d'un document à l'autre, ils englobent les budgets annexes ou pas et de multiples retraitements. On compare des montants avec des taux. Il faut être un expert pour bien comprendre. Nous ne disposons pas du compte administratif 2015 alors que vous pourriez tout à fait le faire adopter lors de la même séance, comme nous l'avons déjà fait à Ivry et comme d'autres communes le font. Or, le budget primitif est le reflet de vos intentions et le compte administratif, celui de vos actes. Votre réalisation des dépenses comme des recettes est en général bonne. Mais l'affectation des crédits peut varier. Vos intentions changent donc en cours d'année et les effets d'annonce s'estompent. Vous poussez des cris d'orfraie en permanence. J'ai rappelé le mois dernier que cela dure depuis 30 ans, quelles que soient les politiques menées au niveau national et le gouvernement en place. Pourtant, les recettes se maintiennent et même si on remonte à 30 ans augmentent largement et les ressources de la ville sont très conséquentes, bien supérieures aux villes des mêmes strates.*

La DGF, dotation globale de fonctionnement est en baisse. Certes. 2,5 millions cette année, mais elle est largement compensée par ailleurs. Encore aujourd'hui, dans l'un des points non soumis au débat, vous répondez à des appels à projets où vous inscrivez à tous les financements possibles et donc encore aujourd'hui, ce sont près de 4 millions qui sont demandés au titre du fonds de soutien à l'investissement. L'État est en réalité une pompe à fric.

Certes, c'est de bonne gestion. Si et seulement si, vous êtes transparents. Parce que quand vous déclarez des activités au titre des nouveaux rythmes scolaires pour obtenir des financements, alors que ces activités sont accessoires et payantes, là où d'autres villes ont déployé des millions pour mettre en place des activités gratuites et diversifiées, accessibles à tous, ça l'est moins. Surtout quand, en plus, vous augmentez les tarifs pour les administrés. Par ailleurs, le produit de l'augmentation des bases fiscales suffit largement à compenser les baisses de dotations. Vous n'avez donc aucune raison d'augmenter deux fois plus les impôts en élevant les taux et vous n'avez aucune raison d'augmenter les tarifs, comme vous comptez encore le faire prochainement. Les réductions epsilon des dépenses publiques sont là uniquement à des fins de propagande, pour faire croire aux parents, aux personnes âgées, aux bénévoles des associations et à votre clientèle habituelle, toute prête à relayer ces inexactitudes, qu'on les fait souffrir à cause du Gouvernement. Les colonies de printemps, les sorties de fin d'année des personnes âgées, les mini-séjours, les aides à projets dans les écoles, la prévention routière, on croit rêver! Pourquoi ne viser que les enfants et les familles? 30 000 € d'aide pédagogique dans les écoles, 2 000 € de subventions à la prévention routière, vous vous moquez de qui? C'est honteux. Réduisez vos indemnités! 500 000 € annuels. Certains de vos collègues communistes, dans d'autres communes, n'ont pas choisi de se rémunérer au montant maximal du plafond légal. Réduisez la communication, près de 7 millions de budget, RH comprises. Plus que la jeunesse, plus que la culture, plus que le sport. Ces réductions doivent immédiatement être annulées. Sur un budget de 155 millions et même 140 millions si l'on excepte les opérations neutres avec la Métropole et le T12 et même 126 millions selon vos documents de dépenses réelles de gestion, qu'est-ce que 95 000 € de réduction sur les associations, dont une partie émane de la baisse du Département? Même pas 1/1 000^e de votre budget. C'est uniquement un coup politique. Mais nous ne sommes pas dupes et nos concitoyens ne doivent pas l'être. Vous brassez des millions comme si cela ne signifiait rien. Et vous enlevez aux uns, aux autres, des queues de cerises pour vous, mais qui pour eux peuvent signifier la survie de leur activité. Est-ce acceptable?

Nous vous proposons donc des amendements que nous souhaitons mettre au vote. Amendement n° 1 dans le paragraphe 1.A.2 de votre rapport, retirer de l'énumération des nouvelles mesures de gestion la suppression des mini-séjours, la suppression des aides à projets des écoles et la suppression de l'action de prévention routière dans les écoles. Amendement n° 2 dans le paragraphe 1.A.4, revenir au montant initial de subventions aux associations, 3,9 millions + 95 000 €, et supprimer la dernière phrase indiquant l'effort consenti de 3 %, avec évidemment toutes les imputations correspondantes dans le budget. Nous pourrions ajouter de nombreux commentaires que nous avons déjà formulés, que les sommes dédiées au CCAS sont bien trop faibles, malgré leur augmentation cette année, que la politique de prévention est très faible (25 000 €), moins que le coût de l'adjointe en charge de ce dossier, ajouter aussi le manque programmé des équipements publics avec une ville qui va se développer. Mais vous pouvez vous reporter à l'ensemble de nos interventions.

Vous allez nous répondre que vous voulez développer votre autofinancement, afin de renforcer la capacité d'investissement de la ville. C'est très bien. Mais pour cela, faites un audit des finances contre les gaspillages et les nombreuses lourdeurs administratives, pas propres à Ivry, mais qui existent, comme dans de nombreuses collectivités. Prenez un consultant. Les crédits alloués aux études le permettent largement. Et mieux encore ! Faites un audit citoyen en associant les Ivryens à l'analyse des finances de la ville. Vous pourrez ainsi leur démontrer que la gestion des finances est saine, la dette est viable, la capacité de désendettement est sous les lignes d'alerte, les recettes sont considérables et les budgets en équilibre. Mais vous pourrez surtout mener une co-élaboration, une analyse profonde des dépenses dans un souci d'évaluation de ce qui est mené et de réduction des coûts cachés. Cela permettrait de surcroît de vulgariser les chiffres et les données qui sont exploitées et d'inventer ensemble notre ville de demain.

Alors, quelques exemples. Vous avez refusé durant des années de mettre en place le surloyer, ce qui a valu à l'OPH des dépenses inutiles en pénalités et une perte de recettes. C'est mis en place depuis peu, mais pas au taux maximal. C'est regrettable pour une ville aussi sensible au manque à gagner. Autre exemple qui nous concerne plus directement. La ville est adhérente d'un syndicat intercommunal pour l'informatique municipale, le SIIM 94, auquel elle verse depuis des années une participation de près de 1 million d'euros par an et entretient en parallèle une direction des services informatiques conséquente, dont le coût en personnel est également de 1 million d'euros. Pourtant, le dernier bilan du SIIM indiquait des projets structurants devant réduire le rôle propre des communes et favoriser la mutualisation. D'autres communes adhérentes du SIIM 94 ont réduit sensiblement leurs effectifs en lien aux compétences qu'il déploie. Un autre exemple encore. Vous indiquez des recettes non négligeables en lien aux amendes de stationnement. C'est une bonne chose. Appliquez-vous aussi des amendes pour les dégradations de la voie publique, les déchets divers, les crottes de chien, qui polluent notre quotidien et continueraient de remplir les caisses de la ville ? D'ailleurs, aucune suite n'a été donnée à la délibération que nous avons adoptée l'an passé lors du conseil dédié aux projets de l'opposition qui concernait le respect de l'espace public. Et enfin, dernier exemple, nous contestons formellement le calcul qui est le vôtre sur les coûts de la révision des rythmes scolaires, avec le retour à la classe le mercredi matin. Tant en encadrement qu'en entretien des locaux, une saine réorganisation des services pourrait permettre l'absorption de ces changements sans augmentation des dépenses.

Nous réclamons donc la mise en place d'une commission d'audit citoyen, composée d'un représentant désigné par chaque groupe politique et de citoyens de la ville. Plus largement, nous réclamons que la transparence totale soit faite sur l'ensemble de ces budgets. Le compte rendu des travaux serait publié et débattu en Conseil chaque année. Cette commission doit également être accompagnée par un travail mené avec les agents municipaux. Je ne parle pas des réunions où vous leur servez votre soupe chaque année. Je parle d'une véritable démarche de concertation les impliquant chacun à l'optimisation de leur service et à l'amélioration du service qu'ils rendent à la population. Cette démarche permettrait d'améliorer leurs conditions de travail, de réorienter leurs actions, d'affiner la masse salariale et de procéder aux redéploiements nécessaires, d'améliorer le service public et d'améliorer le bien-être au travail. Cette démarche permettrait aussi de former les cadres au management participatif. Chacun sait qu'à Ivry, quelques carences sont constatées et ce n'est pas la psychologue du travail, dont vous avez préféré vous séparer récemment pour une prestation extérieure qui vous coûtera plus cher et sera moins en proximité avec les agents, qui vous dira le contraire.

Enfin, nous réclamons la mise en place d'une démarche participative sur le budget d'investissement, ce que Romain Marchand appelle l'appropriation citoyenne des enjeux budgétaires. Les Ivryens sont-ils d'accord pour que les bureaux administratifs investissent Jeanne Hachette et qu'il soit mis fin à l'esprit ouvert et circulant de ce lieu ? Avaient-ils accepté qu'on laisse à ce point se dégrader ce fleuron architectural ? Les Ivryens auraient-ils soutenu le projet de CDN ? Auraient-ils toléré que le projet de mise aux normes et d'extension du CMS soit retardé, chaque année depuis huit ans, alors que la désertification médicale se poursuit à Ivry. Une telle démarche permettrait que vous vous expliquiez vraiment sur vos choix.

Vos discours sont à l'antithèse de vos actes. Vous tentez de faire croire que les citoyens ont la parole. En réalité, c'est tout l'inverse. Ce conseil municipal est une farce où les débats locaux sont confisqués. Vous assumez d'ailleurs, Monsieur le Maire, vous l'avez fait tout à l'heure, de ne pas vouloir infliger ces conseils aux différents groupes d'intérêt que vous invitez régulièrement pour parler d'autres choses que de ce pour quoi nous sommes élus. La coopérative citoyenne est par ailleurs encore une coquille vide. Quand la municipalité changera de majorité, nous démontrerons que le budget peut réellement être le fruit d'un travail participatif avec les citoyens. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« J'allais presque remercier Franck Le Bohellec pour son intervention, mais... Après Sandrine Bernard, Romain Zavallone. »*

M. ZAVALONNE. - *« Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas tenter donc d'être complètement exhaustif sur ce budget. On a parlé de beaucoup de sujets, juste faire part de quelques réflexions du groupe écologiste. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, nous tenions à remercier Mehdy Belabbas pour cette présentation précise et pédagogique d'un budget qui se veut aussi durable qu'ambitieux, pour reprendre ses mots. Le défi était de taille. Nous n'en saluons que davantage l'ampleur du travail effectué. Autre motif de satisfaction : le relèvement de la fiscalité directe de 2,5 % au lieu des 3 % initialement annoncés lors du débat d'orientations budgétaires en février dernier. En effet, dans le cadre du dernier Conseil Municipal, nous avons fait part du risque de faire porter l'essentiel des efforts par la classe moyenne. Comme nous l'avions indiqué à cette occasion, un certain nombre de nos concitoyens et concitoyennes, à l'occasion de réunions publiques, nous avait fait remonter un sentiment de ras-le-bol concernant les impôts, avec l'impression de payer toujours plus sans jamais rien recevoir. Si ce ressenti ne s'appuie pas sur des éléments objectifs, il convient néanmoins de le prendre en compte. Nous devons donc continuer à rester vigilants quant au bon équilibre à adopter en matière fiscale.*

En revanche, il est certain que la disparition programmée des dotations de l'État entrave la capacité des collectivités à porter des politiques de transition environnementale sur nos territoires. Nous assistons alors à une situation ubuesque où les collectivités locales, pourtant érigées en acteurs centraux dans la lutte contre le dérèglement climatique par la loi de transition énergétique, sont privées de financement dédié à ces politiques et où les dotations budgétaires sont, dans le même temps, lourdement amputées. Un comble au lendemain de la COP 21!

De même, si notre niveau d'investissement reste encore relativement haut, entre 32 et 34 millions d'euros, et qu'il couvre un large spectre de l'action publique, la baisse des dotations de l'État (12 millions d'euros) représente un manque à gagner conséquent.

Ce sont autant de ressources en moins affectées à la lutte contre la précarité énergétique dont sont victimes les Ivryennes et les Ivryens les plus fragiles. Ce manque de financement est également préjudiciable concernant notre gestion des espaces publics et les réaménagements que nous appelons de nos vœux. 900 000 € par an sont consacrés à cette question. C'est bien insuffisant. Il nous en faudrait au moins le double si nous voulons mettre en œuvre la ville apaisée, avec le développement des pistes cyclables, un meilleur partage de l'espace public, la généralisation des zones 30, des espaces verts et une ville plus propre. De la même manière, ces 12 millions nous auraient permis de réaliser le projet d'aménagement du terrain Hartmann Robespierre qui aurait pu constituer un espace de respiration entre les zones denses du Plateau Montmousseau et du Centre-Ville. Le développement de la Nature en Ville participe à l'amélioration sensible du cadre de vie des Ivryennes et des Ivryens à laquelle nous sommes très attachés. À ce titre, nous veillerons à ce que le futur parc de la Confluence devienne un véritable poumon vert de notre territoire. Il nous faudra donc être ambitieux et à l'écoute des demandes des habitants.

Cet appauvrissement délibéré des financements aux collectivités locales, voulu par le gouvernement Valls, affaiblit également la possibilité d'utiliser les marchés publics comme levier majeur de notre action en faveur de l'environnement. Pourtant, nous restons plus que jamais attachés à l'intégration des clauses environnementales dans l'ensemble des marchés publics. En effet, les collectivités constituent toujours le premier investisseur avec plus de 70 % de l'investissement public. Les communes continuent de réaliser les investissements les plus importants, malgré les transferts de compétences à l'échelon intercommunal, devenus des relais de l'investissement municipal. À ce titre, elles restent le premier moteur de la transition écologique des territoires, pour peu qu'une réelle volonté politique soit mise en œuvre en la matière. Nous ne le répéterons jamais assez, la transition écologique constitue à la fois une nécessité, mais aussi, et surtout, une opportunité pour notre territoire.

Ainsi, dans le sillage de la COP 21, nos émissions de carbone doivent être très fortement réduites pour tenir l'objectif global de maintenir la hausse des températures bien en deçà des 2 degrés, comme le précise l'accord de Paris. Concrètement, nous devons repenser notre politique énergétique locale en éliminant progressivement et durablement, notre consommation d'énergie fossile, qu'il s'agisse de pétrole, gaz, charbon ou nucléaire. Une étape significative a été franchie avec le puits de géothermie qui alimentera le réseau de chaleur d'Ivry Confluences, ainsi que celui du centre-ville et du plateau, à partir de 2017. Cependant, il nous semble évident que notre désinvestissement des énergies fossiles ne saurait se résumer à ce seul projet. Ivry doit prendre toute sa place dans l'action contre le dérèglement climatique et l'adaptation à son changement. La signature du Pacte de transition par Monsieur le Maire hier, avec l'adoption de 13 des 15 propositions, est une première étape très encourageante que nous tenons une nouvelle fois à saluer. Cependant, cet engagement doit être complété par une réflexion poussée sur notre utilisation des énergies fossiles tant dans notre action quotidienne qu'à travers nos achats et nos investissements.

Permettez-moi donc de réitérer la proposition que nous avons faite en novembre dernier sur la participation de notre ville au mouvement de désinvestissement carbone avec plusieurs axes d'actions concrètes :

- *influer sur nos partenaires financiers (banques, assurances, opérateurs financiers, etc.) et les structures économiques de notre territoire, afin de les encourager à la sortie du financement des énergies fossiles ;*

- *engager une action directe auprès des institutions de retraite auxquelles cotise notre collectivité pour les agents de la ville et les élus, afin de les pousser à désinvestir des énergies fossiles par l'intermédiaire de fonds d'investissement socialement responsable spécifiques notamment ;*
- *élaborer notre propre stratégie de désinvestissement des énergies fossiles avec par exemple le renouvellement progressif de notre parc automobile et la priorité donnée aux énergies renouvelables, etc.*

La loi de transition énergétique nous donne aujourd'hui les moyens d'obtenir toutes ces informations sur le niveau de carbonisation des produits financiers. Comme l'a souligné Mehdy Belabbas, nous pouvons, nous devons, garder notre destin en main en matière budgétaire. Cela vaut bien évidemment pour la transition de notre territoire.

Si nous saluons la méthode de co-construction du budget 2016, l'exigence de transparence démocratique nous commande là encore d'aller plus loin. Dans cette perspective, nous devons hâter la mise en place d'un budget participatif, point 18 de notre programme « Ivry au Cœur ». Plus inquiétant, nous ne sommes pas parvenus à aller au bout de l'objectif des 5 millions d'euros d'économie en termes de fonctionnement, comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires. Dès lors, à ce sujet, il s'agit d'un échec relatif. Ne nous leurrions pas, nous n'avons pas été en capacité de réduire nos dépenses de fonctionnement, de rationaliser suffisamment notre fonctionnement. Ces efforts que nous n'avons pas su fournir devront, en partie, être supportés par les Ivryennes et les Ivryens, ce que nous regrettons. C'est une forme d'injustice, puisque couplée à la hausse d'un certain nombre de tarifs municipaux, à la hausse des impôts locaux - certes moindre qu'annoncée par le DOB - inflige une double peine à une grande partie de nos concitoyens. La baisse des dotations ne peut à elle seule tout excuser.

Dans cette perspective, comme nous l'avons déjà affirmé l'année dernière, nous devons mutualiser, regrouper certaines activités et ne pas nous interdire de réinterroger le périmètre de l'action publique, notamment dans le cadre d'un audit externe que nous demandons, afin de nous aider à identifier plus précisément les gisements d'économies possibles. En outre, nous devons plus activement rechercher d'autres sources de financement, au niveau européen par exemple. Des fonds existent. À nous d'être en capacité de faire un travail prospectif pour pouvoir solliciter ces derniers et les exploiter de manière optimale, ce qui n'est pas suffisamment le cas. Nous espérons que des efforts seront conduits dans la perspective du budget 2017. En répondant à des appels à projets, par exemple, ou en s'engageant vers la transition énergétique ou une gestion plus efficiente des ressources avec le territoire zéro déchets zéro gaspillage, le territoire énergie positive et d'autres appels à projets auxquels nous répondons, notre ville reçoit des aides et des subventions. Si celles-ci ne sont généralement pas fléchées et intègrent le budget général, nous regrettons qu'une part importante de ces sommes allouées ne se retrouve pas mobilisée pour soutenir la transition écologique de notre ville. L'argument de la baisse des dotations de l'État, dont personne ne doute de la sincérité, ne doit pas être une réponse systématique justifiant le manque de volontarisme à répondre à l'urgence environnementale. Notre ville, comme d'autres avant elle, doit se déclarer en transition. C'est notre conviction la plus grande et le projet que nous souhaitons porter pour le bien commun et le vivre ensemble des Ivryennes et des Ivryens.

Pour conclure, permettez-moi de tracer quelques autres perspectives concernant la construction du budget 2017. Nous réaffirmons notre attachement au projet Autolib. Nous devons être en capacité financière d'accueillir ce dispositif sur notre territoire dans les années à venir. Au-delà de la demande populaire, comme en témoigne la récente pétition lancée par un Ivryen qui a recueilli près de 430 signatures depuis son lancement, ce dispositif permettra d'encourager le développement des mobilités alternatives, de réduire la pollution et l'engorgement des voies de circulation et de mieux partager l'espace public. D'autre part, nous attachons une grande importance au nécessaire renforcement du secteur médiation. Nous regrettons fortement que le secteur de la médiation sociale ait été le parent pauvre de ce budget 2016, et ce, malgré des engagements fermes pris en la matière. Le service de médiation sociale est fortement sollicité par les habitants et par les différents partenaires extérieurs de la ville. La médiation est une des actions à notre disposition pour recréer du lien social entre les habitants, diffuser la culture de la non-violence et de la paix. Nous serons donc attentifs à ce que les moyens de ce service puissent être renforcés. Sur le processus en lui-même, si nous apprécions les progrès méthodologiques en matière de co-construction, il reste néanmoins une certaine marge de progression, notamment en matière de comptabilité analytique. Une certaine dispersion des coûts de fonctionnement rend souvent difficile l'étude des dépenses dans le détail. L'utilisation du garage municipal en est un bon exemple. Il est compliqué de disposer d'une photographie suffisamment précise concernant l'usage des véhicules par direction et par service. Veillons donc à ce que ces éléments soient pris en compte lors de l'élaboration du budget 2017.

Ces observations faites, nous saluons une nouvelle fois la qualité du travail réalisé par l'ensemble de l'Administration ainsi que les élus et nous votons en faveur de ce budget. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Atef Rhouma. »*

M. RHOUMA. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Ce budget 2016 s'est construit cette année dans un contexte particulièrement contraint du fait de la baisse des dotations de l'État. Année après année, l'arbitrage des choix est plus difficile et plus douloureux. En effet, en raison du contexte, notre ville est conduite à devoir réaliser des économies conséquentes et à identifier de nouvelles recettes pour dégager une marge suffisante pour nous permettre de poursuivre et développer nos actions.*

Cette année, notre budget de fonctionnement prévisionnel a été revu à la baisse par rapport à celui de l'an dernier. Nos dépenses de personnel sont notamment à l'identique de celles de l'an dernier. Les associations ont été mises à contribution, autant que nos services. La programmation pluriannuelle d'investissements a elle aussi été revue à la baisse ou du moins de nombreux projets seront conduits sur un temps plus long. Cette année encore, des services rendus à la population ont malheureusement dû être supprimés. Je pense en particulier à plusieurs dispositifs qui permettaient aux jeunes et aux enfants de notre ville de partir en vacances. Enfin, cette année est marquée par un recours plus fort au levier fiscal avec hausse des impôts locaux à hauteur de 2,5 %. Ces choix sont douloureux et disons-le franchement, nous aurions préféré ne pas avoir eu à les faire, mais les contraintes sur le budget sont importantes et nous devons absolument éviter l'effet de ciseau tant craint par notre élu aux finances, Mehdy Belabbas. Mais nous devons aussi veiller à ne pas tomber dans le piège du faire plus avec moins.

À moins d'opérer des transformations structurelles d'inspiration libérale ou d'intégrer davantage l'idéologie et les pratiques managériales des entreprises dans nos collectivités, il n'est pas possible de faire plus et de faire mieux avec moins. Cette logique contradictoire qui consiste à augmenter l'activité des services et à demander de répondre de mieux en mieux aux besoins des habitants, toujours plus nombreux, à moyens humains et financiers constants, met nos services face à une équation insoluble.

Nous sommes là face à un véritable défi, car en dépit de la situation, nous avons la volonté de garder le cap, de continuer à développer nos actions municipales et de ne pas renoncer aux engagements d'une ville populaire, solidaire et écologique. Il nous faut également veiller à accompagner la dynamique de notre territoire et répondre aux besoins croissants des habitants. Nous nous félicitons d'ailleurs du haut niveau d'investissement de notre commune qui permettra cette année encore à de nombreux projets de voir le jour. Il illustre la capacité et la volonté de notre ville de développer le service public. Il semble qu'actuellement, le recours à l'emprunt nous soit favorable. Nous faisons toute confiance à Philippe Bouyssou pour saisir les meilleures opportunités pour notre commune. Il nous semble important de souligner également le soutien prioritaire accordé par notre commune en direction des politiques sociales et de solidarité qui constituent le cœur de nos politiques publiques. Cette année, la situation du CCAS a notamment été prise en compte. Nous avons pris la décision de renforcer notre participation en direction de cette structure qui met en œuvre une grande part de nos politiques sociales.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, la construction budgétaire a été difficile cette année et elle le sera sans doute encore davantage pour les années à venir. Le groupe CCI votera ce budget avec responsabilité et parce qu'il nous permet de rester dans la ligne de nos engagements. Mais nous pensons qu'il est essentiel de renforcer le travail politique amenant à nos choix en se basant davantage sur l'évaluation de nos politiques et l'analyse des besoins de notre commune et des habitants. Il est aussi important de renforcer la participation des habitants à cette démarche, afin que leur choix pèse davantage sur les décisions. Enfin, puisque nous devons être responsables vis-à-vis de la gestion de nos finances publiques, il est donc de notre devoir et de notre responsabilité de continuer à nous battre pour exiger l'arrêt de cet étranglement financier. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Atef Rhouma. Ah, M. Bouillaud, j'allais être déçu. Je croyais que Sandrine Bernard avait fait une intervention pour vous deux. C'est pour ça. Allez-y. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire. Comme chaque année, je tiens tout d'abord à souligner la clarté et la qualité de la note produite par la Direction financière, qui permet d'exposer les flux croisés entre la Métropole du Grand Paris, le T12 et la ville d'Ivry. La Métropole du Grand Paris et surtout le T12 constituent deux super structures dénuées de sens, qui ne présente pas d'autres intérêts que de créer des emplois nouveaux, créer des flux croisés presque incompréhensibles et des dépenses inutiles.*

Sur le fond, le budget primitif exposé, le compte n'y est pas. Le racket continue. Après plus de dix ans de hausse sans interruption des impôts, la ponction se poursuit en 2016, avec une hausse cette fois pas de 1,5 %, mais de 2,5 %, 3,5 % avec la hausse des bases fiscales, fixant le taux de taxe foncière à plus de 33 %, le plus haut du Val-de-Marne devant Gentilly et Bonneuil-sur-Marne. C'est même plus du double des villes comme Saint-Maurice, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés ou encore Maisons-Alfort. Mais 2,5 % de hausse à Ivry-sur-Seine, c'est plus de 5 % de hausse dans ces villes-là.

Un propriétaire n'est pas un richissime né avec une cuillère d'argent dans la bouche qui cache son argent à Panama. C'est parfois de simples citoyens de la classe moyenne qui se sont endettés sur 25 ou 30 ans, voire plus et qui, en achetant à Ivry, ont versé plusieurs milliers d'euros à la mairie d'Ivry à travers des droits de mutation. De nombreux élus de la majorité n'ont sans doute pas été aussi généreux avec la mairie d'Ivry. Et encore, il suffit qu'ils aient une voire deux voitures et ils sont vus comme de vilains parias, pollueurs égoïstes. Bon, bref! La lutte des classes dans toute sa splendeur.

Vous justifiez depuis des années que si le taux de taxe foncière était élevé, c'était parce que la ville d'Ivry n'avait jamais instauré de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je dois donc considérer qu'une part de la taxe foncière est... »

M. BOUYSSOU. - *« M. Bouillaud, excusez-moi. Vraiment, je m'excuse de vous interrompre. Comme je vois que votre intervention est écrite, vous pourrez sans difficulté la reprendre. Mais vous avez dit une phrase sur les élus de la majorité que je n'ai pas bien entendue, à propos de leur contribution aux finances de la ville. Est-ce que vous auriez l'amabilité de la répéter ? Excusez-moi, je suis vraiment désolé. Toutes mes excuses. Comment ? »*

M. BOUILLAUD. - *« Je crois que c'est enregistré. Vous pourrez réécouter aussi. »*

M. BOUYSSOU. - *« J'aurais besoin de l'entendre maintenant, si ça ne vous ennuie pas. Si vous pouvez juste relire cet extrait de phrase. J'étais attentif, mais ça m'a échappé. Et pour la suite des débats... Vous voyez, vous avez dit les élus de la majorité n'auront sans doute jamais autant contribué au financement de la commune au travers des droits de mutation. Voilà! Allez-y. »*

M. BOUILLAUD. - *« J'ai dit certains n'auront jamais sans doute. »*

M. BOUYSSOU. - *« À quoi vous faites allusion ? »*

M. BOUILLAUD. - *« À travers les droits de mutation. Bref. »*

M. BOUYSSOU. - *« Allez-y, poursuivez. J'avais mal compris. »*

M. BOUILLAUD. - *« Vous justifiez que depuis des années le taux de taxe foncière était élevé, c'était parce que la ville d'Ivry n'avait jamais instauré de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je dois donc considérer qu'une part de la taxe foncière est à destination de cette compétence. Aujourd'hui, avec la création du T12 et le transfert de la compétence des ordures ménagères, nous pouvons donc espérer une baisse prochaine de la taxe foncière, avec le transfert et la mutualisation des compétences au sein du T12. Est-ce que vous pouvez ce soir vous engager sur la baisse de ce taux, dès lors que la compétence sera effectivement transférée ?*

Vous cachez le manque d'effort d'optimisation des dépenses par une hausse des impôts. Combien de temps allez-vous encore continuer cette mascarade ? Quand est-ce que vous aurez le courage de prendre des mesures drastiques afin d'équilibrer votre budget sans avoir toujours plus recours aux contribuables ? Plutôt que de perdre votre temps à sortir un budget alternatif utopique et sans intérêt, concentrez-vous plutôt sur la recherche d'économies de fonctionnement. Vous mettez en avant que la hausse du point d'indice en deux fois et comme par hasard à moins d'un an des élections présidentielles va coûter plus de 100 000 € dès 2016.

En faveur du pouvoir d'achat, vous auriez pu satisfaire la demande de Philippe Martinez qui demandait une augmentation de 10 % du point d'indice. Hausse du pouvoir d'achat, oui, mais avec des limites quand même. Si vous vous satisfaites que les dépenses de fonctionnement diminuent de manière générale, je constate que les frais de communication, que j'appellerais plutôt frais de justification, augmentent une nouvelle fois en 2016 par rapport à 2015 pour s'établir - uniquement les frais de communication - à 2 630 000 €. En contrepartie, alors que le nombre d'enfants augmente année après année, le budget alloué au secteur scolaire est en diminution par rapport à 2015. Comme le Président Hollande, la jeunesse ne semble pas votre priorité. En effet, c'est lié, car c'est la jeunesse qui paiera demain l'endettement d'aujourd'hui, le besoin d'emprunts nouveaux augmente par rapport à 2014 et passe de 5 à 11 millions d'euros, soit plus du double. Et les remboursements s'élèveront à 9 millions d'euros. Ça fait un delta de 2 millions d'euros. La dette s'élèvera à 106 millions d'euros à la fin de l'année, soit près de 2 000 € par Ivryen. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci M. Bouillaud. Excusez-moi pour l'interruption, mais j'avais cru comprendre - comme quoi des fois je surinterprète vos propos, mais j'irai vérifier dans l'enregistrement - que vous disiez que les élus de la majorité n'auront jamais autant contribué aux recettes communales au travers des droits de mutation. Mais des fois, je surinterprète. J'avais compris que vous faisiez allusion à des élus de la majorité qui auraient acquis leur logement à Ivry et qui, de ce fait, auraient payé des droits des mutations chez le notaire et n'auraient jamais autant contribué. Donc, j'ai mal interprété vos propos parce que ça allait me mettre un tout petit peu en colère si c'était ça vos propos. Mais comme ce n'est pas ça, je m'excuse platement de vous avoir interrompu. Mehdy Belabbas, tu as redemandé la parole. »*

M. BELABBAS. - *« Oui. Déjà vous remercier, toutes et tous, collègues de la majorité et membres de l'opposition pour la qualité et le sérieux que vous avez mis dans vos interventions pour essayer de donner un peu corps à ce débat qui est toujours un débat important, que celui du budget municipal. Je tiens à dire que cet exercice est un exercice compliqué. Mais je ne peux que regretter qu'on tente de minimiser voire de faire croire que la baisse des dotations de l'État ne serait qu'une mystification, un argument de plus de notre majorité municipale pour ne pas réaliser un travail rigoureux de gestion, un travail rigoureux d'approche et d'évaluation des services publics qui sont portés par notre majorité municipale et par notre collectivité territoriale. C'est de mauvaise foi, je pense, et c'est à la limite de l'irresponsabilité. Et d'autant plus qu'on s'inscrit, nous, dans une démarche qui est celle de l'ensemble des collectivités territoriales de France, qui sont aujourd'hui mobilisées contre cette baisse des dotations de l'État. Hier encore, je lisais un article très intéressant dans la Gazette des communes dans lequel l'Association des maires d'Île-de-France qui interpellait le Gouvernement, suite justement à la revalorisation du point d'indice, et qui demandait à nouveau un moratoire sur les deux derniers exercices de la baisse des dotations de l'État pour pouvoir amortir ce relèvement du point d'indice. Donc, ce n'est pas une mystification. Ce n'est pas une soupe qu'on fait boire aux gens, comme j'ai pu l'entendre, chère Sandrine Bernard. C'est une réalité qui s'impose à nous, avec laquelle nous devons composer, et nous le faisons avec courage et avec détermination.*

Alors, je suis toujours un petit peu étonné, chère Sandrine Bernard, parce que dans tes interventions, tu alternes souvent la démagogie et parfois des propositions qui ont un peu de sens. Sur l'évaluation des dépenses de la commune, c'est un vrai travail extrêmement important et nous nous y attelons.

C'est un défi pour nous parce que ça représente aussi des pratiques qu'il faut remettre à plat, entrer dans une comptabilité analytique, regarder service par service, direction par direction. Mais c'est un travail que nous avons débuté il y a maintenant quelque temps. Tu nous interpelles sur la nécessité d'étudier en même temps le compte administratif et d'avoir le vote du budget. On a testé cette question-là et puis, lors d'un débat, je me souviens, avec M. Bouillaud, on a constaté que c'était complexe et que peut-être c'était finalement contre-productif parce qu'on n'arrivait pas à aller au bout d'une étude sérieuse du compte administratif et d'une étude sérieuse du vote du budget. Et donc, suite à ce retour d'expérience là, on avait été interpellé par notre opposition municipale, nous l'avons fait. En 2014, je me souviens très bien. Ici, dans cette salle, on m'interpelle, on me dit M. Belabbas, c'était Hervé Rivière, mon ancien collègue écolo qui nous a fait cette remarque-là. En 2015, nous l'avons essayé, retour en commission moyens, ça ne fonctionne pas super bien, donc on revient à un petit décalage. Et trouvera-t-on une pratique satisfaisante à ce niveau-là, je ne sais pas, mais en tous les cas, je pense que c'est bien d'avoir un temps dédié au vote du budget où on peut pleinement évaluer le budget que nous allons mettre en œuvre en 2016 et un temps pleinement consacré à l'étude du réalisé 2015 dans le cadre du compte administratif. Je pense que c'est bien d'avoir deux temps dissociés pour pouvoir aller au fond de ces débats qui sont des débats importants.

Je regrette une chose, chère collègue. C'est aussi que tu enterres avant qu'elle ne soit vraiment née notre coopérative citoyenne. Et tu demandes un collectif citoyen d'audit et tout ça, c'est ce que nous aspirons pour la coopérative citoyenne, avec un système de tirage au sort, sur lequel on ne pourra pas accuser notre majorité d'avoir bidouillé ou d'avoir choisi les membres de cette coopérative citoyenne. Il y a eu un tirage au sort, avec une grande soirée de lancement qui a été une réussite. Et avant de l'enterrer, je te propose de laisser vivre cette initiative. Nous en ferons l'évaluation ensemble si tu le désires. Et je te conseille et je t'invite même à t'inscrire pleinement dans cette dynamique-là, avec les gens qui sont encore à tes côtés et qui essaient de te soutenir.

Une dernière chose, non pas une dernière chose parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites et je pense qu'il faut ce soir, dans le cadre du vote du budget, essayer de répondre le plus largement possible. Proposition démagogique, celle de la baisse des indemnités d'élus. Toi qui as été élue, Sandrine Bernard, je l'ai déjà dit. Tu insistes, mais je vais insister aussi. Toi qui as cumulé les mandats de vice-présidente à l'intercommunalité, de maire adjointe ici, tu ne nous as jamais fait cette proposition de réduire nos indemnités. Tu aurais pu le faire sous le précédent mandat. C'eût été à propos peut-être. Moi, je considère que cette proposition, elle est peu à propos vu le montant des indemnités et vu la complexité que représente un mandat de maire adjoint pour les élus d'une collectivité comme Ivry qui a plus de 50 000 habitants. Ça nécessite un engagement de tous les jours et cette indemnité-là, elle permet justement à certains de compenser une perte de salaire quand ils ont une activité professionnelle et aussi de réduire certaines difficultés parce qu'on prend beaucoup de temps et qu'on parfois sacrifie sa vie de famille et bien d'autres choses encore. Donc, cette indemnité-là, elle n'est pas volée. Quand demain on aura un véritable statut d' élu qui permettra d'établir des règles pour tout le monde, on pourra avoir ce débat un peu plus sereinement. Mais je suis toujours étonné que ce soit du côté de nos collègues socialistes qu'une telle demande puisse émerger aujourd'hui. De la part de nos collègues de Droite, j'aurais été moins étonné. Ils sont coutumiers de ce genre d'exaction politique. Mais de votre part à vous, c'est toujours plus étonnant.

Un petit mot à mes autres collègues et je les remercie vraiment. Je pense qu'un petit mot... je reviens sur la difficulté de cette construction budgétaire. Atef Rhouma a utilisé un adjectif qui correspond bien à mon état d'esprit, c'est parfois insoluble ce travail-là. Faire toujours mieux, faire toujours plus pour notre ville, avec des moyens qui se réduisent, avec des recettes qui sont remises en cause par des échelons supérieurs, par l'État, c'est une épreuve pour nous. Mais pour autant, nous avons été capables - et là c'est aussi une réponse à mes collègues de Droite - de mobiliser nos énergies pour réaliser 1,8 million d'euros sur notre budget de fonctionnement. Demain, grâce à un certain nombre de mesures de gestion, d'économies liées à la rénovation thermique de nos bâtiments communaux, liées à la réorganisation de services, nous arriverons à faire encore plus d'économies. En tous les cas, j'y travaille tous les jours avec l'ensemble des élus de notre majorité. C'est un engagement fort. Parce que nous souhaitons travailler dans la responsabilité et dans la transparence. Et c'est pour ça que nous n'avons pas peur de confronter nos orientations budgétaires chaque année, en direction des Ivryennes et des Ivryens. Ce sont peut-être de grandes messes qui sont compliquées, mais nous y allons, nous évoquons à chaque fois avec eux nos objectifs de relèvement de la fiscalité, nos objectifs d'endettement, nos objectifs de réalisation d'investissements et de services publics. Et nous n'avons pas peur de la contradiction. Voilà! C'est quand même quelque chose de fondamental et on peut nous faire tout un tas de procès, mais en tous les cas, pas celui de rechercher toujours plus de transparence. Certes, la fiscalité a été relevée, mais je vous invite, et je l'ai fait durant le DOB, à regarder ce qui se pratique ailleurs. Nos relèvements de fiscalité sont mesurés, sont faits avec responsabilité. Regardez, nous l'avons prouvé. Entre le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget de ce soir, après analyse de nos recettes, après discussions, après échanges, nous avons été capables de proposer un retour sur cet engagement de 3 % et de ne proposer qu'une baisse de 2,5 %. J'espère pour ma part que nous arriverons à mesurer à l'avenir le relèvement des taux de fiscalité directe et nous aurons bien évidemment à intégrer la question de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Je l'ai dit dans mon discours. Mais en tous les cas, nous n'avons pas l'ambition de relever éternellement les taux de fiscalité. Voilà, mes chers collègues. Je vous remercie. Bien évidemment, un petit mot pour mon collègue Romain Zavallone. Nous allons effectivement travailler sur toutes les questions liées à l'analyse de nos dépenses pour essayer de chercher partout où c'est possible les gaspillages, rationaliser nos dépenses. C'est un travail long et fastidieux que nous menons avec l'administration communale. Nous cherchons également des cofinancements partout où c'est possible. Et solliciter les financements, ce n'est pas les obtenir, chère Sandrine Bernard. Tu évoquais tout à l'heure les 4 millions d'euros. Ce n'est pas parce qu'on les sollicite qu'on va les avoir. Mais nous avons bon espoir de réussir quand même et c'est plutôt le signe de l'excellence et du bon travail de nos agents communaux, qui savent aller chercher les cofinancements partout où c'est possible. Et donc voilà, Romain Zavallone. Ça fait partie aussi des pistes de travail. Excusez-moi d'avoir été long, mais je pense que c'était nécessaire. »

M. BOUYSSOU. - « Vous aussi M. Bouillaud, vous voulez reparler ? Ah non, c'est Sandrine Bernard. Donc, d'habitude, on a un ordonnancement où les groupes interviennent, le rapporteur apporte des réponses. Mais là comme le rapporteur a répondu, ses réponses appellent des réactions, donc on va essayer que ce soit court pour la fin. Sandrine Bernard, je t'en prie. »

Mme BERNARD Sandrine. - « Oui, merci Monsieur le Maire. C'est simplement quand il y a une personnalisation du débat que je tiens à rétablir à propos d'un certain nombre de choses. Le fait qu'on réponde à nos propos est légitime.

Si nous étions d'accord, nous serions dans la même majorité. Simplement à propos des indemnités puisque la transparence est faite régulièrement sur mon indemnité, pourquoi ne pas la faire entièrement sur la vôtre et donner à connaître aux Ivryens quels sont les montants cumulés entre les différentes collectivités dans lesquelles vous siégez et puis les différents moyens qui sont mis à disposition des élus en dehors des indemnités. Parce qu'effectivement, j'ai bénéficié de la même indemnité que l'ensemble des adjoints quand j'étais dans cette majorité. Par ailleurs, je n'ai pas hésité une seconde à renoncer à cette indemnité pour reprendre ma liberté. Mais par ailleurs, je n'ai jamais bénéficié d'un véhicule de fonction, je n'ai jamais bénéficié de places en crèche, je n'ai jamais bénéficié d'un déplacement à l'étranger et j'ai justifié de chaque repas pris dans un restaurant de la commune et financé par la municipalité en présence de partenaires institutionnels. Et je pense que ce n'est pas le cas de tout le monde. Donc voilà, si vous souhaitez systématiquement la personnalisation des débats, pourquoi ne pas faire la transparence complète sur chacune de ces dépenses ? »

M. BOUYSSOU. - *« Bon. On voit que les choses s'élèvent. Je vais essayer de ne pas être long, mais j'ai quand même quelques éléments de précision à apporter aux uns et aux autres. Alors moi aussi, dans le débat de ce soir, il y a quand même une série de choses qui sont récurrentes et qui me choquent. On peut être en désaccord, on l'est, mais ça n'exclue pas une certaine forme quand même de respect dans le débat démocratique. Je vais dire moi, mais c'est le cas pour la majorité municipale, à Ivry, nous n'avons pas de clients. Les gens qui votent pour nous, les gens qui nous soutiennent, qui nous ont soutenus, c'est un peu comme le coup de Mme Péresse tout à l'heure. Moi, je ne méprise pas les électeurs de Mme Péresse. Je ne méprise les électeurs de personne. Nos électeurs à nous, ceux qui ont décidé que c'était notre liste, « Ivry ensemble », qui était majoritaire et qui devait conduire les choses... « Ivry au Cœur », oui. Pardon, « Ivry ensemble », c'était le mandat d'avant. (Rires) Mais ils avaient déjà fait ce choix-là. C'était celui où tu étais d'ailleurs, Sandrine Bernard. Je ne vais pas personnaliser, mais ils ont voté pour nous, ce n'est pas des clients. Ce n'est pas parce qu'on leur a donné des logements, ce n'est pas parce qu'on leur a donné une place en crèche. Comment peut-on avoir ce type de mépris pour les Ivryens et pour l'expression de leur choix démocratique ? C'est insupportable. C'est insupportable de toujours soupçonner ce truc du clientélisme en permanence et à tour de rôle. Et pareil, quand on explique les choses au personnel communal sur l'état du budget, les choix qu'on fait, on ne leur sert pas la soupe. Le personnel communal dans cette ville, et comme dans toutes les villes d'ailleurs, il a une intelligence, il a la capacité de s'engager, il a la capacité de nous interpellier. Et chaque fois qu'on est devant eux, on a fait le tour avec Mehdy Belabbas, je l'avais fait avant sur les questions de la Métropole et de la mise en place du Territoire, je peux vous dire que chaque fois que le personnel communal dans ces grandes réunions où effectivement des fois, il y a des centaines d'agents, quand ils ont quelque chose à nous dire, quand ils sont en désaccord avec nous, ils nous le disent. Et ce n'est pas des gens à qui on sert la soupe. C'est des gens qu'on écoute, c'est des gens avec qui on travaille et c'est des gens qui sont au service du public ivryen et qui méritent le respect. Et je peux vous dire que le bol de soupe, si j'avais envie de leur servir, je me le prendrais dans la tête et ils auraient bien raison. Et ça, je trouve que c'est irrespectueux à l'égard de l'ensemble du personnel communal et c'est tout à fait intolérable.*

Sur les indemnités, moi je suis pour la transparence. Je suis pour, pour qu'on regarde. Et encore une fois, dans cette assemblée communale, on a tous des appartenances politiques. Certains n'ont pas de parti, mais beaucoup en ont.

Il y a des gens de l'UDI, il y a des gens du PS, il y a des gens du PCF, il y a des gens d'Europe Écologie Les Verts et moi je suis membre du PCF, tout le monde le sait et je suis membre du PCF partout où je suis. Quand je siège à la Métropole, quand je siège au Territoire ou quand je préside le Conseil Municipal d'Ivry et je ne me rachète pas une virginité politique dans chacun des espaces où je suis amené à m'exprimer, où je suis amené à causer. Donc, si on regarde, il faut tout regarder. Chaque parti politique a ses pratiques de ce point de vue là. Je connais celles du PS. Je pense que vous connaissez celles du PCF. Donc, il faut tout regarder. Et la question du cumul de mandats, on peut le regarder. Tout ça est extrêmement clair. Et je rappelle aussi que ce que nous touchons, je crois qu'une fois les impôts retirés, pour les adjoints au maire, c'est 1600 €. C'est autour de ça. On est au maximum, on est au taquet de ce que permet notre strate. C'est une indemnité. Il n'y a aucune cotisation aux retraites. Il faut prendre une caisse supplémentaire. Il y a la FONPEL, la CAREL qui font ça. Et l'indemnité du maire, elle est en termes de coûts pour la collectivité et croyez bien que je ne la garde pas entièrement. Vous savez que nous, on a des pratiques de reversement. Moi, je suis sur une grille salariale du Parti Communiste Français et sur cette grille salariale, les maires sont rémunérés 2800 €. Les maires des villes de plus de 50 000 habitants, c'est un salaire de 2800 €. Le reste, ça va à mon parti et ça va à la compensation des... et quant à ceux qui n'ont pas ces pratiques-là et qui ne sont pas permanents, ça leur permet de compenser les pertes de salaire. Vous savez les salariés du privé, ils ont droit à un peu de temps libéré, mais ils perdent leur salaire. Vous le savez très bien. Donc, ces indemnités, elles servent à ça. Et le salaire du maire, il coûte moins cher qu'une catégorie C, quand on compte l'ensemble, je n'aime pas dire les charges, mais des cotisations patronales, etc. Donc, il est grand temps, et notamment quand on a des responsabilités politiques, d'arrêter de dire n'importe quoi sur ces questions pour encourager une espèce de mouvement qui vous reviendra à vous aussi en boomerang, comme à toute la classe politique, sur le tous pourris, tous des profiteurs. Je m'étonne que des gens qui ont des engagements politiques nourrissent cette question-là parce qu'elle est dramatique pour la démocratie et elle risque d'avoir, dans notre pays, des conséquences très très graves.

Sur la question de la fiscalité, moi j'attends de voir. Mais il y a beaucoup de villes du Val-de-Marne qui ont d'ores et déjà décidé d'augmenter leurs impôts de plus de 5 %. Et même, il y avait environ 12 villes du Val-de-Marne qui envisageaient de passer le cap des 5 % sur la réévaluation de la fiscalité. Donc, eux aussi le font parce qu'ils se prennent tout aujourd'hui et c'est l'AMF qui le dit, l'Association des Maires de France. Mehdy Belabbas l'a rappelé. Ce n'est pas une chose révolutionnaire, ils ne sont pas à la « Nuit Debout » pour la plupart d'entre eux, mais tout le monde dit qu'on est étranglé par cette baisse des dotations. Le graphique quand même que Mehdy Belabbas nous a montré tout à l'heure, il est clair. On est passé de 26 millions d'euros dans les années précédentes à 2,5 millions aujourd'hui. Alors oui, les bases fiscales, les bases, la ville a continué à se développer, donc il y a plus de sous. C'est sûr, il y a plus de sous qui rentrent. C'est un calcul réel. Mais il y a aussi plus de besoins. On a ouvert trois écoles en quelques années. Les écoles, elles ne fonctionnent pas toutes seules. Elles ne sont pas automatisées. Il y a des personnels qui travaillent dedans, il faut accompagner le processus éducatif des enfants, ils vont au centre de loisirs, etc. On est en train quand même de doubler le nombre de places en crèches pour accompagner ce mouvement. Pas au rythme où on voudrait. Atef Rhouma nous le reproche assez souvent, mais en attendant, on avance. Donc tout ça, c'est de l'argent en plus qu'il faut dépenser. Oui, du coup, on n'a pas trouvé d'autres moyens. On avait envisagé 3 % au débat d'orientations budgétaires et on a fait 2,5 parce qu'on a pu finalement.

Il y a eu des recettes qu'on n'attendait pas vraiment, on a fait ce qu'il fallait pour essayer de réduire au maximum cette pression sur les Ivryens. Mais c'est ça ou de la suppression de services publics supplémentaires ou de l'endettement supplémentaire. Donc effectivement, on fait ce choix-là et on l'assume.

Un autre mot, deux choses encore que je voudrais dire. Sur la communication et la propagande, il faut arrêter. Ça aussi, il faut arrêter. Séverine Peter me rappelait que dans cette direction de la communication, il y a le courrier, il y a les archives, il y a le multimédia, il y a les EPI (Espaces Publics Internet), il y a les agents d'entretien qui entretiennent une partie des bâtiments communaux, il y a les équipes techniques des RPI qui montent les stands, les tables, les chaises dans les initiatives publiques. Alors oui, dans ces dépenses globales, il y a tout ça. Et qui installent le Conseil ce soir et qui font assez souvent des heures supplémentaires. Et la moitié, ils se cassent le dos à porter les tables et les chaises et oui, leur salaire, il est compté dans l'argent que vous énumériez tout à l'heure. Mais voilà, il y a tout ça dans la communication. Ce n'est pas simplement les affiches Decaux qu'on publie, ce n'est pas simplement l'édition d'Ivry ma ville et ce n'est pas les petits fours. Et là-dedans, il y a aussi toutes les dépenses, enfin une partie des dépenses d'Ivry en fête qui sont comptabilisées là-dedans. Alors oui, il y a une réception du Maire à la Halle Gosnat tous les ans, avec... on a bien réduit d'ailleurs cette année et on va continuer à réduire. Mais le moment où on accueille les personnalités de la vie locale, on va quand même essayer de continuer à le faire parce que c'est aussi un remerciement à tous ceux qui s'engagent dans cette ville pour que le climat, il y soit bien. Et il y a des choses qu'on continue à faire, qu'on réduit, mais avoir brocardé de cette façon-là la direction de la communication et oser dire que les journalistes d'Ivry ma ville, c'est des propagandistes, là aussi, c'est irrespectueux. Et je peux vous dire que des fois, j'aimerais bien qu'ils le soient un peu plus d'ailleurs. Parce qu'ils ont quand même une vraie déontologie et croyez bien, si vous les connaissiez, je vous enferme les uns et les autres quatre heures dans le bureau avec l'équipe de rédaction et vous allez voir que ce n'est pas des personnes à qui on tient la plume et qu'ils ne sont pas là pour assurer l'apologie du communisme ou de je ne sais quoi et il faut arrêter avec ces visions irrespectueuses pour eux et complètement caricaturales.

Un dernier mot sur les amendements que vous avez déposés. Bien que vous soyez suppléante de notre député, ici les choses ne se passent pas tout à fait comme à l'Assemblée Nationale où à la commission des finances, on présente des amendements. Vous proposez d'amender l'exposé des motifs. Ce qu'on amende, ce sont les chapitres budgétaires. Mais vos amendements n'étant pas conformes à ce qu'ils seraient. D'ailleurs, des amendements au budget général, on n'en a jamais voté dans cette assemblée communale. C'est une élaboration collective qui se fait au fil du temps. Donc évidemment, je ne soumettrai pas au vote vos amendements de rectification de l'exposé des motifs, puisque d'abord, un, ils n'ont pas une forme juridique nécessaire pour pouvoir être pris en compte comme des amendements et deuxièmement, c'est une opération démagogique à laquelle je ne propose pas de soumettre notre conseil municipal.

Sur la question des impôts et de la taxe des ordures ménagères, c'est un scoop. Pour répondre à la question de M. Bouillaud aussi qui était sur le sujet, le coût de traitement des déchets au Territoire va être retiré de notre attribution de compensation. Donc, ça revient au même qu'avant, c'est-à-dire que c'est comptabilisé dans les impôts généraux. Et vous avez raison, M. Bouillaud. D'ailleurs, moi je suis d'accord avec ce que disait Mehdy Belabbas.

On va essayer de se battre au sein du Territoire, de se battre, en tout cas de proposer à nos autres collègues, plutôt que de généraliser la TEOM, qui ne sera pas généralisée du coup à Ivry puisqu'on peut prélever sur l'attribution de compensation l'équivalent de la charge transférée, je proposerai qu'on essaye de passer à 24, directement sur une redevance incitative. Ça va être un débat, par exemple Breuiller et d'autres y seront super favorables à cette affaire. Donc, il faut qu'on profite de ce Territoire 24 pour essayer de réformer les choses à une autre échelle. Pardon d'avoir été long avec toutes ces rectifications.

Je vous propose qu'on n'aille pas plus loin dans le débat, mais qu'on passe maintenant au vote. Alors, il va y avoir une série de votes. J'imagine que personne ne va demander qu'on vote par chapitre, parce que sinon on est là jusqu'à demain matin. Donc, je vais faire voter point par point ».

LE CONSEIL,

A1/ ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2016 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2016, AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 11 202 855 euros destiné à financer le programme d'équipement 2016 retenu par le conseil municipal et APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, VERLIERE)

A2/ ADOPTE le budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2016.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

A3/ ADOPTE le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

A4/ ADOPTE le budget annexe de l'aide à domicile de l'exercice 2016 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe de l'aide à domicile 2016.

(Unanimité)

A5/ ADOPTE le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement.

(Unanimité)

A6/ ADOPTE le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2016.

(Unanimité)

A7/ ADOPTE le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy de l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2016.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

A8/ FIXE comme suit les taux de la fiscalité directe locale :

| <u>DESIGNATION DES TAXES</u> | <u>TAUX DEFINITIVEMENT FIXE</u> |
|--|---------------------------------|
| ⇒ Taxe d'habitation..... | 20,08 % |
| ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties..... | 33,57 % |
| ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... | 52,95 % |

(35 voix pour et 9 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, VERLIERE)

M. BOUYSSOU.- *« Alors ensuite, je mets aux voix la délibération du point B que Mehdy Belabbas avait intégré dans son intervention liminaire qui concerne le budget alternatif qui a été proposé et auquel plusieurs d'entre vous ont fait allusion et qui prend donc la forme d'une délibération équilibrée avec l'ensemble des choses. Je la soumetts donc aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Voilà ! Je me disais, il manque des votes. Merci. »*

LE CONSEIL,

B/ CONTESTE la perte de recettes de 12.1M€ au titre de la DGF depuis 2014 dans les budgets communaux, **PROPOSE** des projets qui pourraient être portés si les recettes du budget communal n'avaient pas été amputées par les réductions de dotations de l'Etat depuis 2014 et **ADOpte** les propositions alternatives au budget communal pour l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

M. BOUYSSOU.- *« Alors ensuite, on ne fait pas rapporter Mehdy Belabbas, mais il faut voter une délibération, vous me donnez délégation pour que je puisse agir en matière d'emprunts. Et c'est bien entendu Mehdy Belabbas qui suivra ça. C'est une délibération qu'on prend tous les ans, mais qu'on prend d'habitude en affaires diverses et qui n'apparaît pas. Mais cette fois, il faut la mettre en délibéré. Donc, qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Merci. Ça va faire mal aux banques, si on ne prend pas d'emprunts. Vous le savez. Ça va être grave. Qui s'abstient ? Merci. »*

LE CONSEIL,

C/ DELEGUE à Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine les pouvoirs pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours pour la durée du mandat, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limite ci-après définies :

- **PRECISE** que la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités.

- **AUTORISE** le Maire pour assurer le financement des investissements à contracter des emprunts avec des phases de mobilisation.

L'ensemble des emprunts mobilisés ne pourra dépasser le montant voté chaque année (budget primitif, budget supplémentaire et éventuelles décisions modificatives).

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville d'Ivry-sur-Seine souhaite recourir à des produits de financement permettant de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou permettant au contraire de profiter d'éventuelles baisses. Il sera fait appel de préférence à des produits dont l'évolution des taux est limitée.

- **DELEGUE** au Maire les pouvoirs pour mener les opérations nécessaires à la gestion de la dette dans les conditions et limites fixées ci-dessus, qu'il s'agisse d'options prévues par les contrats de prêts existants, de nouveaux contrats ou de contrats de réaménagement de dette, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- **PRECISE** que les délégations de compétence au Maire définies ci-dessus sont limitées à la durée du mandat.

- **PRECISE** que l'adjoint au Maire délégué par le Maire pourra exercer les pouvoirs présentement délégués au Maire par le Conseil Municipal et signer les actes correspondants. A défaut et en cas d'empêchement du Maire ou de l'adjoint, il sera fait application de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales.

- **PRECISE** que conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal sera tenu informé des emprunts contractés, et des opérations de gestion de dette réalisées, dans le cadre de cette délégation de compétence.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 3 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

D) FINANCES**Subventions 2016**

- 1) Attribution de subventions municipales aux associations et organismes locaux
- 2) Répartition de la dotation départementale aux associations locales

Rapporteur : Mourad Tagzout

M. BOUYSSOU.- *« Alors après, il y a les subventions aux associations et je vais passer la parole à Mourad Tagzout. »*

M. TAGZOUT.- *« Oui, un peu de sérieux quand même. Monsieur le Maire même s'il s'en va, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Conseiller délégué en charge de la vie associative, il me revient à nouveau la tâche de vous présenter ce rapport concernant le budget des subventions aux associations proposé pour l'année 2016, même si des éléments ont déjà été donnés tout à l'heure par Mehdy Belabbas.*

Au risque de malheureusement me répéter, chacun de nous mesure les conséquences dramatiques des politiques d'austérité et de dérégulation menées par nos gouvernants successifs, sous la houlette de l'Union européenne, au profit d'une minorité de possédants exerçant un pouvoir sans cesse grandissant sur tous les domaines de notre vie. Désastre écologique, gavage des riches, appauvrissement des classes moyennes et abandon à la précarité des couches populaires et de la jeunesse, ces politiques poussent nombre de nos concitoyens au désarroi et au repli sur soi. Elles nourrissent la montée des extrêmes Droites identitaires ou religieuses qui divisent notre peuple et font peser sur notre société un risque terrible d'implosion. Les associations sont souvent un lieu majeur de résistance et d'alternative à ce mouvement de régression. Elles mobilisent les citoyens autour des missions d'intérêt général, accès au droit et à la santé, éducation populaire, accès à la culture, au sport et aux loisirs, actions de solidarité au plan local et international. À ce titre, je tiens de nouveau à honorer l'engagement des centaines de bénévoles ivryens qui au quotidien font vivre notre tissu associatif local, indispensable à notre vivre ensemble.

L'ampleur du travail réalisé par les associations de notre ville pour le bien commun en fait des partenaires privilégiés de notre commune. En phase avec notre engagement de développer l'intervention citoyenne, et malgré en un certain sens à cause des réductions de moyens imposés par l'État, notre ville continuera à soutenir les associations et à coopérer avec elles dans le respect de leur autonomie. Ainsi, au-delà des aides financières sur lesquelles je reviendrai plus tard, nous continuerons en 2016 à mettre à disposition en les améliorant les outils nécessaires au développement de la vie associative : - une aide logistique avec la mise à disposition de salles dans toute la ville (ainsi en 2015, il y a eu un volume horaire de 58 953,5 heures qui ont été mises à disposition des associations), la mise à disposition de locaux permanents - 7 548 m² ont accueilli en permanence en 2015 51 associations, 48 en 2014.

On est pour les deux indicateurs en hausse, le prêt de matériel, -un accompagnement transversal- des services pour aider les associations à la construction et à la réalisation de leurs projets, une aide à la communication et à la visibilité par l'information transmise aux Ivryennes et Ivryens sur les évènements associatifs via Ivry ma ville, le site de la ville, la lettre hebdo, Facebook ou Tweeter, la publication d'un dépliant de la rentrée et distribué dans toutes les boîtes aux lettres, informant des activités associatives dans les quartiers, ces éléments devant toujours être améliorés et n'étant pas bien sûr exempts de défauts.

Le partenariat avec les associations va continuer également à se développer de façon décentralisée au sein des maisons de quartier avec l'objectif de permettre aux associations d'être présentes au plus près des Ivryens. L'exposition à l'espace Gérard Philippe « Décider notre ville ensemble ? C'est possible ! », inaugurée par Philippe Bouyssou ce 5 avril, montre l'importance de ce qui a déjà été fait en ce sens et nos ambitions pour le futur. Dans une logique de coopération mutuellement avantageuse entre la ville et les associations, qui respecte et favorise le rôle et l'autonomie de chacun, nous continuerons aussi à multiplier et à diversifier les échanges avec elles, sous différentes formes : réunions bilatérales avec les services municipaux, rencontres thématiques, forums, aide à la coopération entre associations. Sur ce dernier point, on peut citer dans la période écoulée quelques expériences encourageantes. L'organisation, avec un vrai écho, dans le quartier Pierre et Marie Curie en décembre dernier à la maison de quartier de la seconde édition du Chémar de Léon, marché de Noël écosolidaire porté par une quinzaine d'associations locales, défendant une autre façon de produire et de consommer, en rupture avec le productivisme. Une réflexion est déjà engagée avec les associations, la maison de quartier, l'élue de quartier Jeanne Zerner et l'élue au commerce Pierre Martinez sur l'organisation de l'édition 2016, avec l'objectif d'en faire un évènement ivryen encore plus populaire. La mobilisation des associations en partenariat avec les services de la ville autour de la COP 21, malheureusement perturbée par les contraintes de sécurité qui ont suivi les attentats de novembre, avec en particulier l'accueil du Tour Alternatiba qui, dans une ambiance festive et fraternelle, a été un vrai moment d'appropriation collective des causes de la crise climatique et des risques qu'elle fait peser sur le devenir de notre planète. J'inscris pour ma part dans la suite de cette mobilisation, la signature hier par notre maire du pacte de transition écologique. L'échange en cours avec les associations sur un éventuel village des alternatives au sein d'Ivry en fête 2016 s'inscrit aussi dans cette démarche.

Nous venons de le voir, l'appui aux associations, la coopération avec elles concernent de nombreux secteurs de la municipalité : la culture, la jeunesse, le sport, la communication, la santé, la vie des quartiers. En ce sens, nous avons l'objectif en 2016 d'améliorer la coordination de nos services pour mieux suivre et mieux cibler l'action municipale auprès des associations. De même, une réflexion sur le rôle du service vie associative et sur ses moyens au regard des évolutions du tissu associatif ivryen me semble devoir être engagée. Concernant les subventions, les associations ont fait connaître leurs besoins d'aide financière par le biais du dossier de demande de subvention. Ça a été dit tout à l'heure, malgré la volonté de la ville de poursuivre son soutien à l'activité associative sur son territoire, elle a décidé de réduire le montant des subventions de 3 %, environ une centaine de milliers d'euros, dans le contexte budgétaire actuel en maintenant son effort pour les associations à caractère social. Ces dossiers ont été traités en fonction des quatre critères retenus, à savoir le développement d'une activité au plan local, la mise en œuvre d'actions favorisant la citoyenneté et la solidarité, l'accès aux connaissances et l'épanouissement de la personne, l'amélioration du cadre de vie ainsi que l'impulsion d'une dynamique de projet.

Ainsi, le montant total des subventions municipales pour 2016 s'élève exactement à 3 966 186 €, comprenant la participation communale à hauteur de 3 928 695 € et la répartition de la dotation départementale. Pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions triennales d'objectifs sont passées par chacune d'elles avec la ville, selon les termes de la loi. D'autre part, par délibération du 24 août 2015, la commission permanente du Conseil départemental a voté une dotation de 37 491 € à destination des associations locales ivryennes. L'assemblée départementale a décidé de procéder à un versement direct aux communes desdites dotations, à charge pour celles-ci de procéder à leur répartition et au paiement de subventions allouées à chaque association. Le principal critère de répartition pris en considération est celui de l'importance des activités développées par les associations et de leurs incidences tant sur le plan local que départemental, voire international.

Aussi, je vous propose, conformément au tableau que vous avez eu, d'attribuer des subventions municipales aux associations et organismes présentant un intérêt local et de répartir la dotation départementale de 37 491 € pour l'année 2015 au bénéfice d'associations et groupements à caractère local. Fidèles aux engagements « d'Ivry au Cœur », nous maintenons un effort conséquent pour soutenir les associations de notre ville. Mais la baisse du montant des subventions attribuées du fait de la réduction de nos moyens ne peut pas nous satisfaire, d'autant que, comme il a déjà été dit, ce mouvement sans fin va s'accroître l'an prochain, avec de nouvelles coupes budgétaires qui vont encore diminuer les services rendus à une population déjà durement touchée par la crise économique. Le refus de cette politique mortifère et la mobilisation du peuple pour imposer un modèle de société respectueux de l'homme et de l'environnement sont une nécessité. Les travailleurs, les jeunes mobilisés contre la loi El Khomri, les citoyens qui se rassemblent à la place de la République et dans d'autres grandes places du pays nous montrent la voie à suivre et à amplifier. Je vous remercie. »

M. MARCHAND. - *« Merci Mourad Tagzout pour cette présentation. Je salue en particulier le souci que tu as eu de bien préciser tous les moyens autour des subventions qui sont allouées aux associations. Je sais que chaque année, ça fait l'objet de demandes répétées, donc merci à toi. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Allez-y, Sigrid Baillon. »*

Mme BAILLON. - *« Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Comme vous, comme tous les Ivryens, nous sommes fiers du tissu associatif de notre ville, de sa diversité, de son dynamisme, du lien social qu'il crée, de ses bénévoles. Pourtant cette année, vous avez fait le choix politique de réduire de 3 % le montant des subventions attribuées aux associations. Alors bien sûr, vous nous avez expliqué assez longuement, à plusieurs reprises, que cela résultait des baisses de dotations de l'État. Vous souhaitez nous faire croire que vous en seriez contraints. Nous pensons l'inverse. Vous avez fait le choix d'une baisse de 3 % des dotations et c'est un outil de plus pour faire entendre vos moutons. Vous savez que ces baisses de dotations aux associations vont faire grand bruit. Vous savez que vous vous en servirez comme moyen de communication. Ce n'est pas de notre faute. Seulement, en faisant ce choix, vous envoyez auprès de nos concitoyens un message qui va à l'encontre de ce qu'est une politique solidaire et ambitieuse au service des Ivryens. Vous souhaitez nous faire croire que c'est en décidant de diminuer les subventions aux petites associations que vous comptez quoi ? Enlever 15 € à une association qui n'en touchait déjà que 300 €. Alors bien sûr, j'entends « ce n'est pas avec 15 € de moins que l'on met en péril la survie d'une petite association ».*

Oui, effectivement, ces petites associations ne doivent pas à la ville leur survie. Mais vous leur envoyez là un signal fort de moindre importance, de moindre reconnaissance.

Sur l'aspect plus technique de la présentation choisie pour cette délibération, elle ne nous permet pas de comparer les subventions d'une année sur l'autre. Surtout, elle ne nous permet pas de corréliser les subventions versées aux autres indicateurs, comme celui de la mise à disposition des locaux. Déjà l'année dernière, sur ce point, nous avons soulevé le manque de visibilité. Vous aviez répondu qu'il serait positif d'y remédier. Je constate que ce n'est pas encore pour cette année. À quand une présentation distinguant les associations qui ont une fonction de quasi-délégation du service public des petites associations ? Refuser de le mettre en place entraîne des questionnements auprès de nos concitoyens sur l'équité des aides aux associations. À quand aussi un véritable espace qui permettrait de mutualiser les moyens et la logistique si difficile à gérer pour ces petites associations ? Alors, nous n'approuvons pas vos choix. Mais uniquement pour montrer notre soutien aux associations, nous voterons pour cette délibération. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Y a-t-il d'autres inscrits ? Pierre Chiesa. »*

M. CHIESA. - *« Monsieur le Maire, chers et chères collègues, Mesdames et Messieurs. Nous aurions pu nous contenter de reprendre notre intervention de l'an dernier en y injectant les chiffres de cette année. Mais essayons d'aller plus loin. Sur la forme, nous persistons à considérer que la présentation de ces tableaux de subventions est partielle et incomplète si l'on ne dispose pas en parallèle, comme il vient d'être dit et répété, et en simultané des informations concernant les mises à disposition de locaux, d'espaces ou de personnels, avec une estimation de leur valorisation. De plus, alors que nous l'avons demandé pour plusieurs associations, celles qui, au-delà de 23 000 €, doivent passer une convention d'objectifs avec la ville, nous regrettons que ces documents ne nous aient pas été communiqués. C'est par exemple le cas de l'association Bergers en scène, sans que nous mettions en cause la qualité de son travail. Mais comme l'on dit, la confiance n'exclut pas le contrôle. Redisons-le, cela est d'autant plus dommage que notre commune pourrait beaucoup mieux mettre en avant la façon dont elle soutient le tissu associatif local par des aides qui ne sont pas exclusivement pécuniaires. La réflexion sur la pertinence du financement de la vie associative ivryenne n'est pas aidée lorsque l'on agglomère des associations classiques loi de 1901, fonctionnant avec des bénévoles et des petits budgets, et des structures économiques créées sous le statut associatif et qui, même à but non lucratif, fonctionnent selon un mode entrepreneurial. Répétons-le enfin, la plupart des observations qui vont suivre ne se situent pas dans le domaine de la critique stérile, mais dans celui d'une meilleure compréhension et d'une plus grande transparence de notre action publique.*

Cependant, dans cet inventaire à la Prévert, une amélioration est à souligner qui concerne la thématisation des associations : l'ensemble Citoyenneté et éducation populaire a été scindé en deux ou, plus exactement, on en a sorti une nouvelle section, Travail de mémoire, ce qui est bien plus cohérent. Nous regrettons toutefois que ce que l'on entend par « organismes locaux » dans la délibération ne soit pas clairement défini. En matière culturelle, cela est d'autant plus criant. Le Théâtre des Quartiers d'Ivry, qui, dans le cadre de cette délibération, reçoit une subvention communale, a une structure juridique de SCOP-SARL. Le Théâtre d'Ivry Antoine-Vitez qui se voit verser une dotation sur une autre ligne budgétaire, néanmoins dans le même chapitre du budget, est un établissement public à caractère industriel et commercial qui, jusqu'à cette année encore, entretient des liens de prestations de services avec le TQI et d'autres services municipaux, prestations qui lui sont rémunérées. Ces deux structures sont donc des entreprises culturelles, relevant du droit privé pour leur fonctionnement, mais financées par des dotations publiques. Leur mission de service public est encadrée par les conventions passées avec leurs financeurs. Et il n'y a là rien de scandaleux ou d'illégal. Pour éviter, comme nous disions l'an dernier, de comparer des carottes et des navets, des lapins fermiers et du tofu bio, nous avons volontairement examiné les subventions par ensemble thématique, mais en enlevant cinq entités : le CREDAC, le TQI, et les trois Unions sportives d'Ivry (omnisport, football et handball). Ce faisant, avec ce qu'il reste dans ce périmètre, la dotation communale, qui était en 2015 d'un peu plus de 1 million d'euros, augmente en 2016 de 5 525 €, par ailleurs très inégalement répartis. Qui plus est, dans cet ensemble de 1 million d'euros, 12 associations ou organismes locaux se partagent près de 880 000 €. Vous imaginez ce qu'il reste pour les autres. Par bien des aspects, l'objectif de réduction de 3 % ressemble plus à un partage de la misère, qui n'arrive d'ailleurs même pas à atteindre son but, qu'à une réelle recherche d'économies. Et la vie associative ordinaire y apparaît plutôt très modestement dotée.

La volonté de sanctuariser certaines dotations, en particulier celles aux associations et organismes ayant une vocation sociale, décision que nous approuvons sans réserve, a rendu l'exercice encore plus complexe. Certains organismes ont joué le jeu, d'autres ne pouvaient pas le faire sans remettre en cause leur modèle économique et social et leur viabilité.

Avant de conclure, nous avons deux séries d'observations sur deux grands domaines qui font la spécificité et la richesse de notre ville : la culture et le sport. Nous avons déjà dit que nous devons penser de façon conjointe le soutien que nous apportons au Théâtre Antoine-Vitez et au TQI. Cela d'autant plus que nous sommes dans une année de transition. L'an prochain, le TQI aura pris son envol en tant que centre dramatique national à part entière et non plus en préfiguration, ce qui justifie notamment que pour 2016, sa dotation augmente de 70 000 € à 680 000 €, quand le Théâtre Antoine-Vitez s'astreint à réduire sa subvention des 3 % demandés, passant de 1,3 à 1,26 million d'euros et avec le spectre pour 2017, de la perte de sa dotation spécifique pour les prestations qu'il fournit au TQI. C'est une inquiétude que les trois élus, dont je suis, mandatés au conseil d'administration du théâtre partagent avec son personnel. Ajoutons qu'il faut souligner que, dans la page restante de l'état des subventions du budget primitif (la page 64 du photocopié rose), quand la dotation du Théâtre d'Ivry Antoine-Vitez diminue de 3 %, la participation municipale au budget annexe du Luxy passe de 432 000 à 448 000 €, soit 3,6 % de plus. Et lorsque nous nous reportons à l'annexe consacrée au budget du Luxy, le montant de cette ligne passe à la page 147 des documents budgétaires à 518 000 €, soit 15,67 % de plus. Allez comprendre...

Qu'il soit clair que ce n'est pas le Luxy qui est en cause. C'est juste une question de pédagogie dans la présentation de notre budget, pédagogie dont nous sommes redevables envers nos concitoyennes et concitoyens. Et j'ajouterai qu'avec Mehdy Belabbas, nous avons eu bien du mal à nous mettre d'accord sur les périmètres à prendre en compte et sur les bons chiffres à considérer, ceux du poly rose, du budget primitif qui a maigri, entre parenthèses, entre 2015 et 2016 - Pourquoi ? - ceux de la délibération du point A ou ceux de la délibération du point D. Malgré le temps passé à décrypter ces données, il y a des incohérences qui ne s'expliquent toujours pas. Une telle clarification avait été demandée l'an dernier au nom du groupe EELV, faut-il cette année nous inspirer des organisations syndicales les plus revendicatrices et dorénavant l'exiger ?

Terminons avec le sport. Vous savez que les écologistes, s'ils considèrent la pratique sportive comme partie intégrante du développement personnel et social, ne sont pas des grands propagandistes du sport spectacle financé par un argent de plus en plus douteux. C'est donc la pratique amateur, largement partagée, qui prime pour nous. Or, quand l'USI omnisport perd un quart de son budget, l'USI football gagne 13 % et l'USI handball 1 679 € sur 1,174 million d'euros de budget. C'est un point non satisfaisant. Pas un mot d'explication dans les attendus de la délibération sur ces nouveaux équilibres. Nous constatons un obscur manque de clarté dans les flux entre les trois unions sportives d'Ivry. Afin de favoriser la pratique du sport pour tous et toutes, nous devons veiller pourtant à ce que l'USI omnisports reçoive sa juste part pour remplir pleinement sa mission. Point satisfaisant, l'ensemble de l'union sportive d'Ivry a strictement respecté la baisse de 3 %. Certes. Point très insatisfaisant, nous avons l'an dernier souligné en quoi l'USI football allait dans son recrutement à l'encontre des principes de mixité garçons/filles que pratique la quasi-totalité des sections de l'USI omnisports, parfois de façon très volontariste comme la section tir à l'arc qui, samedi dernier, organisait une après-midi découverte spécialement à l'intention du sexe dit « faible ». Pour les informations qui nous en reviennent, l'USI football semble poursuivre dans une voie totalement opposée. Enfin, autre point d'insatisfaction. C'est avec surprise que nous avons découvert récemment un message promotionnel de l'USI handball qui, sous couvert d'humour, marchait dans les brisées d'un certain machisme et aussi, mais sans qu'il y ait intention maligne, nous voulons bien le croire, se mettait en contravention avec les règles de publicité sur la consommation d'alcool.

Entendons-nous bien. Nous ne remettons pas en cause le caractère éducatif et social du sport pour tous. Mais les pratiques amateurs ont évolué vers une marchandisation croissante tant du spectacle sportif que des sportifs eux-mêmes. Et cette marchandisation finit par aller à l'encontre des principes fondateurs du mouvement associatif. Nous redemandons donc que sur cette thématique, une réflexion de fond soit engagée. Une fois de plus, voilà un thème de travail pour la coopérative citoyenne.

Nous portons l'espoir que ces remarques et analyses nous aideront également à mieux évaluer non seulement le fléchage, mais aussi l'efficacité de nos politiques publiques, car nous sommes convaincus que notre ville n'a pas à rougir de ses engagements. En conséquence et compte tenu de ces réserves, le groupe EELV votera le budget des subventions pour les associations et organismes locaux pour 2016. Et je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Pierre Chiesa. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
M. Bouillaud. »

M. BOUILLAUD. - *« Je vais faire très court. C'est juste deux petites questions parce que j'ai pris le temps de ressortir la délibération de l'an dernier où il y avait les subventions. Vous diminuez de 3 % en globalité les subventions. Sur deux petites associations qui m'ont interpellées. Sur le « Chat des rues », vous divisez par deux. Pourquoi ? Comment ? Enfin, voilà. Ça, vous n'êtes pas obligé de me répondre ce soir. Et puis pour le logement des jeunes ivryens, par contre, celle-ci est en hausse. Elle passe de 65 000 € à 407 000 €. Alors, il y a sans doute des raisons objectives, mais voilà. C'était mes deux questions. Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« Après, M. Bouillaud, Atef Rhouma. »*

M. RHOUMA. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. On commence à le constater un peu partout en France, l'application de la rigueur et de l'austérité au niveau des collectivités se traduit dans la plupart des cas par une diminution des subventions aux associations. Certaines collectivités en ont même fait une de leur première variable d'ajustement, allant jusqu'à supprimer purement et simplement de nombreuses associations, mais aussi les subventions de centres sociaux ou encore des bourses du travail. Il va sans dire que les restrictions budgétaires ont bon dos et qu'elles servent surtout de prétexte aux collectivités. Je pense en particulier aux communes récemment conquises par l'UMP, l'UDI ou encore par le FN. Il va sans dire en effet qu'agir ainsi, c'est agir contre la démocratie. C'est nier le rôle central que jouent ces associations dans notre société. C'est programmer la disparition de toutes les activités de solidarité porteuses de cohésion sociale et territoriale. C'est nier la contribution associative à l'intérêt général.*

À CCI, nous considérons que la subvention aux associations n'est pas une dépense, mais bel et bien un investissement dans un projet de société plus juste et plus solidaire. L'utilité et l'apport des associations à notre territoire, au vivre ensemble, au lien social, à l'épanouissement de nos citoyens, sont inestimables. Notre ville d'Ivry-sur-Seine rayonne grâce à un foisonnement associatif exceptionnel, fruit d'une histoire qui est la nôtre, l'histoire d'une ville engagée, d'une ville où l'engagement a du sens, où l'entraide et la solidarité ont toujours été fortes, d'une ville où la volonté de faire société ensemble est largement partagée. Notre ville, par son encouragement et son soutien aux associations, contribue depuis longtemps à cette réalité et compte bien poursuivre en ce sens. Nous vivons une période bien sombre. Entre crise économique, sociale et écologique, la fabrique des boucs émissaires et des divisions est plus que jamais enclenchée par les assoiffés d'argent et de pouvoir. L'individualisme et le repli sur soi se renforcent dans une société du chacun pour soi, les tensions deviennent plus perceptibles et la peur est chaque jour alimentée par les médias. La précarité et l'isolement constituent une menace pour une part sans cesse plus grande de la population et l'avenir s'obscurcit à chaque nouvelle mesure du gouvernement Valls. Dans ce contexte, les associations sont porteuses d'espoir. Elles sont plus qu'essentielles puisqu'elles peuvent largement contribuer à renforcer notre capacité à faire société.

Pourtant, depuis plusieurs années, l'État et certaines collectivités territoriales ne cessent de se désengager et les associations sont de plus en plus en danger, notamment du fait des restrictions des dépenses publiques. Après les annonces suivies de la baisse des subventions de l'État, des Régions, des Départements, c'est maintenant à la baisse des subventions communales que les associations doivent faire face. Dans ce contexte de restriction budgétaire général, la ville d'Ivry et le département du Val-de-Marne résistent et continuent de soutenir de manière importante l'activité associative, avec pour cette année, un budget d'un peu plus de 3,9 millions d'euros de subventions.

Néanmoins, afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement, notre ville fait le choix cette année et pour la première fois de réduire de 3 % le montant des subventions aux associations. Nous déplorons cette mise à contribution des associations à la réduction des dépenses publiques. Elle est, certes, moins importante que celle qui nous a été proposée lors du débat d'orientations budgétaires de février dernier, dont nous craignons les conséquences néfastes. Mais aussi symbolique soit-elle, elle existe.

Dans ce choix, notre municipalité a néanmoins veillé à ce que cette réduction ne mette en péril l'existence d'aucune association ni n'implique de licenciement de salariés. Dans ce nouveau contexte, notre municipalité réalise par ailleurs un important travail d'accompagnement des associations afin d'apporter les solutions nécessaires pour qu'elles puissent garder leur capacité à développer leur activité. Mais qu'en sera-t-il si le choix de nouvelles baisses devait être opéré ? Enfin, si notre ville a fait le choix de maintenir le même effort de subvention pour les associations à caractère social, il nous semble nécessaire d'approfondir la réflexion sur ce qu'est une association qui œuvre dans le champ du social. Quelle différence entre les associations à caractère social et celles qui œuvrent dans le champ des solidarités ? N'y a-t-il pas une dimension sociale forte dans la plupart des actions de nos associations ? Que dire des associations qui œuvrent en direction des personnes handicapées et des personnes âgées ? De celles qui œuvrent pour renforcer le lien social dans les quartiers ? De celles qui ouvrent un accès à la culture et au sport pour tous ?

Mesdames et Messieurs, chers collègues, Monsieur le Maire, nous votons ce budget parce qu'il illustre avant tout le très fort soutien de notre municipalité à la vie associative et aussi en raison des mesures prises afin d'éviter que la restriction n'ait de conséquences néfastes pour nos associations. Nous nous permettons toutefois d'en appeler encore à plus de vigilance pour les années à venir. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU.- « Merci Atef Rhouma. Je n'ai plus d'inscrits. Je crois que Romain Marchand, tu souhaitais apporter une petite précision sur ce qui a été dit par Pierre Chiesa à propos des USI. »

M. MARCHAND.- *« Je vais donc répéter ce que j'ai expliqué en commission puisque, pour le coup, je ne peux pas te faire le mauvais procès de ne pas avoir posé la question en commission. L'USI omnisports perçoit une subvention et de cette subvention reverse à l'ensemble des sections qui composent l'USI omnisports des moyens de fonctionnement. L'USI foot et l'USI hand auparavant étaient dans l'omnisports et donc, à ce titre, touchaient une subvention de l'omnisports. Et quand, il y a quatre ans à peu près, on a dissocié l'omnisports du foot et du hand pour des raisons liées au montant des subventions qu'elles percevaient, elles ont continué à percevoir de l'USI omnisports une subvention reversée de la subvention municipale, ce qui est illégal puisqu'une association ne peut pas reverser la subvention qu'elle perçoit d'une collectivité. Et donc en accord avec les trois USI, donc le foot, le hand et l'omnisports, on a donc réfléchi sur le foot et le hand ce qu'elles percevaient l'année dernière de l'omnisports. Je n'ai pas les sommes exactes en tête. Il doit s'agir de 70 000 € à peu près pour le foot et un petit peu moins pour le hand, quelque chose comme ça. Et donc, on l'a reversé directement cette année, ce qui fait fictivement augmenter en pourcentage et en évolution le foot et le hand, mais en réalité, par rapport à l'année dernière, elles perçoivent bien 3 % de moins que ce qu'elles percevaient l'année dernière. Voilà ! Je ne sais pas si c'est clair, mais... »*

M. BOUYSSOU.- *« Merci. Mourad Tagzout, tu n'as pas d'autres précisions. Vas-y, je t'en prie. »*

M. TAGZOUT. - *« Quelques remarques. Tout d'abord, sur les attributions de subventions et sur le fait des commissions, sans vouloir me défausser, je laisserai mes collègues en charge de ces commissions donner les explications si nécessaire. Pour revenir sur la question de la présentation et les problèmes qui sont réels, comme ça a été soulevé par notre ami Pierre Chiesa et Sigrid Baillon, ce qu'on peut dire là-dessus, c'est qu'effectivement, je le souligne même dans mon intervention, il y a sans doute, comme l'an dernier, même s'il y a des progrès qui ont été soulignés tout à l'heure par Pierre Chiesa dans le classement des associations, des améliorations à faire dans la présentation de ces éléments. Et donc il y a, d'une part, ce que je disais tout à l'heure, une amélioration à avoir objectivement de coordination entre les différents services de la ville qui ont un lien ou un autre avec les associations pour mieux suivre effectivement ce que nous faisons et de là de mieux cibler notre action. Et puis un véritable problème pour le service vie associative qui est un service relativement réduit, d'une personne et demie. Donc, avec des moyens assez réduits et une difficulté à mener à bien des tâches qui vont en grandissant avec le tissu associatif de notre ville, dont chacun reconnaît le dynamisme et se réjouit de ce dynamisme. Voilà ce que je pouvais vous dire.*

Sur les éléments qui ont été demandés, effectivement, même s'il n'y a pas d'éléments en série, c'est-à-dire qui permettent de suivre d'année en année l'effort, dans le compte administratif, on a un tableau, donc quand il sera publié, qui reprend de façon exhaustive, association par association, l'aide qu'elle soit financière ou matérielle qui est donnée par la ville. Et encore une fois, comme l'a dit Romain Marchand tout à l'heure, comme j'ai essayé de le dire, on ne peut pas réduire l'effort qui est fait par la ville aux subventions même si elles sont importantes. C'est un effort très général qui est apporté par la ville à la vie associative et les politiques d'austérité qui frappent les moyens de la ville touchent indirectement tous les Ivryens et les associations sont des Ivryennes comme les autres. Et ça, ce n'est pas juste de la propagande ou du symbolique. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mourad Tagzout. Saïd Hefad, tu souhaitais intervenir aussi. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, sans être en contradiction avec la teneur de l'intervention de mon groupe et tout en étant parfaitement conscient de la difficulté actuelle d'élaborer un budget ambitieux, pour toutes les raisons qui ont été évoquées lors de la présentation de l'exercice 2016 par l'élu aux finances, moi par contre, je suis quand même dans une certaine forme d'insatisfaction et d'incompréhension, notamment par rapport aux associations qui œuvrent dans le champ du handicap. Puisque d'ailleurs, je vous ai alerté à ce propos. Moi, je ne comprends pas comment on peut, alors que ça avait été un engagement fort qui avait été pris lors des réunions préparatoires dans le cadre de l'élaboration de ce budget, un engagement qui nous signifiait qu'on ne touchait pas, qu'on n'impactait pas, sur les associations qui œuvraient dans le champ de l'action sociale et de la solidarité. Alors, mon propos, c'est de ne pas mettre en opposition les associations, puisqu'on sait qu'à Ivry, elles ont un rôle majeur et elles représentent une ressource très importante pour nos politiques sociales et pour nos politiques solidaires. Toutefois, moi je ne partage pas le fait d'apprendre au dernier moment que, encore une fois, on impacte les associations qui ont des petits moyens et qui ont exprimé quand même des besoins très clairs pour pouvoir optimiser leurs actions. Finalement, moi j'ai fait le triste constat qu'on impacte sur ces associations. Il y en a quelques-unes qui sont très connues et qui ont un ancrage assez fort sur notre territoire.*

Et aussi, ce que je déplore, c'est que dans le cadre du processus de l'élaboration et de la construction du budget, c'est qu'on n'ait pas tenu compte des arguments et des éléments que j'ai souvent évoqués dans les réunions de travail. Donc voilà, ce n'est pas facile pour moi d'exprimer les choses ainsi. Je ne veux pas me désolidariser du travail entrepris par notre majorité municipale et par les services, mais par contre, je ne suis pas satisfait de certaines mesures qui touchent ma délégation. Donc, je tenais à vous informer que je m'abstiendrai. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Avant de passer au vote, quand même quelques remarques générales et quelques réponses. On vous répondra M. Bouillaud sur la diminution des Chats. Je crois que c'est lié au fait que cette mission est assurée par le service public dans le cadre du secteur hygiène de l'habitat et que certaines missions qui pouvaient avoir été déléguées à une association sur la gestion des stérilisations, etc. semblent être assumées directement aujourd'hui par les services municipaux en partie. Donc... comment ? Oui. Ah oui, enfin on vous répondra précisément, mais je pense que c'est lié à quelque chose comme ça. Et c'est peut-être lié aussi au fait que certaines associations - et on l'observe - ont des trésoreries et que certaines subventions ont aussi été réduites au regard des trésoreries des associations. On ne va pas abonder des trésoreries excédentaires. On n'a pas le droit de le faire. Donc, il y a peut-être aussi des choses qui... voilà, c'est ça. Quand il y a des fonds dormants, on évite de les accumuler. Sur la baisse de 3 % généralisée, bien sûr qu'on n'est pas satisfait de ça et qu'il y a des tas d'associations - tu évoques, Saïd Hefad, celle sur l'action handicap - qui auraient pu être maintenues, mais la question, c'était où on mettait le curseur. À partir du moment où pour abonder les efforts budgétaires, on a décidé... on était parti de 5 % au démarrage. Donc ça, nul ne peut l'ignorer, en tout cas au sein de la majorité municipale dans les discussions qu'on a eues entre nous là-dessus. On a décidé qu'on revenait à 3 % en dégradant un peu, mais très légèrement, l'autofinancement de la commune et donc en ayant un recours un tout petit peu plus important à l'endettement que ce qu'on aurait voulu, en passant de 5 à 3 %. On ne l'a pas fait pour les associations de solidarité relevant du secteur social. On en a augmenté considérablement certaines. Je n'ai plus en tête le pourcentage d'augmentation du CCAS... voilà, 22 000 €. C'est tout à fait considérable, même si ce n'est pas encore assez pour faire face aux questions. Et je note d'ailleurs que cette augmentation importante, beaucoup plus importante que tout ce qu'on a fait au cours des années précédentes, elle bénéficie aussi à des personnes en situation de handicap directement sur beaucoup de sujets. Donc, je comprends que tu sois insatisfait que cette mesure générale de baisse de 3 % se soit aussi appliquée aux associations d'aide aux personnes en situation de handicap, mais il fallait bien mettre le curseur quelque part et il fallait bien qu'on traite de manière un peu équitable l'ensemble des associations. Parce que sinon après, on va rentrer dans une logique dérogatoire pour l'ensemble et on ne s'en sort plus. Et chaque adjoint ou chaque conseiller délégué va demander à ce que son domaine d'activité soit... Donc, il a fallu à un moment donné trancher pour continuer sur l'équilibre du budget. Donc, on n'en est pas satisfait. Ce n'est pas une mesure qui nous fait plaisir, comme ne nous fait pas plaisir le fait de supprimer les vacances d'avril, etc. Je ne reviens pas sur le débat de tout à l'heure.*

Après, j'entends les interrogations des uns et des autres sur la lisibilité de ce budget aux associations. On a toute une série, Pierre Chiesa l'a rappelé, d'associations qui sont des prolongements du service public. C'est le cas par exemple du foyer de jeunes travailleurs qui voit sa subvention d'équilibre, pour répondre à M. Bouillaud, augmenter considérablement. Et il faudra d'ailleurs qu'on réfléchisse au statut de cette structure.

On est en pleine réflexion, notamment avec Mehdi Mokrani, là-dessus parce que les déficits de gestion qui ne sont pas possibles pour une association gérant du logement pour les jeunes de cette nature-là nous amènent à couvrir le risque du déficit entre les dépenses et le coût de fonctionnement de ce foyer et il va falloir qu'on se réinterroge. Mais plutôt que de mettre tout ça en grande détresse, on a préféré cette année effectivement donner une augmentation mécanique qui doit nous permettre de réfléchir à l'avenir de cette structure. Après, c'est clair que les budgets que tu as évoqués, Pierre Chiesa, que ce soit le Théâtre Antoine-Vitez, que ce soit le CDN avec son statut de SCOP, que ce soit Le Luxy - d'abord Le Luxy, ce n'est plus une association, ça l'a été dans le temps - aujourd'hui, c'est vrai qu'on peut comparer les choses. Moi, le fait que le Théâtre Antoine-Vitez soit devenu un EPIC alors qu'avant il était un service public, ça a changé la nature comptable de l'argent. Ce n'est plus un budget de fonctionnement comme pour les services, ça devient une subvention, mais c'est la même chose qu'un service. La subvention qui est donnée, avant c'était un budget de fonctionnement qui était comptabilisé dans la globalité des choses et qui n'était pas spécifiquement subvention. On a d'ailleurs changé ce statut à l'époque pour permettre aux emplois qualifiés de ce théâtre, notamment - ce n'était pas la seule raison -, mais de pouvoir avoir autre chose que des contrats d'un an qui étaient obligatoires dans le cadre de la fonction publique puisqu'ils n'étaient pas fonctionnaires. Ils étaient sur des cadres d'emploi contractuels et il n'y avait pas de CDI possible à l'époque. Donc, on a changé le statut pour permettre à ces emplois d'être en CDI et d'avoir une sécurité notamment et pour permettre au théâtre d'obtenir des recettes propres sur la création de spectacles, ce qui n'était pas possible avant. Donc, il y a eu des recettes autonomes qui ont été données là-dessus. Mais effectivement, il faut regarder ces subventions comme étant des prolongements du service public et des choix de service public. Ce n'est pas de même nature que la subvention qui va être donnée à l'USI ou qui va être donnée... on est complètement sur autre chose. Et vraiment, je pense qu'il faut... J'entends ce qui est dit sur continuer à travailler la transparence, à essayer d'avoir le plus précisément possible aussi les aides en nature (mises à disposition de locaux, etc.). On a produit, et l'intervention de Mourad Tagzout, des efforts sur l'évaluation de ces questions, puis il y a les moyens du service que Mourad Tagzout a rappelé. Mais ça n'empêche qu'on doit encore progresser sur l'ensemble de ces éléments de transparence.

Alors, je vous propose qu'on passe au vote. Alors, je rappelle à Pierre Chiesa que son vote sera décompté concernant Jazz Ivry, à Évelyne Lesens que son vote sera décompté concernant la FNACA, à Bahri Sebhki que son vote sera décompté concernant les Bergers en scène, à Ali Algül que son vote sera décompté concernant la CGT. Voilà, en même temps, je donne les affiliations des uns et des autres. À Séverine Peter, Ali Algül et Nicole Polian que leurs votes seront décomptés - vous voulez savoir dans quelle association elles sont, je sens qu'il y a une... (Rires) L'aquagym. Mais non, ce n'est pas ça. (Rires) C'est le comité de jumelage. On vous a désigné au comité de jumelage. On donne une subvention. Donc, comme vous êtes membres du conseil d'administration, vous ne pouvez pas vous voter à vous-mêmes une subvention. Olivier Beaubillard ne pourra pas voter la subvention du CREDAC. De l'USI, oui, tu as raison. Et Ana Macedo, Bozena Wojciechowski, Catherine Vivien, Patricia Gambiasio, Annie Lefranc et Sigrid Baillon ne pourront pas voter pour la subvention au CCAS où elles représentent également le conseil municipal. Oui, Saïd Hefad. »

M. HEFAD. - *« Moi pour vous rassurer, je ne voulais pas être en opposition avec les orientations de notre majorité municipale, mais simplement pour appuyer mon propos, je suis interrogatif, surtout quand on touche et on rabote sur des petites subventions, sur des associations qui œuvrent auprès des plus vulnérables et des plus fragiles.*

Et sachant, comme je vous l'avais évoqué lors de notre rencontre du 22 mars dernier, qu'il y a une mobilisation et une relation permanente qui se construit avec l'ensemble de ces acteurs de terrain, justement pour mettre face à ses responsabilités nos pouvoirs publics. »

M. BOUYSSOU. - *« J'avais bien compris Saïd Hefad. Ah oui, sur le CCAS, il y a une erreur. Ce n'est plus Bozena Wojciechowski, c'est Mehdi Mokrani qu'il faut décompter dans les voix puisqu'il y a eu des changements qui n'ont pas été enregistrés par l'administration, donc ça ne va pas du tout. On fera comme ça. Mais Saïd Hefad, j'ai bien compris ce que tu as dit. Il n'y a pas de problème. Donc, je crois que je n'ai qu'une seule délibération à mettre aux voix. Deux ? Ah oui ! Alors, il y a deux délibérations. Il y a la subvention aux associations et la répartition de la dotation départementale qui font l'objet de deux délibérations, mais qui sont à voir dans la globalité. Alors sur la première délibération, qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Sur la deuxième délibération, la répartition des subventions départementales, qui est pour ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. »*

LE CONSEIL,

D1/ FIXE, pour 2016, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Ville et **PRECISE** que pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions d'objectifs triennales seront conclues, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(25 voix pour, 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE HEFAD et 13 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CHIESA, Mme LESENS, MM. SEBKHI, ALGUL, Mmes PETER, POLIAN, M. BEAUBILLARD, Mme MACEDO, M. MOKRANI, Mmes VIVIEN, GAMBIASIO, LE FRANC, BAILLON)

D2/ DECIDE de répartir la dotation départementale de 37 491,00 €, au titre de l'année 2015, au bénéfice des associations et groupements à caractère local.

(34 voix pour, 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE, LE FRANC et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : Mme LESENS, ALGUL, Mmes PETER, POLIAN)

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU. - *« Donc, l'ordre du jour faisant l'objet de présentation orale est terminé. Y a-t-il des questions sur les autres points ? Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, Monsieur le Maire. Merci. Si c'est possible de les poser une à une, afin d'avoir des réponses ? Les questions ? Alors concernant le point 2, il s'agit des demandes de financement auprès du Préfet de la région Île-de-France dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement, dont je parlais tout à l'heure dans le propos sur le budget, la question porte sur le troisième investissement pour lequel vous demandez une aide, la réhabilitation thermique du bâtiment foyer de jeunes travailleurs Louis Bertrand. Nous nous interrogeons sur ce lieu, sur ce foyer. Il y a eu une réhabilitation en vue de lui permettre d'accueillir les personnes âgées, puis une réhabilitation en vue de lui permettre d'accueillir des jeunes sportifs de haut niveau, puis une réhabilitation il y a peut-être maintenant un an et demi - deux ans pour accueillir un foyer de jeunes travailleurs et maintenant la réhabilitation thermique, sans doute qui n'avait pas été comprise dans les réhabilitations antérieures, mais j'ai tendance à m'y perdre. Est-ce que vous pourriez nous éclairer sur ce point-là afin de pouvoir déterminer notre vote ? Et j'en ai d'autres, mais... »*

M. BOUYSSOU. - *« Alors, c'est une réhabilitation qui a été faite, qui a été réalisée partiellement puisqu'on a pu remettre en location seulement une partie des chambres. Donc, c'est une réhabilitation qui est budgétée pour l'année 2016. Donc, on va continuer cette réhabilitation. Il n'y avait pas eu de réhabilitation destinée à l'accueil des personnes âgées. On avait arrêté avant parce qu'on s'était... je ne reviens pas sur tous les débats qu'on a eus à l'époque, qui était des débats notamment sur la question de l'accessibilité du terrain environnant. Il fallait que les personnes en situation de mobilité réduite passent par l'arrière du foyer et par les locaux poubelles pour accéder ou par le parc, ce qui était extrêmement compliqué. Et à l'époque, on avait décidé d'orienter... alors, il a été question en effet à un moment donné, dans le cadre du centre de formation de haut niveau pour le handball de créer véritablement cette école de hand et de faire du foyer Louis Bertrand le lieu d'accueil des jeunes sportifs de haut niveau en formation. Malheureusement, ce projet a avorté, notamment faute de financements, puisque ce n'était pas que les financements communaux qui étaient concernés par ça. Mais l'engagement de la réhabilitation n'a été que partiel, que ce soit pour les jeunes sportifs ou pour des jeunes non sportifs. Les attendus de la mise aux normes de cet équipement sont à peu près les mêmes. On a juste renoncé au jacuzzi, à la salle de massage, etc. Donc, il y a eu une partie des chambres qui a déjà été réhabilitée, qui est louée d'ailleurs. Il y a deux étages. Et il reste deux étages à continuer à faire et donc on demande des subventions publiques effectivement pour poursuivre cette réhabilitation et atténuer le coût supplémentaire et pour intégrer là-dedans la réhabilitation thermique. Et il y a également un autre projet qui m'a été présenté il y a quelques jours, que Séverine Peter en tant que déléguée élue au quartier propose. C'est que les locaux collectifs qui sont situés au rez-de-chaussée deviennent un lieu collectif pour le quartier, pour les réunions de quartier, pour la vie associative et en direction des jeunes, que quelque chose soit fait dans cet équipement. Mais il n'y a pas eu plusieurs schémas de réhabilitation. C'est sur ce point Pierre Chiesa ? Oui. Je te redonnerai la parole Sandrine Bernard si tu as d'autres... »*

M. CHIESA. - *« C'est pour apporter une précision concernant la réhabilitation thermique. Si je ne me trompe pas, c'est le complément nécessaire par rapport à ce qui a été touché du temps de la CASA pour avoir répondu aux appels à projets pour le territoire énergie positive pour une croissance verte, qui a permis à la ville d'Ivry d'être sélectionnée sur ce projet-là en même temps que des projets de Vitry et de Choisy et pour lequel nous avons touché, je crois, 50 000 €, mais qui ne sont pas suffisants pour la totalité du chantier. Donc ça, c'est le complément. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci Pierre Chiesa pour ces précisions. Sandrine Bernard, tu avais d'autres questions ? »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui. Donc, nous allons voter favorablement à la demande de subvention. Peut-être que pour notre pleine information, il serait opportun de faire un bilan écrit sur l'ensemble des étapes de ce lieu. Parce que pour ma part, il me semble que les travaux pour les personnes âgées avaient été réalisés, au moins partiellement. Mais comme ça, on pourra faire le tour globalement. Autre point, la rue Pierre Galais, point 4. 18 rue Pierre Galais. Donc, c'est les acquisitions des lots de copropriété appartenant à la SADEV, acquisitions amiables qui font suite aux engagements qui avaient été pris par vous en ce début de mandature et à la suppression du droit de préemption de la SADEV sur cette adresse. Donc évidemment, on y est favorable. À cette occasion, est-ce que vous pourriez nous dire où vous en êtes des autres engagements qui avaient été pris en matière de rénovation et notamment au travers d'un pacte avec la copropriété ? »*

M. BOUYSSOU. - *« Romain Marchand. »*

M. MARCHAND. - *« On n'a pas d'engagement en matière de rénovation. Il s'agit juste d'une copropriété privée dans laquelle il y a eu effectivement des acquisitions au départ faites par la SADEV de logements que nous rachetons donc ce soir. Notre présence dans cette copropriété nous permet d'essayer de faire en sorte que les travaux soient votés et que la réhabilitation puisse se faire. Pour le moment, on n'y parvient pas. Parce qu'il y a un certain nombre de copropriétaires qui ne souhaitent pas voter les travaux, donc pour le moment, ça ne fonctionne pas. Il y a par ailleurs toujours, dans cette copropriété, un syndic qui ne joue pas très bien son rôle. Donc, la situation n'est pas très avancée. Mais on est dans une copropriété privée dans laquelle on est minoritaire, donc la ville n'a aucunement la responsabilité de la rénovation de ce bâtiment. »*

M. BOUYSSOU. - *« Voilà une réponse claire. Autre question, Sandrine Bernard ? »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Une troisième. Concernant le point 5, la ZAC Ivry Confluences, demande de prorogation de la durée de validité de la DUP, Déclaration d'Utilité Publique auprès du Préfet. Alors à cette occasion, nous souhaiterions également qu'une clarification soit faite sur les relations juridiques et financières entre la ville et la SADEV. Il nous semble qu'un certain nombre de changements substantiels pourraient justifier non pas une prorogation, mais une modification de cette DUP. Et puis il nous semble qu'il y a une certaine complexité, pour ne pas dire opacité, dans les relations qui lient la SADEV et la ville, par rapport au fonctionnement de la SADEV et par rapport aux modalités et aux différents projets de la ZAC, qui ne rendent pas la situation des Ivryens évidente quand il s'agit de savoir à qui s'adresser et de qui obtenir des réponses. »*

Donc, nous souhaiterions, alors pas forcément... vous pouvez le faire là évidemment, bien volontiers, mais pourquoi ne pas nous répondre par écrit, comme vous le faites parfois, sur les responsabilités respectives de la SADEV et de la ville en matière de relogement évidemment, mais pas seulement, en matière de retombées financières par exemple d'un certain nombre de questions. Voilà! »

M. BOUYSSOU. - *« Oui, Sandrine Bernard, c'est plus une déclaration d'intérêt pour le sujet que quelque chose qui relève directement de la délibération qui est quand même, si je le lis bien, une délibération à article unique qui vise à poursuivre les choses engagées et qui n'apporte rien de nouveau par rapport au fonctionnement de l'opération d'aménagement. Mais sur ce que tu dis, sur la répartition des responsabilités entre la ville et la SADEV, notamment du point de vue de la question des relogements, on a produit une charte il y a plusieurs mois maintenant, voire même peut-être une année, qui a été présentée dans ce conseil municipal et qui indique les choses très clairement et qui, de ce point de vue là en tout cas, pour nous, reste le repère et la boussole du travail sur cette opération. Mais cette question-là pourra continuer à être abordée sans difficulté dans la commission développement de la ville, autant de fois qu'il en sera besoin. Mais cette délibération ne modifie rien de ce point de vue là et je ne vois pas ce qu'elle induit de non-clarté, de non-transparence, sur un sujet qui est débattu en permanence depuis des années dans cette ville. Voilà! Tu as d'autres questions ? »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Peut-être un commentaire sur le point 11, le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU, qui n'a donné suite à aucun commentaire. J'imagine que vous vous interrogez dans ce genre de situation sur les modalités de communication qui ont été déployées pour permettre aux habitants de se prononcer et d'investir ces questions qui sont certes très techniques et complexes, mais qui concernent beaucoup d'Ivryens sur le terrain Villars, sur Confluences, sur le quartier du Petit Ivry, sur Ivry Port nord, etc. Donc, on s'abstiendra sur ce bilan. Il ne nous paraît pas que l'ensemble des moyens aient été mis en œuvre pour permettre la concertation parfaite dans ce dossier. »*

M. BOUYSSOU. - *« Pour une fois, on a manqué de propagande. Ça doit être ça. Enfin non, la même publicité que d'habitude a été faite. On peut toujours s'interroger, mais vu l'intérêt du sujet - d'ailleurs les documents sont consultables en séance comme je le disais tout à l'heure - c'était vraiment une modification, en tout cas ce que j'en ai vu, très partielle. Je comprends assez facilement qu'elle n'ait pas suscité un intérêt de masse. Parce que c'est vraiment des tout petits trucs, des tout petits îlots qui étaient concernés et c'est très très petit. Ça ne m'étonne pas du tout qu'il n'y ait pas eu un intérêt là-dessus. Voilà! Est-ce qu'il y a d'autres groupes qui ont des observations à formuler ? M. Bouillaud, je vous en prie. »*

M. BOUILLAUD. - *« Je vais en faire une toute simple, plutôt courte, sur le point n° 30, sur l'Humarathon. Je trouvais juste dommage que cette année le semi-marathon soit supprimé. Mais ça aussi, ça vous fait rire ? (Rire) »*

M. BOUYSSOU. - *« S'il vous plaît! Laissez M. Bouillaud finir. C'est parce qu'ils sont tous fatigués. Ils ne sont pas sérieux. Je vous en prie, poursuivez. »*

M. BOUILLAUD. - « *Je voulais quand même défendre là-dessus. Le semi-marathon, c'est ce qui avait fait l'honneur, la fierté, de la ville d'Ivry et de Vitry depuis 1986. Je crois même d'ailleurs que c'était la première course où il y a un coureur qui est descendu au-dessous des une heure. Et puis justement, la réputation du marathon au-delà du périmètre d'Ivry et de Vitry, c'était grâce au semi-marathon. Et je pense que ça va desservir le marathon de ne plus avoir le semi-marathon.* »

M. BOUYSSOU. - « *L'adjoint au sport va vous répondre.* »

M. MARCHAND. - « *Non, c'est une évolution effectivement de l'initiative qu'on a faite sur proposition des organisateurs et évidemment ce n'est pas un choix qui s'est fait de façon légère. Parce que c'est vrai et vous avez raison de le dire, au moment où l'Humarathon a été créé, il y a 30 ans, il était une course référence parce qu'il y avait peu de courses qui existaient, accessibles au grand public de cette nature-là et le semi-marathon effectivement en plus étant un semi-marathon rapide, permettait de faire des résultats, comme on dit dans le domaine. Ceci dit, la réalité, c'est qu'aujourd'hui, l'Humarathon s'inscrit dans un calendrier où il y a beaucoup de courses tous les week-ends et il avait perdu un petit peu de son originalité. Et donc, le choix des organisateurs, évidemment validé par les villes accompagnatrices et le Département, a été d'essayer de redonner une identité à cette course, d'où le partenariat avec le Secours Populaire, qui va recevoir 5 € de chaque dossard acheté par les personnes qui s'inscriront dans la course. Et donc voilà, pour essayer de redonner une identité à la course qui allait du coup de pair avec le fait de se concentrer, de se resserrer sur les courses accessibles au plus grand nombre, c'est-à-dire l'Humarando, le 5 km et le 10 km. Ceci étant, ce n'est pas un choix qui est irréversible et ce que je propose, c'est que peut-être on puisse, en commission accès au savoir et aux connaissances, si son président Bahri Sebkhî en est d'accord, c'est qu'on puisse faire le bilan de cette évolution et puis dans la perspective de l'année prochaine, voir si on apporte de nouvelles améliorations et de nouvelles modifications et notamment est-ce qu'on revient sur le semi ou est-ce qu'on en reste à cette évolution-là. En tout cas, je vous engage toutes et tous à vous inscrire et à aller courir l'Humarathon qui a donc lieu dans dix jours.* »

M. BOUYSSOU. - « *Merci. Alors, s'il n'y a plus d'autres interventions, simplement j'avais convenu de remettre un prix ce soir aux intervenants du Conseil Municipal, le prix de l'intervention la plus longue et le prix de l'intervention la plus courte. Alors, je suis vraiment profondément désespéré, parce qu'il y a une cumularde qui va avoir les deux prix. Les deux palmes reviennent ce soir à Sandrine Bernard qui a fait et l'intervention la plus longue sur le point A et l'intervention la plus courte sur le vœu n° 2. Donc voilà, tu as les deux prix ce soir, celle de la plus longue et de la plus courte à la fois.* »

Mme BERNARD Sandrine. - « *Je peux dire un mot ?* »

M. BOUYSSOU. - « *Tu souhaites intervenir sur cela ?* »

Mme BERNARD Sandrine. - « *Oui. Alors, je voudrais remercier le Monsieur qui s'est infligé, selon vos propres propos, l'intégralité de ce conseil en filmant la séance et j'espère qu'on le reproduira parce que ça conduit à ce que nous soyons moins maltraités que lors de certains conseils. (Rires)* »

M. BOUYSSOU. - « *Sandrine Bernard!* »

Mme BERNARD Sandrine. - « *Donc, on vous remet aussi un bon point, Monsieur le Maire, ce soir.* »

M. BOUYSSOU. - « *Sandrine Bernard, pour te rassurer, ce n'est pas le Monsieur qui fera le montage et il n'y aura aucune retouche à Photoshop. Donc, ce n'est pas la peine de fayoter.* »

(Rires)

LE CONSEIL,

1/ DECIDE de verser à Monsieur PARET, Trésorier Municipal d'Ivry-sur-Seine, l'indemnité de conseil calculée selon les barèmes en vigueur, au taux de 35% pour l'exercice 2015.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

2A/ APPROUVE la mise en œuvre du projet d'extension de l'école Anton Makarenko à Ivry-sur-Seine et **SOLLICITE** auprès du Préfet de la région Ile-de-France le financement à hauteur de 1 905 000,00 € dudit projet dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

(Unanimité)

2B/ APPROUVE la mise en œuvre du projet d'extension du Centre Municipal de Santé Fanny Dewaterpe à Ivry-sur-Seine et **SOLLICITE** auprès du Préfet de la région Ile-de-France le financement à hauteur de 1 363 000,00 € dudit projet dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

(Unanimité)

2C/ APPROUVE la mise en œuvre du projet de réhabilitation thermique du bâtiment Foyer de jeunes travailleurs Louis Bertrand à Ivry-sur-Seine et **SOLLICITE** auprès du Préfet de la région Ile-de-France le financement à hauteur de 435 000,00 € dudit projet dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

(Unanimité)

3/ PRONONCE la suppression de la ZAC Port d'Ivry et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.311-5 du code de l'urbanisme.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

4/ DECIDE d'acquérir au prix de deux cent quatorze mille quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-deux centimes (214 089,82 €), les lots de copropriété n° 1, 2, 3, 4, 35, 36 et 53, correspondant à deux appartements de 46,25 m² et 37,06 m², et de deux caves, sis 18 rue Pierre Galais à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AV n° 42.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

5/ DEMANDE à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de bien vouloir proroger les effets de la déclaration d'utilité publique de l'opération d'aménagement dénommée Zone d'Aménagement Concerté « Ivry-Confluences », au profit de la société SADEV 94, aménageur, en vue de l'acquisition des immeubles et droits réels immobiliers afférents, notamment par la procédure d'expropriation, et ce, pour une durée égale à celle initialement fixée par l'arrêté préfectoral n°2011/2275 du 11 juillet 2011.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 3 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

6/ Point retiré de l'ordre du jour.

7/ DECIDE de dénommer « escalier Nathalie Lemel » la future voie communale piétonne, aménagée pour desservir les nouveaux bâtiments entre les rues Antoine Thomas et René Villars, à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

8/ DECIDE de dénommer « rue Olympe de Gouges » la voie nouvelle ouverte de l'avenue de Verdun à la rue Hoche, à Ivry-sur-Seine.

(Unanimité)

9/ DECIDE de dénommer « Allée Rosalind Franklin » la future voie communale, aménagée entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Ampère, à Ivry-sur-Seine.

(Unanimité)

10/ DECIDE de dénommer « Allée Rosa Parks » cette voie nouvelle, aménagée entre l'avenue de Verdun et le secteur du quartier parisien, à Ivry-sur-Seine et DECIDE du classement de l'allée Rosa Parks dans la voirie communale piétonne.

(Unanimité)

11/ PREND ACTE du bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, PRECISE que la présente délibération et le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de l'établissement public territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 3 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

12/ MODIFIE l'article 1 de la délibération du 25 septembre 2014 susvisée relative à l'acquisition d'un local de l'ensemble immobilier Pont Lénine, comme suit :

ARTICLE 1 : DECIDE d'acquérir au prix de vingt cinq mille euros (25.000 €), le lot n° C 57, d'une superficie de 58 m², de l'ensemble immobilier Pont Lénine sis 17-19 promenade Venise Gosnat à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section N n° 268.

DIT que toutes les autres dispositions de la délibération du 25 septembre 2014 précitée demeurent inchangées.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

13/ APPROUVE la convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 94) relative aux actions et permanences de Conseil architectural.

(Unanimité)

14/ APPROUVE l'avenant au protocole du 15 juin 2015 à conclure avec la société SADEV 94 en vue de la création de servitudes.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

15/ APPROUVE la convention avec l'Etat concernant les conditions et modalités de fonctionnement du système d'enregistrement de la demande de logement social, ainsi que la charte du dossier unique s'y rapportant, PRECISE que la signature de la présente convention emporte adhésion aux chartes adoptées par le comité de pilotage, ces dernières pouvant faire l'objet de révisions pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires en la matière, PRECISE que ces modifications ultérieures deviendront applicables sauf désaccord dont la Ville d'Ivry devra faire part dans un délai de 3 mois à compter de la notification du projet de charte modifiée. Les projets de modification de la charte seront élaborés en concertation avec l'AORIF dans le cadre du comité de pilotage régional et PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à la Direction départementale des finances publiques.

(Unanimité)

16/ APPROUVE la convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Val-de-Marne, afin de réaliser un programme d'actions sur les enjeux énergétiques.

(Unanimité)

17/ APPROUVE la charte d'engagement relative au programme Territoires Zéro Waste, avec l'association Zéro Waste France.

(Unanimité)

18/ Point retiré de l'ordre du jour.

19/ Point retiré de l'ordre du jour.

20/ ABROGE sa délibération du 24 septembre 2015 fixant les modalités d'attribution des indemnités de fonction des élus, DECIDE d'attribuer des indemnités de fonction dans les conditions fixées ci-après au Maire, aux adjoints, et aux autres conseillers municipaux, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction des élus, la majoration prévue pour les communes ayant perçue la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois derniers exercices, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints, la majoration de 15% prévue pour les communes « chef-lieu de canton », FIXE comme suit le montant brut mensuel des indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux d'Ivry-sur-Seine, majorations comprises :

| | |
|------------------------|------------|
| ✓ Maire : | 6 139,37 € |
| ✓ Adjoint : | 2 221,92 € |
| ✓ Conseiller délégué : | 509,06 € |
| ✓ Conseiller : | 90,60 € |

PRECISE que ces indemnités feront l'objet d'une revalorisation systématique dans les mêmes proportions que l'évolution du traitement indiciaire de la fonction publique servant à déterminer leurs montants et FIXE la date d'effet de la présente délibération au 18 février 2016.

(41 voix pour et 3 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

21/ APPROUVE la convention cadre de transfert de gestion des espaces privés ouverts à la circulation publique situés dans la ZAC Ivry-Confluences avec la SADEV 94.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mme APPOLAIRE, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 3 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

22/ APPROUVE le procès-verbal de remise en gestion des espaces publics réalisés par Grand Paris Aménagement pour les lots 6, 7 et 8 de la ZAC du Plateau, APPROUVE le contrat de cession de l'œuvre d'art « Marbre d'Ici » avec Grand Paris Aménagement et AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et Stefan Shankland concernant les modalités de gestion et d'entretien de ladite œuvre.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

23/ SOLLICITE des subventions auprès de la Région d'Ile-de-France pour la réalisation et le financement du doublet géothermique ainsi que de l'ouvrage d'interconnexion vers le secteur ouest (Centre-ville et Plateau) par la société Géotellence dans le cadre de la délégation de service public pour la production et la distribution de chaleur sur le quartier d'Ivry-Port et DIT que ces subventions seront intégralement reversées au délégataire qui les répercutera sur les tarifs payés par les abonnés.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 3 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

24/ PREND ACTE du rapport annuel de la société Energivry, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry, pour l'exercice 2013/2014.

(Unanimité)

25/ APPROUVE les adaptations apportées à certains principes de dérogation à la sectorisation scolaire telles que figurant dans le document récapitulatif.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

26/ DONNE un avis favorable aux propositions d'évolution de la sectorisation scolaire.

(35 voix pour et 9 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

27/ SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une aide financière à hauteur de 40 % du montant H.T des travaux relatifs à l'aménagement et à l'acquisition de matériel et mobilier de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du groupe scolaire Anton Makarenko.

(Unanimité)

28/ APPROUVE la demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale pour 2016 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine, **APPROUVE** la demande d'agrément « Animation Collective Familles » pour 2016 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine et **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière en fonctionnement pour la réalisation du projet susvisé.

(Unanimité)

29/ APPROUVE la demande d'agrément « Animation Collective Familles » pour 2016 et 2017 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la maison de quartier Petit-Ivry à Ivry-sur-Seine et **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière en fonctionnement pour la réalisation du projet susvisé.

(Unanimité)

30/ APPROUVE la convention de partenariat 2016 à passer avec l'Association Sports et Spectacles Internationaux (A.S.S.I.) relative à l'organisation annuelle de « l'Humarathon » et **PRECISE** que, dans ce cadre, le montant de la subvention accordée par la Ville à ladite association s'élève à 32 010 €.

(41 voix pour et 3 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

31/ APPROUVE l'annexe établie pour l'année 2015/2016 dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne relative à la mise en place du Programme local de prévention bucco-dentaire et **PRECISE** que la subvention départementale est fixée à 4 080 € pour l'année 2015/2016.

(Unanimité)

32A/ DECIDE, à compter du 1er mai 2016, la création des emplois suivant :

- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe,
- 1 emploi de rédacteur,
- 1 emploi de médecin généraliste à temps non complet (23 h).

Et la suppression des emplois suivants :

- 2 emplois d'attaché,
- 1 emploi de médecin généraliste à temps non complet (20 h).

FIXE, conformément au tableau ci-dessous, l'effectif des emplois considérés :

| EMPLOI | ANCIEN EFFECTIF | NOUVEL EFFECTIF |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Rédacteur | 46 | 47 |
| Rédacteur principal de 2ème classe | 18 | 19 |
| Attaché | 93 | 91 |
| Médecin généraliste à TNC | 2 | 2 |

(Unanimité)

32B/ DECIDE, à compter du 1er mai 2016, la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 4 mois d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe,
- 4 mois d'adjoint administratif,
- 2 mois de rédacteur,
- 3 mois d'attaché,
- 3 mois d'éducateur des activités physiques et sportives.

(35 voix pour et 9 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

32C/ DECIDE, à compter du 1er mai 2016, la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 52,5 mois d'adjoint technique de 2ème classe,
- 37 mois d'agent social de 2ème classe,
- 3,5 mois d'auxiliaire de soins de 1ère classe,
- 10 mois d'adjoint d'animation,
- 5 mois d'aide d'opérateur des APS (activités physiques et sportives),
- 18 mois d'éducateur des APS,

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

33/ FIXE, pour l'année 2016, le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services municipaux conformément au tableau ci-dessous :

| Directions/Services | Grades | Nombre d'heures |
|---|--|--|
| Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction des sports Vie des Quartiers Direction de la jeunesse | Auxiliaires socio-éducatifs | 143 657 |
| Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction démocratie action citoyenne | Auxiliaires études surveillées | 2 830 |
| Direction des sports | Animateur sportif | 6 880 |
| Direction des affaires culturelles | Contrôleur Professeurs de beaux arts Pianiste accompagnateur Responsable de bar Projectionniste Intervenant culture | 4 174 3 129 360 301 125 145 |
| Direction des bâtiments communaux Direction des sports Parc automobile Accueil des temps scolaires et de loisirs Vie des quartiers Service vacances Centre municipal de santé Maintenance travaux voirie | Concierge remplaçant | 16 157 |
| Direction de la communication | Journaliste pigiste Photographe pigiste | 161 165 |

(35 voix pour et 9 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

34/ MODIFIE le tableau des effectifs des grades ci-après, conformément aux décrets du 26 février 2016, avec effet au 1er mars 2016 :

| Anciens grades | Effectifs | Nouveaux grades | Effectifs |
|---|-----------|---|---------------|
| | | Cadre d'emplois des ingénieurs | |
| Ingénieur Ingénieur principal | 12 23 | Ingénieur Ingénieur principal Ingénieur hors classe | 12 23 0 |
| | | Cadre d'emplois des ingénieurs en chefs | |
| Ingénieur en chef classe normale Ingénieur en chef classe exceptionnelle | 1 2 | Ingénieur en chef Ingénieur en chef hors classe Ingénieur général | 1 2 0 |

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} février au 31 mars 2016.

LA SEANCE A ETE LEVEE A MINUIT

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU